



2016

**MESURE
DE LA PARTICIPATION**

**des Québécoises et Québécois des minorités
ethnoculturelles**

Rapport

*Immigration,
Diversité
et Inclusion*

Québec 

Rédaction et coordination

Elke Laur

Groupe de travail et collaboration à la rédaction

Christine Beausoleil, Brigitte Beauvais, Luc Deneault, Mélanie Deslauriers et Yulia Presnukhina

Analyses statistiques

Christine Beausoleil, Brigitte Beauvais, Luc Deneault, Nicolas Junior Augustin, Elke Laur, Yulia Presnukhina.

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, septembre 2016

ISBN : Version électronique : 978-2-550-76539-4

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Avant-propos

Le développement d'une *Stratégie de mesure de la participation* constituait un objectif du plan stratégique (2012-2016) du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI). Cette stratégie a donc fait l'objet d'un projet de recherche, qui détaille l'approche adoptée et l'échéancier de mise en œuvre afin de décrire d'une façon multidimensionnelle la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles dans toutes les sphères de la vie collective. Cette publication présente le premier aperçu de descriptions de données et de mesures effectuées dans le cadre de la mise en œuvre de cette *Stratégie de mesure de la participation*.

La conceptualisation de la participation mise de l'avant dans la *Stratégie* englobe autant l'engagement personnel des personnes de minorité ethnoculturelle que la disposition sociétale qui s'y prête. Ce premier rapport en aborde pourtant exclusivement l'engagement individuel – sans pour autant prétendre à une totale indépendance avec les milieux dans lesquels a lieu cette participation. Des comparaisons sont effectuées entre les personnes immigrantes et natives, entre la première génération, la deuxième génération et la troisième ou plus, entre les personnes appartenant à une minorité visible et celles qui n'en font pas partie. Un deuxième rapport, prévu pour l'année 2017, tentera d'en faire autant avec les mesures de la disposition sociétale donnant lieu de participer.

Les mesures décrites dans ce premier rapport peuvent être considérées comme une entrée en la matière, descriptive et parcellaire. Il s'agit de l'amorce du portrait de la participation de toutes et de tous à la vie collective qui retrace l'intégration et l'inclusion des minorités ethnoculturelles.

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction et vue d'ensemble	9
Les sources de données	9
Qui sont les Québécoises et Québécois de minorités ethnoculturelles?	11
Comment définir la participation?	11
Comment mesurer la participation?	12
La participation est un processus multidimensionnel, et quelques aspects sont plus difficiles à mesurer que d'autres	12
Un portrait général et parcellaire	14
La dimension économique	15
Le taux d'emploi	15
Le revenu et le salaire	20
Dons d'argent et de biens	29
La dimension communautaire	33
Bénévolat	34
La dimension culturelle	41
La consommation de films et de livres québécois	42
Fréquentation des lieux culturels	43
Pratiques engagées	47
La dimension linguistique	49
Les indicateurs de l'utilisation du français	49
La langue d'usage public (CLUF)	53
La dimension citoyenne	65
La naturalisation	65
Le comportement électoral	69
Actions citoyennes	71
La dimension identitaire	75
Conclusion	83

Références	85
Annexes	93
Annexe 1 : Portrait descriptif de la population québécoise selon certaines caractéristiques.	93
Annexe 2 : Notes méthodologiques.....	99
Annexe 3 : Définitions de certaines variables	105
Notes.....	111

Table des graphiques

<i>GRAPHIQUE 1</i> : NOMBRE DE PERSONNES (15 ANS ET PLUS) EN EMPLOI ET TAUX D'EMPLOI SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2006 À 2015	16
<i>GRAPHIQUE 2</i> : FEMMES AYANT UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À CHARGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET PAR GROUPES D'ÂGE, 2015	17
<i>GRAPHIQUE 3</i> : FEMMES EN EMPLOI AYANT UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À CHARGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET PAR GROUPES D'ÂGE, 2015	17
<i>GRAPHIQUE 4</i> : TAUX D'EMPLOI SELON LA DURÉE DE RÉSIDENCE PAR SEXE, 2015	19
<i>GRAPHIQUE 5</i> : REVENU TOTAL MOYEN, REVENU DE PLACEMENT, TRAITEMENT ET SALAIRES, REVENU DE TRAVAIL AUTONOME ET REVENU DE MARCHÉ SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE SEXE	22
<i>GRAPHIQUE 6</i> : REVENU MOYEN D'EMPLOI SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE DE RÉSIDENCE, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE SEXE.....	23
<i>GRAPHIQUE 7</i> : ESTIMATION DU REVENU D'EMPLOI AUTONOME MOYEN SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE DE RÉSIDENCE, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE SEXE	25
<i>GRAPHIQUE 8</i> : SALAIRE HORAIRE MOYEN DES PERSONNES DE 25 À 54 ANS, SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE SEXE, 2014 ET 2015	26
<i>GRAPHIQUE 9</i> : SALAIRE HORAIRE MOYEN DES PERSONNES DE 25 À 54 ANS, SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2015	26
<i>GRAPHIQUE 10</i> : NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES* SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 15 ANS ET PLUS, 2015	27
<i>GRAPHIQUE 11</i> : PROPORTION DE NOMBRES D'HEURES TRAVAILLÉES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE SEXE, 25 À 54 ANS, 2015.....	27
<i>GRAPHIQUE 12</i> : PROPORTION DES DONS ANNUELS EN ARGENT SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LES SIX PLUS IMPORTANTS SECTEURS BÉNÉFICIAIRES (AVEC INDICE DE PARITÉ LORSQUE SIGNIFICATIF)	31
<i>GRAPHIQUE 13</i> : ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DONS MOYENS EN ARGENT SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LES GROUPES D'ÂGE (AVEC INDICE DE PARITÉ LORSQUE SIGNIFICATIF).....	31
<i>GRAPHIQUE 14</i> : PROPORTION DE BÉNÉVOLES ET MOYENNES D'HEURES DE BÉNÉVOLAT SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE STATUT D'IMMIGRATION	36
<i>GRAPHIQUE 15</i> : PROPORTION DE BÉNÉVOLES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE*	37

<i>GRAPHIQUE 16</i> : NOMBRE D'HEURES MOYENNES ANNUELLES DE BÉNÉVOLAT SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE*	38
<i>GRAPHIQUE 17</i> : PROPORTION DE LA CONSOMMATION DE LIVRES* ET DE FILMS** QUÉBÉCOIS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2014	43
<i>GRAPHIQUE 18</i> : PROPORTION DE LA FRÉQUENTATION DES LIEUX CULTURELS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2014.....	44
<i>GRAPHIQUE 19</i> : FRÉQUENTATION DES LIEUX CULTURELS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE D'ARRIVÉE ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2014	45
<i>GRAPHIQUE 20</i> : FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE SEXE, 2014.....	45
<i>GRAPHIQUE 21</i> : PRATIQUES ENGAGÉES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2014	47
<i>GRAPHIQUE 22</i> : PRATIQUES ENGAGÉES SELON LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2014	48
<i>GRAPHIQUE 23</i> : LANGUES MATERNELLES DES PERSONNES NATIVES ET DES PERSONNES IMMIGRANTES SELON LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2013	54
<i>GRAPHIQUE 24</i> : LANGUES UTILISÉES AVEC LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET POUR LE RENOUELEMENT DES CARTES D'ASSURANCE MALADIE ET DU PERMIS DE CONDUIRE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2013.....	55
<i>GRAPHIQUE 25</i> : LANGUES UTILISÉES AVEC LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET SELON LA LANGUE MATERNELLE, 2013	56
<i>GRAPHIQUE 26</i> : LANGUES UTILISÉES POUR LE RENOUELEMENT DES CARTES D'ASSURANCE MALADIE ET DU PERMIS DE CONDUIRE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET SELON LA LANGUE MATERNELLE, 2013 ...	57
<i>GRAPHIQUE 27</i> : PROPORTION DE PERSONNES UTILISANT LE PLUS SOUVENT LE FRANÇAIS DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2013.....	58
<i>GRAPHIQUE 28</i> : PROPORTION DE PERSONNES UTILISANT LE PLUS SOUVENT LE FRANÇAIS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2013.....	58
<i>GRAPHIQUE 29</i> : PROPORTION DE PERSONNES IMMIGRANTES UTILISANT LE FRANÇAIS AU TRAVAIL SELON LES CATÉGORIES DE L'ENM (2011) ET DE LA CLUF (2013).....	60
<i>GRAPHIQUE 30</i> : PROPORTION DE PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE SELON L'USAGE DES LANGUES À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET AVEC LES AMIS ET SELON LE STATUT D'IMMIGRATION	62
<i>GRAPHIQUE 31</i> : PROPORTION DE PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE SELON L'USAGE DES LANGUES À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET AVEC LES AMIS ET SELON LE STATUT D'IMMIGRATION	62
<i>GRAPHIQUE 32</i> : PROPORTION DE PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE AUTRE QUE LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS SELON L'USAGE DES LANGUES À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET AVEC LES AMIS ET SELON LE STATUT D'IMMIGRATION	63
<i>GRAPHIQUE 33</i> : PROPORTION DE PERSONNES ADMISSIBLES AYANT L'INTENTION DE VOTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS AUX NIVEAUX FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2013 AVEC INDICE DE PARITÉ	69
<i>GRAPHIQUE 34</i> : PROPORTION DE PERSONNES ADMISSIBLES AYANT L'INTENTION DE VOTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS AUX NIVEAUX FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL SELON LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013 AVEC INDICE DE PARITÉ	70
<i>GRAPHIQUE 35</i> : PROPORTION DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ EN TANT QUE BÉNÉVOLES AUPRÈS D'UN PARTI POLITIQUE OU EN TANT QUE MEMBRE D'UN ORGANISME POLITIQUE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013	71

<i>GRAPHIQUE 36</i> : PROPORTION DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ DANS DIVERSES ACTIVITÉS CITOYENNES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013 AVEC INDICE DE PARITÉ (LORSQUE SIGNIFICATIF).....	72
<i>GRAPHIQUE 37</i> : PROPORTION DE PERSONNES AYANT PRIS LA PAROLE EN PUBLIC OU AYANT PARTICIPÉ AU SYNDICAT SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ, 2013	73
<i>GRAPHIQUE 38</i> : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FORT SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LE CANADA, LE QUÉBEC OU LA VILLE DE RÉSIDENCE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013.....	76
<i>GRAPHIQUE 39</i> : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FORT SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LEUR PAYS D'ORIGINE, LES PERSONNES DE LA MÊME ORIGINE ET LEURS LANGUES MATELLES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013	77
<i>GRAPHIQUE 40</i> : PROPORTION DE PERSONNES SELON LE DEGRÉ DE SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LE QUÉBEC SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013	79
<i>GRAPHIQUE 41</i> : PROPORTION DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE DE PERSONNES DÉCLARANT AVOIR UN SENTIMENT D'APPARTENANCE TRÈS FORT ENVERS LE QUÉBEC SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013.....	79
<i>GRAPHIQUE 42</i> : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FORT DEGRÉ DE SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LE CANADA, LE QUÉBEC, LA VILLE, LE PAYS D'ORIGINE ET LES PERSONNES DE MÊME ORIGINE OU DE MÊME LANGUE MATELLE SELON LE STATUT DE MINORITÉ VISIBLE, 2013 (AVEC INDICE DE PARITÉ LORSQUE SIGNIFICATIF)	81
<i>GRAPHIQUE 43</i> : PYRAMIDE D'ÂGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, POPULATION DU QUÉBEC, 2011	94
<i>GRAPHIQUE 44</i> : DISTRIBUTION DES GROUPES D'ÂGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, POPULATION DU QUÉBEC, 2011.....	95
<i>GRAPHIQUE 45</i> : PROPORTION DE PERSONNES SELON L'APPARTENANCE À UN GROUPE DE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DU QUÉBEC, 1991 ET 2011.....	96
<i>GRAPHIQUE 46</i> : PROPORTION DE PERSONNES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET L'APPARTENANCE À UNE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DU QUÉBEC, 2011.....	97
<i>GRAPHIQUE 47</i> : PROPORTION DE PERSONNES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE GROUPE D'APPARTENANCE DE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DU QUÉBEC, 2011	97
<i>GRAPHIQUE 48</i> : PROPORTION DE PERSONNES APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LES GROUPES D'ÂGE, POPULATION DU QUÉBEC, 2011	98

Introduction et vue d'ensemble

La *Mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles* (dorénavant « MP ») a été développée lors d'un projet de recherche du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion effectué de 2012 à 2015¹. Ce projet a mis sur pied une approche qui permet de décrire, de la manière la plus globale possible, la participation des personnes immigrantes et des personnes des minorités ethnoculturelles à la société québécoise. Les étapes d'élaboration, les approches adoptées, la conceptualisation de la participation, l'échéancier et la méthodologie adoptée figurent de façon détaillée dans le document de référence publié en 2015². Cette introduction reprend quelques-uns des aspects qui y sont présentés et à la lumière desquels ce premier rapport de résultats de la démarche devrait être considéré.

Les sources de données

Le document de référence publié en 2015 présente un calendrier quinquennal des travaux. Ce calendrier prévoit un premier portrait général pour l'année 2015-2016 sur la base des sources de données suivantes³ : l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM, 2011), les enquêtes sociales générales (ESG) sur l'identité sociale et sur le don, le bénévolat et la participation, l'Enquête sur la population active (EPA, 2015) ainsi qu'une banque de données dérivée d'une enquête menée par le Conseil supérieur de la langue française en 2010, la Conscience linguistique et usage du français (CLUF). L'accès aux données de l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec (EPCQ), menée par le ministère de la Culture et des Communications, donne également un aperçu de quelques pratiques culturelles. D'autres sources de données ont été utilisées afin de permettre une contextualisation ou une analyse plus détaillée des thématiques abordées. Ces dernières figurent dans les références.

Toutes les analyses présentées dans ce rapport sont évidemment tributaires des contraintes méthodologiques de chacune de ces banques, lesquelles sont succinctement décrites dans l'annexe 2. Comme la majorité de ces données proviennent de

PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES

Les données présentées dans ce document proviennent de différentes sources. L'annexe 2 présente des notes méthodologiques plus détaillées et l'annexe 3 les définitions des variables utilisées ainsi que leur provenance.

- 1) Enquête nationale auprès des ménages (ENM, 2011)
- 2) Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation (ESG, cycle 27, 2013)
- 3) Enquête sociale générale sur l'identité (ESG, cycle 27, 2013)
- 4) Enquête sur la population active (EPA, 2015)
- 5) Conscience linguistique et usage du français (CLUF, 2010)
 - ⊗ Le Conseil supérieur de la langue française a généreusement donné accès à sa base de données constituée lors d'une enquête menée en 2010, ce qui a rendu possible l'analyse de la participation linguistique.
- 6) Enquête sur les pratiques culturelles au Québec (EPCQ, 2014)
 - ⊗ Le ministère de la Culture et des Communications a généreusement donné accès à sa base de données constituée lors d'une enquête menée en 2014, ce qui a rendu possible l'analyse de la participation culturelle.

microdonnées échantillonnées, les estimations établies et les résultats présentés peuvent ne pas correspondre à celles d'autres publications. Afin d'évaluer si la différence entre les sous-groupes étudiés est significative, plusieurs calculs ont été effectués (coefficient de variation, intervalles de confiance, tests de signification statistique etc.) pour les banques de données concernées (se référer à l'annexe 2). Les graphiques présentés dans ce rapport portent sur l'ensemble du Québec, sauf indication contraire.

La disponibilité de la base de données, que constitue l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011), et le recensement, repris en 2016 (et qui sera rendu disponible sans frais pour l'analyse en sa totalité en 2018 ou 2019), permettront de former une toile de fond pour un suivi pluriannuel des indicateurs de la participation, ainsi que pour la description de base de la population et des sous-groupes à l'étude. La description d'une évolution de certaines mesures pourra donc être effectuée à partir de 2020.

L'enquête sociale générale (ESG) est une autre source précieuse de données pour plusieurs indicateurs. Elle s'articule autour d'un tronc commun de questions, qui sont récurrentes chaque année, et d'une spécificité thématique reprise tous les cinq ans. L'analyse proposée du cycle 27 de l'ESG, portant sur la participation à la communauté et sur l'engagement (le volet participation, don et bénévolat et le volet identité sociale), alimente le portrait général en plus de certaines mesures d'ouverture sociétale prévues dans la deuxième année du calendrier. D'autres mesures de l'ESG, portant notamment sur le revenu, le salaire et le don, dressent le portrait de la dimension économique, complété par l'Enquête sur la population active (EPA, 2015) pour le taux d'emploi.

Quant à la participation linguistique, le Conseil supérieur de la langue française a consenti à partager avec le Ministère les données issues d'une enquête non récurrente sur la Conscience linguistique et usage du français, dont la publication date de 2013. Cette base de données permet notamment d'explorer l'usage de la langue dans les interactions publiques avec différentes mesures, dressant ainsi le portrait de la participation linguistique.

L'accès aux données de l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec (EPCQ), recueillies par le ministère de la Culture et des Communications en 2014, permet d'exploiter quelques mesures pour illustrer la participation culturelle des Québécoises et Québécois. Cette banque sera analysée plus en profondeur ultérieurement.

D'autres données complètent les analyses présentées. Elles proviennent de plusieurs sources publiées et seront référencées dans le texte et la liste de publications du document.

Qui sont les Québécoises et Québécois de minorités ethnoculturelles?

La catégorisation des personnes dans des sous-groupes porte toujours son lot d'arbitraire, surtout lorsqu'il s'agit de groupes ethniques ou linguistiques qui évoluent à travers le temps et l'espace, puisque ces groupes se constituent et se transforment dans des processus identitaires de reconnaissance sociale⁴. La remise en question systématique des catégories en usage fait régulièrement surface avec la transformation sociale de plus en plus rapide que vivent beaucoup de sociétés (se référer à Simon et coll., 2015), illustrant ainsi le rôle politique et idéologique des statistiques ethniques et linguistiques en rapport avec des stratégies de survie des groupes minoritaires (Piché, 2015)⁵.

De leur côté, les administrations gouvernementales et les institutions statistiques doivent, d'une façon concrète et pragmatique, relever le défi des catégorisations ethniques et linguistiques afin de décrire statistiquement ces populations dans le but de guider les politiques et programmes nécessaires. Ainsi, selon la description avancée dans la politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion⁶, les minorités ethnoculturelles « désigne[nt] les personnes qui font partie d'un groupe social minoritaire, d'un point de vue démographique, partageant des traits collectifs, entre autres raciaux, culturels, linguistiques, sociaux ou religieux. Les personnes de minorités ethnoculturelles peuvent être immigrantes ou nées au Québec. »

Dans le présent rapport, la comparaison des groupes se base très concrètement sur des variables disponibles dans les bases de données analysées, soit le statut d'immigration, le statut de génération ainsi que le statut de minorité visible. Pour les personnes immigrantes, la durée de résidence est étudiée, tout comme d'autres éléments d'analyse sociodémographique, lorsque possible, tels l'âge et le sexe. Ce traitement ne prétend aucunement à une analyse sociologique de ces catégorisations. Parmi les bases de données accessibles pour les analyses effectuées cette année, ce n'est en effet que l'ENM qui permet de croiser toutes ces variables qui peuvent représenter un accès à une éventuelle appartenance minoritaire. Pour les analyses effectuées à partir des autres bases de données, elles prendront en considération les variables présentes, notamment le statut d'immigration.

Comment définir la participation?

Une participation réussie résulte d'un partage d'engagement mutuel de la personne et de la société dans son ensemble. Ainsi, la participation des personnes de minorités ethnoculturelles est conceptualisée sous forme d'un espace participatif dans lequel ces deux modalités se croisent dans une matrice⁷. Cette matrice rend compte de l'articulation de différents degrés (allant de faible à fort), d'engagements individuels et de dispositions sociétales.

LES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES

La prise en compte d'une appartenance à une minorité ethnoculturelle est tributaire des variables utilisées dans les banques de données disponibles pour l'analyse. Ces variables permettent d'identifier et de comparer des groupes à partir des valeurs saisies dans les enquêtes consultées (voir annexe 2). Ainsi, ce sont notamment le statut d'immigration et, lorsque disponibles, le statut de génération ainsi que l'appartenance à un groupe de minorité visible.

Cette conceptualisation est à la base de la Stratégie de mesure élaborée en 2015 au Ministère. Toutefois, la première année de mesure prévoit essentiellement un aperçu de toutes les dimensions participatives dans une perspective d'apport individuel de la personne de minorité ethnoculturelle, même si elle se place forcément dans un espace sociétal. C'est dans la prochaine année de mesure que la disposition sociétale sera explorée davantage dans toutes ses sphères. Le présent rapport tient donc compte des dispositions sociétales que lorsque le lien s'impose. Le lien présupposé dans la conceptualisation de la participation entre les parts individuelle et sociétale est malheureusement très peu exploré parce qu'il est difficilement mesurable avec les données disponibles actuellement.

Comment mesurer la participation?

Plusieurs indices de la participation ont été développés lors du développement de la Stratégie⁸. Ces indices permettent la comparaison de deux sous-groupes de la société : les groupes de minorités ethnoculturelles (déterminés selon les variables disponibles) et le reste de la population.

Pour que cette comparaison soit traduite par un seul nombre, la construction d'un indice de parité (*ipar*) a permis de calculer et de comparer la participation de deux groupes en les mettant en relation proportionnelle. Cet indice a l'avantage de comparer des groupes mutuellement exclusifs. L'illustration de cet indice se trouve insérée dans chacune des thématiques et sera accompagnée de descriptions des données utilisées pour détailler ces relations.

La participation est un processus multidimensionnel, et quelques aspects sont plus difficiles à mesurer que d'autres

La participation effective des personnes, qu'elles soient natives, de minorités ethnoculturelles ou immigrantes, se compose d'activités et de gestes multiples dont la pertinence ou la valeur ajoutée est variable. L'apport à une participation réussie à la vie collective est donc difficile à mesurer pour plusieurs raisons parmi les suivantes :

La participation : multidimensionnelle à degrés variables

Une participation qu'on peut qualifier de réussie dans son ensemble peut résulter de plusieurs combinaisons possibles. Ainsi, cette réussite participative peut découler d'une participation dans toutes les dimensions tout comme elle peut être atteinte par la contribution dans un nombre très limité de dimensions – selon l'investissement global fourni. Par exemple, pour participer dans toutes les dimensions, une personne pourrait être employée d'une entreprise (dimension économique), parler français au travail (dimension linguistique), voter aux élections (dimension citoyenne), s'occuper d'une personne âgée dans le voisinage (dimension

L'INDICE DE PARITÉ (*IPAR*)

La comparaison des minorités ethnoculturelles avec le reste de la population se fait avec un indice qui met en relation la participation proportionnelle de chaque groupe considéré. L'annexe 2 présente l'indice de parité d'une façon plus détaillée.

Plus l'indice de parité s'approche de 1, plus la participation des groupes comparés est équivalente pour la caractéristique étudiée. Sinon, la participation de la minorité est soit moindre (indice plus petit que 1) ou plus grande (indice supérieur à 1).

communautaire), avoir un fort sentiment d'appartenance local (dimension identitaire) et visiter de temps à autre un musée (dimension culturelle). Une autre personne s'engagera autrement, par exemple, en consacrant beaucoup d'heures de bénévolat à un organisme à but non lucratif. La participation de cette personne pourrait se traduire, notamment, par l'enseignement bénévole de cours d'appoint en français (dimension communautaire et linguistique), tout en restant à la maison (inactive sur le marché du travail). Les mesures présentées ne peuvent pas rendre compte de cette participation globale et transversale des individus. Aucun cumul de degrés de participation dans les différentes dimensions n'est prévu. Il est impossible de colliger cette information à partir des banques de données disponibles.

La participation : d'une mesure à l'autre

La même réflexion vaut également pour les mesures à l'intérieur d'une même dimension. S'il est possible de participer à un nombre variable de dimensions, il semble évident que le nombre de mesures dans une même dimension est également variable pour considérer une participation comme étant réussie. Il semble donc impossible qu'une seule personne participe à tous les volets d'une dimension donnée, qu'ils soient mesurés dans ce rapport ou non.

La participation : partielle, pleine ou réussie

Suivant l'idée que la « pleine » participation « réfère à un idéal d'engagement de tous les membres de la société dans les sphères de la vie collective [en tant que] reflet d'une conjugaison réussie des capacités et aspirations individuelles avec les dispositions sociétales optimales » (Laur, 2015, p. 14), aucun groupe ne peut participer *pleinement* puisque cette idée impliquerait un engagement égal de toutes et de tous, non seulement pour toutes les mesures (présentées dans ce document ou colligées ailleurs) de toutes les dimensions, mais il faudrait que cet engagement soit soutenu et continu chez chaque personne. Or, souvent, la participation est une affaire de famille et résulte d'un partage de responsabilités dans différents domaines.

Comme la « pleine participation », en tant qu'idéal à atteindre, n'est pas mesurable en soi, la participation qu'il est possible de mesurer est donc forcément « partielle » — ce qui n'est pas dû à un manque d'engagement des personnes, ni même à un actuel déficit de mesures (et de données) disponibles, mais plutôt au caractère idéaltypique⁹ du concept. Les comparaisons des comportements des individus appartenant à différents sous-groupes doivent donc être interprétées pour chaque mesure isolément, puisqu'aucun lien ne peut être établi entre ces mesures ou dimensions participatives (ni au niveau individuel ni à celui d'un groupe). Une participation qu'il est possible de qualifier comme étant « réussie » est donc difficile à établir, vu cette absence d'une vue d'ensemble générale.

En bref, les mesures prises et décrites dans les pages suivantes ne peuvent rendre le lien qui existe entre ces participations multiples : le degré de participation est calculé une mesure à la fois. Ces mesures, considérées isolément, ne rendent donc pas compte de la participation multidimensionnelle à l'échelle individuelle ou d'un partage interindividuel et interdimensionnel

des comportements participatifs. Toutefois, ces mesures permettent d'éclairer davantage des comportements qui, à long terme, permettront aux personnes de minorités ethnoculturelles de s'intégrer ou d'être incluses dans une société et d'ainsi renforcer la cohésion sociale.

Un portrait général et parcellaire

Cette première année de mesure dresse un portrait général de la participation en considérant au minimum une thématique sur la base de deux mesures dans chaque dimension participative. Ce portrait général pourra être reproduit cinq ans plus tard afin d'en faire le suivi.

La participation dans la dimension économique constitue la première partie du portrait général avec quelques données sur le taux d'emploi, le revenu, le salaire et le don. La dimension communautaire est ensuite présentée puisque sa thématique, le bénévolat, peut être très étroitement liée à l'insertion au marché du travail et à d'autres indicateurs économiques. Viennent ensuite les dimensions culturelle, citoyenne, linguistique et identitaire – des champs qui montrent autant le résultat que les démarches d'une insertion sociale dans la société.

Les annexes présentent les notes méthodologiques, la définition de certaines variables ainsi qu'un portrait descriptif de la population québécoise selon quelques-unes des caractéristiques utilisées pour les analyses. À titre indicatif et en toile de fond à ce portrait général, cette description se base sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Il est certain qu'un portrait « général » ne pourrait prétendre à l'exhaustivité, mais désigne plutôt un survol schématique et forcément parcellaire des dimensions participatives de l'engagement individuel. Il apporte toutefois une contribution à la compréhension de différents aspects du comportement participatif des Québécoises et des Québécois, qu'ils proviennent de minorités ethnoculturelles ou non.

La dimension économique

La participation à la dimension économique est généralement considérée comme étant la clé de voûte d'une intégration réussie et d'une participation dans les autres dimensions puisqu'elle couvre avant tout l'accès aux ressources matérielles de base, généralement garanti à travers un revenu. Ce revenu est considéré comme étant le point de départ pour toute autre activité : sans moyen de subsister, peu élevées sont les chances de participer activement dans d'autres dimensions.

La participation au marché du travail semble donc essentielle à l'intérieur même de la dimension économique. Elle transcende toutes les autres dimensions participatives et influe sur celles-ci. Le Ministère publie des analyses d'indicateurs de cette participation au marché du travail dans le document *Les immigrants et le marché du travail québécois*. Élaborées à partir de données issues de l'Enquête sur la population active (EPA), ces analyses sont disponibles sur le site Web du ministère et présenteront, à partir de la prochaine publication prévue au courant de 2016, les indices de parité développés dans le cadre de cette Stratégie de mesure.

En complément de ces analyses plus détaillées, une brève description du taux d'emploi des personnes immigrantes permet, dans ce portrait, de présenter un aperçu de la participation au marché du travail. Au-delà de cet aperçu, la participation économique est ensuite décrite sous deux angles d'approche thématiques. Tout d'abord, le revenu et le salaire, qui représentent en quelque

sorte le résultat des indicateurs classiques de la participation au marché du travail. Ensuite, les dons en argent et en biens, faits par les Québécoises et Québécois, qui constituent également une participation économique à la société.

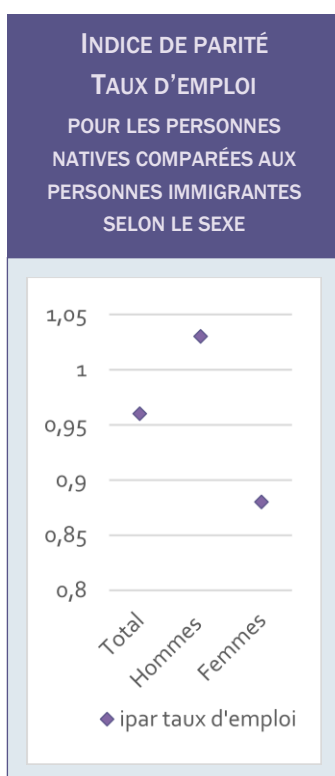
Le taux d'emploi

L'indice de parité pour le taux d'emploi permet de mesurer la participation au marché du travail d'une façon comparative selon le statut d'immigration, le sexe et la durée de résidence. En 2015, le taux d'emploi des personnes immigrantes est de 57,7 %. Celui de la population native est de 60,3 %. Il en résulte un *ipar* de 0,96. L'écart entre les deux groupes demeure donc limité.

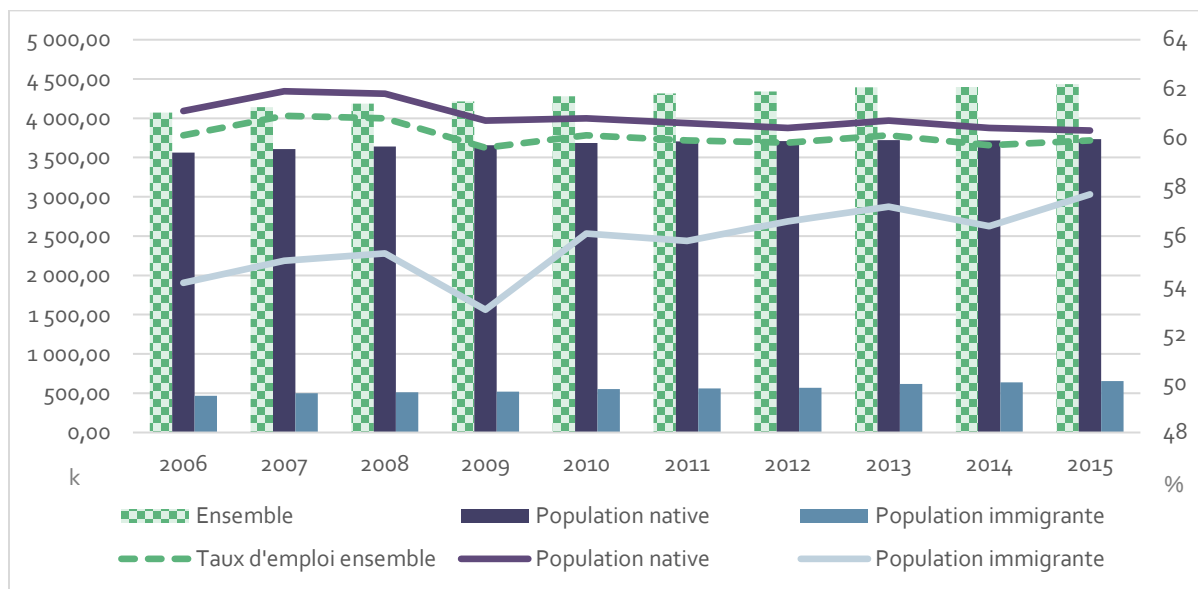
Deux constats semblent se confirmer, malgré une légère variation de ce taux d'emploi à travers le temps (voir les graphiques qui suivent) : des différences par rapport au sexe ainsi qu'à la durée de résidence.

Premièrement, les hommes immigrants atteignent un taux d'emploi très comparable à celui des hommes natifs (2 points de pourcentage de plus : 64,8 % comparativement à 62,8 %, *ipar* de 1,03, voir l'encadré) alors que les femmes immigrantes sont beaucoup moins présentes en emploi que les natives (50,8 % comparativement à 57,8 %, une différence de 7 points de pourcentage, *ipar* de 0,88).

Source: Enquête sur la population active, 2015



GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE PERSONNES EN EMPLOI ET TAUX D'EMPLOI SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2006 À 2015

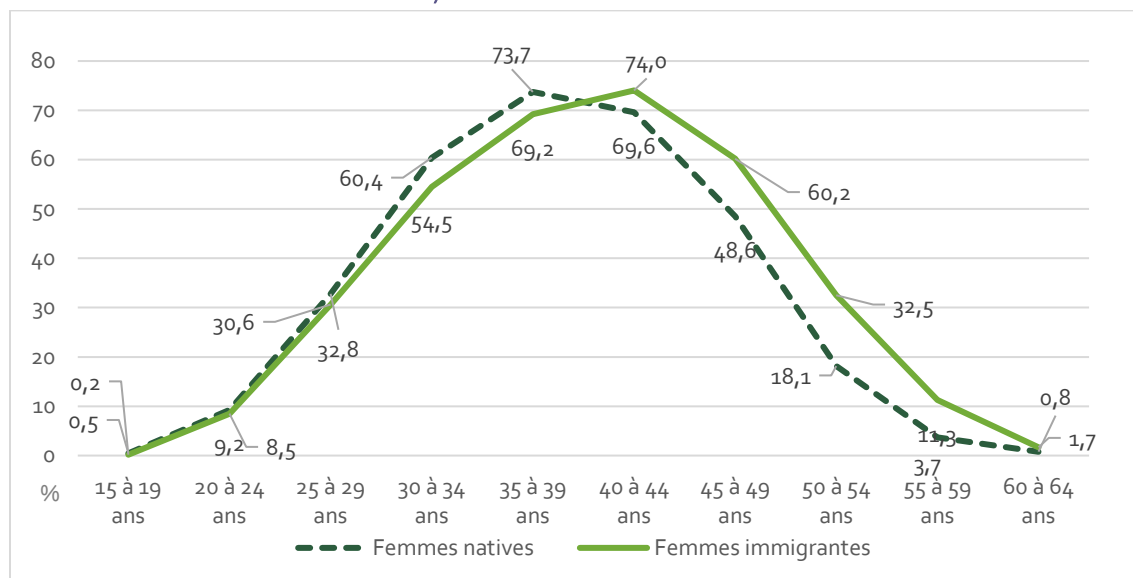


Source : Enquête sur la population active, 2006 à 2015

Une piste d'explication pourrait être le fait que les familles immigrantes reportent souvent leur projet familial après leur migration afin de pouvoir s'installer avec moins de contraintes (Rousseau, 2015; Bélanger et Gilbert, 2003). Un tel report peut résulter dans un décalage de l'âge de fécondité des femmes immigrantes – ce qui pourrait, de ce fait, davantage les éloigner du marché du travail à un âge auquel les femmes natives réintègrent éventuellement leur emploi. Les données de l'Enquête sur la population active (2015) indiquent que les femmes immigrantes âgées de 55 ans et plus ont un taux d'emploi légèrement supérieur à celui des femmes natives (26,4 % comparativement à 25,7 %). Les femmes immigrantes réintègreraient ainsi plus tardivement le marché du travail en raison d'un léger décalage de l'âge de fécondité.

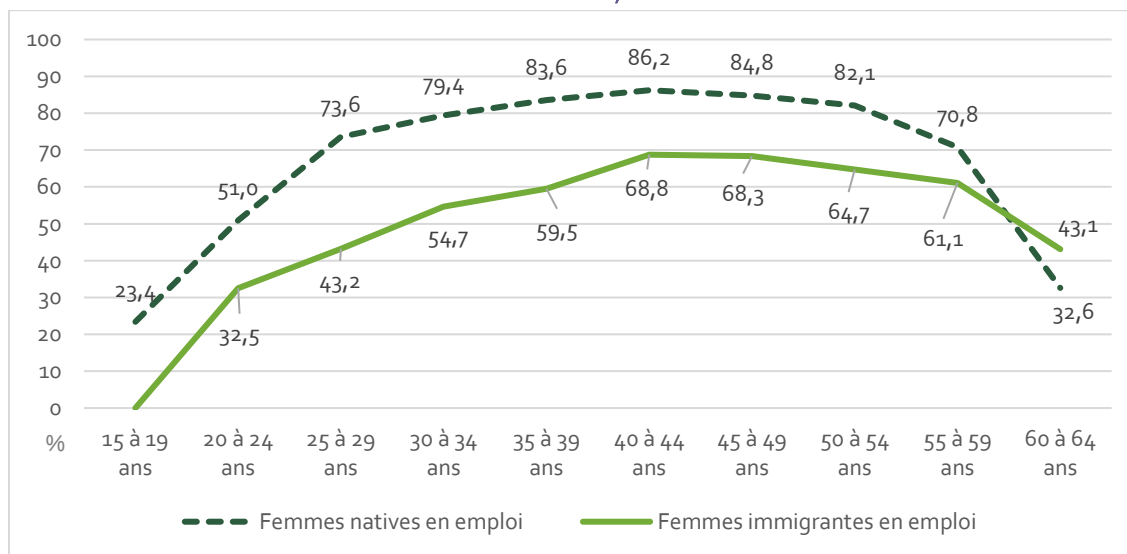
Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) permettent de retracer les femmes immigrantes et natives ayant un (ou plusieurs) enfant(s) de moins de 18 ans à leur charge (ce qui est retracé par l'obtention ou non d'une prestation pour enfants dans le cadre du programme des Prestations fiscales canadiennes). Comme l'illustre le graphique 2, les femmes natives ayant un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans à leur charge sont proportionnellement plus présentes dans les groupes d'âge plus jeunes, comparativement aux femmes immigrantes, produisant une courbe d'âge légèrement décalée.

GRAPHIQUE 2 : FEMMES AYANT UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À CHARGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET PAR GROUPES D'ÂGE, 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

GRAPHIQUE 3 : FEMMES EN EMPLOI AYANT UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À CHARGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET PAR GROUPE D'ÂGE, 2011



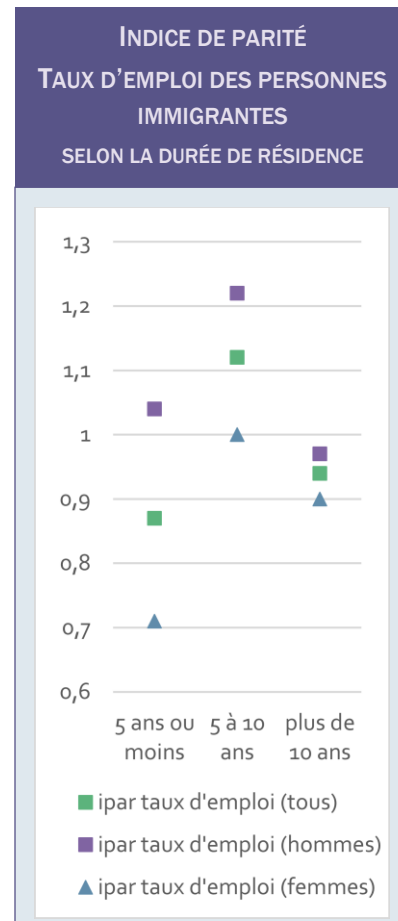
Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

Cette différence pourrait être un des facteurs d'une présence différentielle des femmes natives et immigrantes en emploi, tel qu'illustré dans le graphique 3. D'autres facteurs peuvent également expliquer ces résultats, comme la discrimination (Eid et coll., 2011) ou la reconnaissance des compétences. À cette liste s'ajoutent des désavantages liés plus particulièrement au statut de femme immigrante, tels un réseautage professionnel plus difficile dû au rôle social effectif ou attendu (Gauthier, 2013), des stratégies familiales pouvant mener à une plus grande déqualification (Chicha, 2009) ou encore des responsabilités familiales plus élevées (Rose, 2013).

Notons, par ailleurs, que le taux d'emploi des femmes au Québec est généralement supérieur (71 % pour les femmes de 15 à 64 ans en 2015) à celui observé au Canada (69,4 %), aux États-Unis (63,7 %) et dans l'Union européenne (60,6 %). Le taux d'emploi des femmes au Québec étant parmi le plus élevé au monde, le seuil à atteindre pour les femmes immigrantes y est considérable aussi.

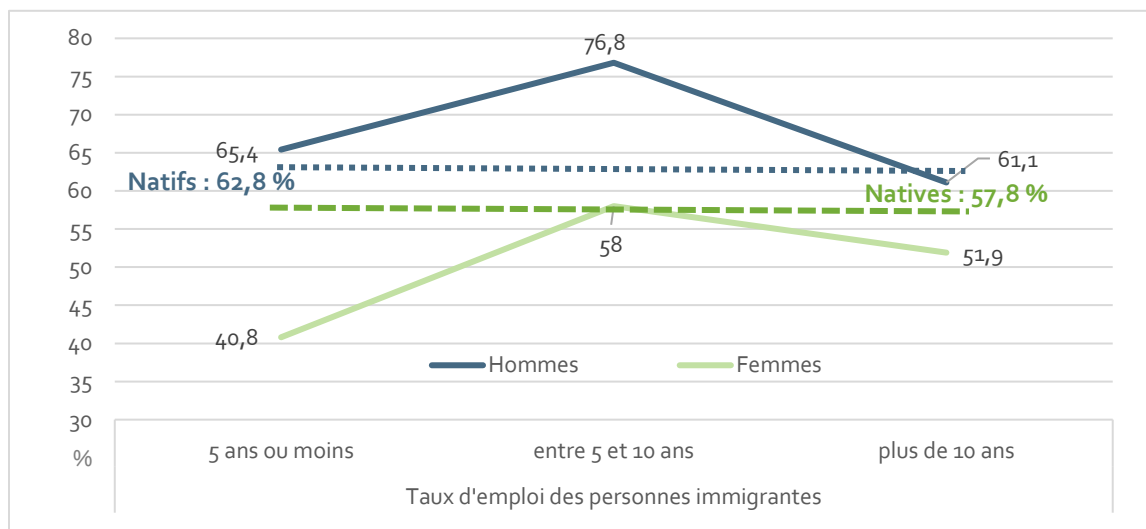
Le deuxième constat qui se confirme à travers le temps, tel que souligné plus haut, concerne la variation du taux d'emploi selon la durée de résidence. En effet, ce sont notamment les personnes immigrantes arrivées depuis moins de 5 ans qui présentent un taux d'emploi plus faible que les personnes natives (52,6 % comparativement à 60,3 %, *ipar* de 0,87). Toutefois, les hommes immigrants admis depuis moins de 5 ans au Québec ont un taux d'emploi plus élevé que les hommes natifs (65,4 % comparativement à 62,8 %, *ipar* de 1,04) et ce taux augmente jusqu'à la durée de résidence de 10 ans (76,8 %, soit 14 points de pourcentage de plus que les hommes natifs, d'où un *ipar* de 1,22). Le taux d'emploi des femmes immigrantes évolue dans le même sens, mais pas à la même hauteur : il est beaucoup plus bas que celui des natives (57,8 %) pour les femmes immigrantes d'arrivée très récente (40,8 %, *ipar* de 0,71), il le dépasse légèrement après 5 ans et jusqu'à 10 ans de résidence (58 %, *ipar* de 1,0) et diminue après de presque 6 points de pourcentage (*ipar* de 0,9).

Ainsi, les points de pourcentage qui séparent le taux d'emploi des femmes et des hommes immigrants diminuent également avec le temps de résidence (de 17 points de pourcentage à 5,9) pour presque rejoindre la différence qui existe entre femmes et hommes natifs (5 points de pourcentage).



Source : Enquête sur la population active, 2015

GRAPHIQUE 4 : TAUX D'EMPLOI SELON LA DURÉE DE RÉSIDENCE PAR SEXE, 2015



Source : Enquête sur la population active, 2015

Considérant la différence entre les sexes, on pourrait presque parler d'une sorte de « compensation » du taux d'emploi relativement élevé des hommes immigrants (jusqu'à 14 points de pourcentage supérieurs aux natifs par période de résidence) par rapport au déficit enregistré par les femmes immigrantes (jusqu'à 17 points de pourcentage de moins que les femmes natives selon la période de résidence).

Les immigrants masculins participent au marché du travail avec un taux d'emploi dépassant celui des hommes natifs.

Pour les femmes immigrantes, le taux d'emploi dépasse très légèrement celui des femmes natives chez celles résidant depuis 5 à 10 ans au Québec, mais demeure inférieur avant et après.

Le revenu et le salaire

Quelques données en bref



25 280 \$: MOYENNE DE REVENU D'EMPLOI

*PERSONNES NATIVES : 25 849 \$
PERSONNES IMMIGRANTES : 22 017 \$*

35 498 \$: MOYENNE DE REVENU TOTAL



*PERSONNES NATIVES : 36 157 \$
PERSONNES IMMIGRANTES : 31 717 \$*

SALAIRE HORAIRE MOYEN : 23,56 \$ (POPULATION QUÉBÉCOISE)

*23,81 \$ POUR LES PERSONNES NATIVES
22,23 \$ POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES*



29 397 \$: MOYENNE DE REVENU TOTAL APRÈS IMPÔTS

*PERSONNES NATIVES : 29 882 \$
PERSONNES IMMIGRANTES : 26 618 \$*

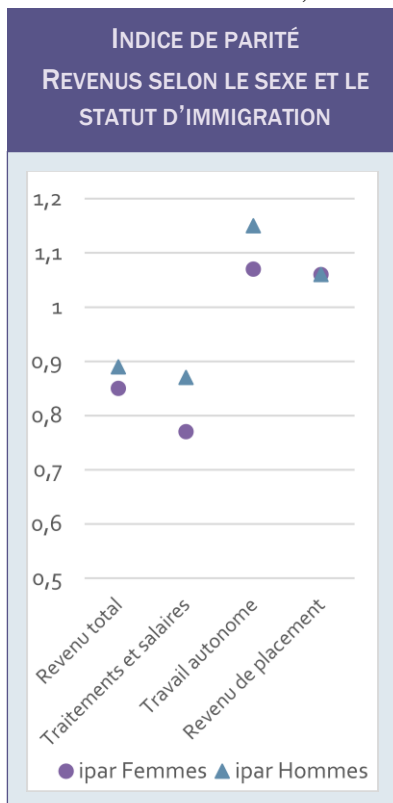
*(Enquête nationale auprès des ménages 2011 et
Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013)*

Le revenu moyen total et ses composantes

Le revenu, et plus particulièrement le revenu d'emploi, constitue le résultat concret de la participation au marché du travail. Il donne un aperçu de ce qui peut constituer un certain pouvoir d'achat et un indice de qualité de vie des personnes. L'ensemble des revenus détermine bien souvent les dépenses – donc le niveau de consommation et le niveau de vie – et conditionne donc également certaines formes de participation dans d'autres dimensions. Ainsi, cette forme de participation économique peut résulter dans un sentiment de bien-être puisque « les répondants touchant un revenu de 40 000 \$ ou plus sont significativement plus susceptibles que les répondants sans revenu personnel de se dire satisfaits de leur vie » (Houle et Schellenberg, 2010, p. 7).

Toutefois, en 2010 au Québec, un revenu total supérieur à 40 000 \$ ne peut être observé que parmi les hommes non immigrants, alors que les hommes immigrants (37 857 \$), suivis par les femmes natives (30 158 \$) et immigrantes (25 649 \$) ont des revenus qui se situent en dessous de ce seuil. De plus, la différence de revenu entre les femmes immigrantes et natives est plus prononcée que celle entre les hommes, se résultant par des *ipar* de 0,85 et 0,89 respectivement.

Source: Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

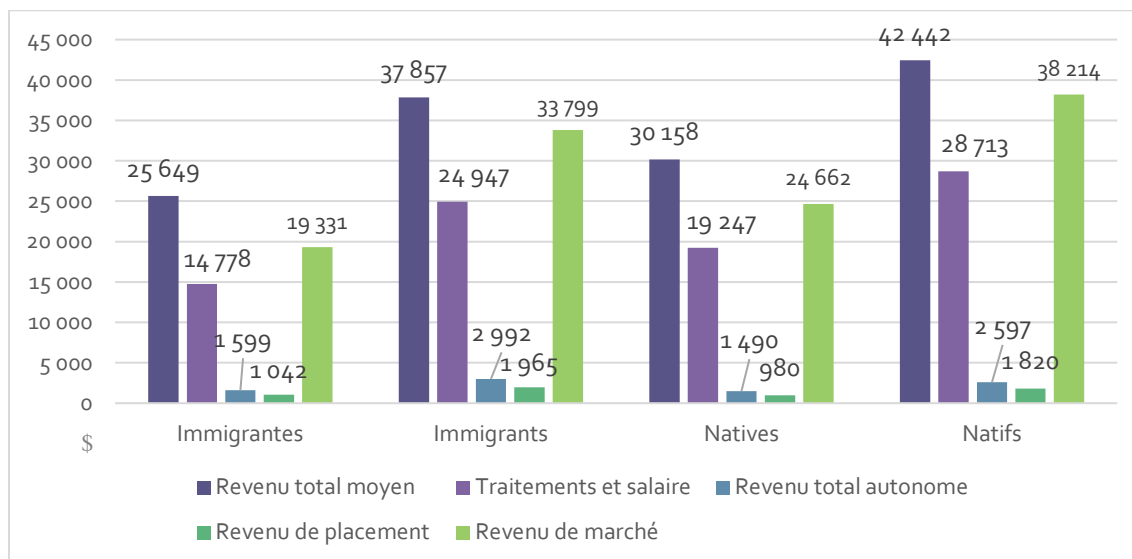


En général, les personnes immigrantes ont un revenu moindre que les personnes natives, même si les différents types de revenus peuvent présenter quelques variations. Ainsi, le revenu total (provenant de toutes les sources, y compris les revenus d'emploi, provenant de programmes gouvernementaux, de pensions, de placements ou tout autre revenu en espèces) est de 35 498 \$ en moyenne par an au Québec en 2010, variant de 31 717 \$ pour les personnes immigrantes à 36 157 \$ en moyenne pour les natifs, ce qui résulte dans un indice de parité général de 0,88. La composition de ce revenu total diffère aussi légèrement selon le statut d'immigration.

La grande majorité du revenu total de tous les Québécoises et Québécois provient des traitements et du salaire (voir le graphique 5). La proportion que constituent le traitement et le salaire parmi le revenu total est, encore une fois, plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes et la différence est encore plus élevée lorsqu'on compare les immigrantes aux natives (*ipar* de 0,77) alors que, pour les hommes, cette différence reste à peu près égale (*ipar* de 0,87).

Par contre, le revenu moyen de travail autonome et le revenu moyen de placement constituent proportionnellement une part plus importante du revenu total parmi les personnes immigrantes que parmi les natives. Les indices de parité étant de 1,07 pour les femmes et de 1,15 pour les hommes concernant le travail autonome et de 1,06 et 1,08 pour les placements.

GRAPHIQUE 5 : REVENU TOTAL MOYEN, REVENU DE PLACEMENT, TRAITEMENT ET SALAIRE, REVENU DE TRAVAIL AUTONOME ET REVENU DE MARCHÉ AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2010 SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE SEXE



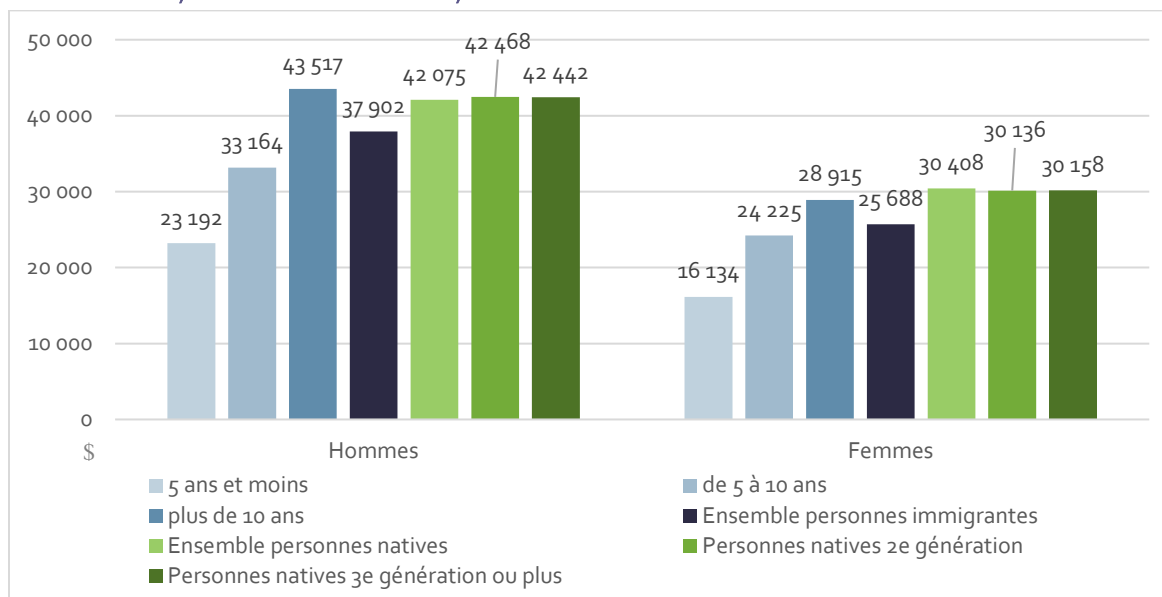
Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées, population de 15 ans et plus

Peu de recherches existent sur la littératie et le comportement financier des personnes immigrantes au Québec. Selon une enquête de la Banque de Montréal, menée en 2015 auprès de personnes¹⁰ immigrantes arrivées depuis 10 ans ou moins¹¹, ces personnes épargnent, notamment en vue de leur retraite, de l'éducation des enfants, d'un achat important (maison ou voiture) ou d'un voyage. Il est effectivement probable que l'épargne serve pour beaucoup de ces personnes à la retraite, puisque leur revenu moyen provenant de pensions de retraite est moindre, surtout pour les femmes (1 222 \$ pour les femmes immigrantes comparativement à 2 168 \$ pour les femmes natives), mais également pour les hommes (2 127 \$ comparé à 3 547 \$). Les indices de parité pour le revenu moyen de pensions de retraite sont donc très faibles : de 0,56 et 0,6 respectivement. Ces éléments sont liés la durée de résidence et le niveau de revenu d'emploi.

La durée de résidence et la deuxième génération

La moyenne du revenu total augmente avec la durée de résidence pour s'approcher de plus en plus de celui des personnes natives pour les femmes, voire pour le dépasser dans le cas des hommes. En fait, ce sont surtout les nouveaux arrivants (depuis 5 ans ou moins) pour qui la moyenne est la plus faible. Dans le cas des hommes présents depuis 10 ans et plus, leur revenu total dépasse celui des natifs (43 517 \$ comparé à 42 442 \$), toutefois, la différence n'est pas significative.

GRAPHIQUE 6 : REVENU MOYEN D'EMPLOI AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2010 SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE DE RÉSIDENCE, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE SEXE



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées, population de 15 ans et plus

Considérant l'intégration à plus long terme, en prenant en compte les personnes natives qui ont au moins un parent né à l'étranger, soit la deuxième génération, on constate une très forte similitude avec les revenus moyens des personnes natives de plusieurs générations – autant pour les femmes que pour les hommes.

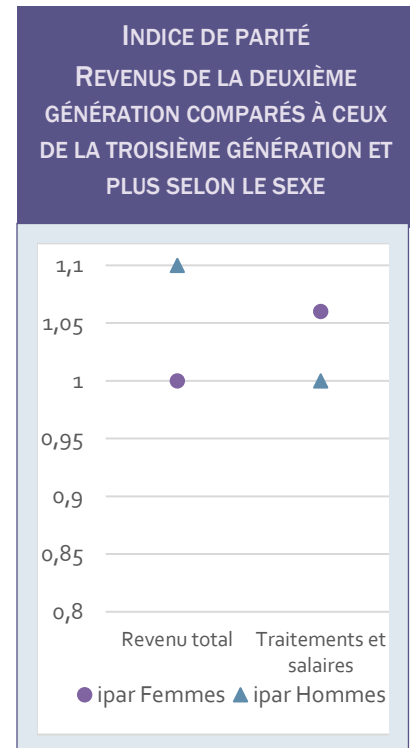
En ce qui concerne la réussite sur le marché de travail de la deuxième génération, il a été constaté à maintes reprises qu'elle dépasse souvent non seulement la génération de leurs parents, mais également celle des natifs de plusieurs générations au Québec et au Canada (Corak, 2008; Laur 2012; Boyd, 2008). En effet, les femmes immigrantes, ayant une moyenne de revenu total de 25 688 \$, gagnent moins que les natives de deuxième génération (30 408 \$) et de troisième génération ou plus (30 136 \$). Pour les hommes, ce sont également les immigrants qui ont le revenu le moins élevé (37 902 \$), comparativement à la deuxième génération (42 075 \$) et à la troisième génération ou plus (42 468 \$). Ainsi, en ce qui concerne le revenu total et les revenus de traitement et de salaire, les personnes de deuxième génération présentent des indices de parité non significativement différents lorsqu'elles sont comparées aux personnes natives depuis plusieurs générations.

Une explication de ces résultats pourrait résider dans la réussite scolaire de cette deuxième génération qui performe très bien même s'il existe des variations parfois importantes à l'intérieur des sous-groupes (McAndrew, 2015). Généralement, à l'âge de 15 ans, cette deuxième génération réussit aussi bien que les autres natifs aux tests de mathématiques et de lecture (OCDE, 2011, p. 97). Cette réussite constitue une exception observée au Canada et en Australie lorsqu'elle est comparée

à l'échelle internationale. Ainsi, un niveau de scolarité relativement élevé peut ensuite expliquer, tout au moins partiellement, des revenus plus importants pour les personnes de la deuxième génération dès leur entrée sur le marché du travail, notamment chez les jeunes femmes (Palameta, 2014).

Sans surprise, les revenus de placements augmentent aussi avec la durée de résidence. Alors que le revenu de placement est de 183 \$ en moyenne pour les personnes nouvellement arrivées (5 ans ou moins), il augmente à 369 \$ pour celles arrivées depuis plus de 5 ans, mais moins de 10 ans, et à 2 909 \$ en moyenne pour les personnes arrivées depuis plus de 10 ans – ce qui est considérablement plus élevé que la moyenne des natifs (1 820 \$). Outre les besoins financiers plus accrus des personnes immigrantes au moment de la retraite déjà souligné auparavant, ce comportement d'épargne se reflète également dans le fait que les parents immigrants ont tendance à investir davantage dans l'épargne-études de leurs enfants comparativement aux parents natifs (Sweet et coll., 2008).

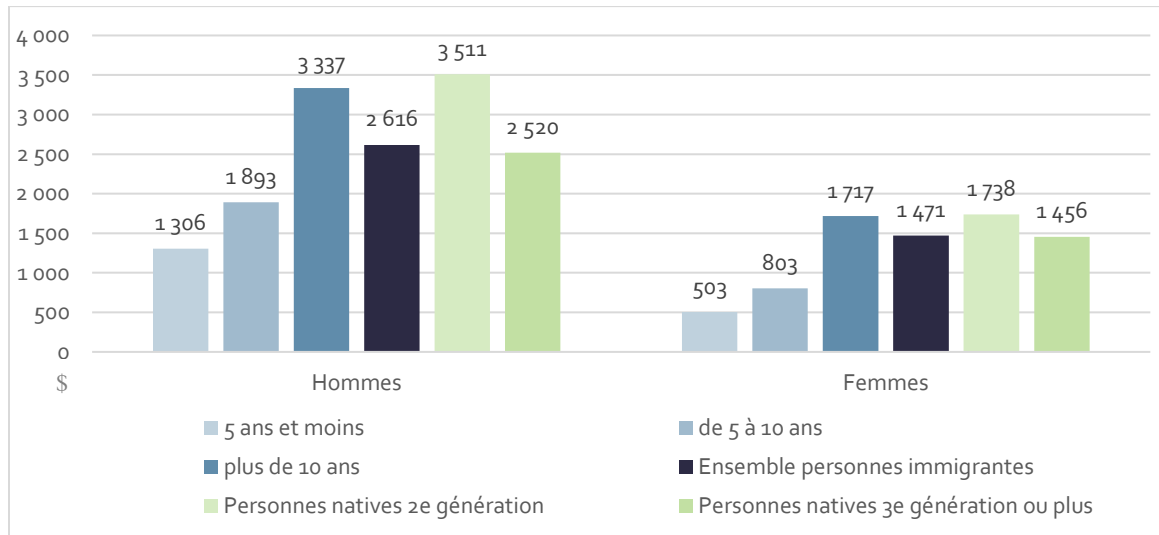
Les revenus de travail autonome augmentent également avec la durée de résidence, autant chez les hommes que chez les femmes. Le travail autonome ne serait donc pas une stratégie de nouveaux arrivants, mais plutôt une avenue de carrière développée à plus long terme parmi les personnes immigrantes, une fois les réseaux bien établis. Fait intéressant, la deuxième génération semble également apprécier le travail autonome, ayant le revenu le plus élevé parmi les sous-groupes considérés, surtout parmi les hommes.



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

Les personnes immigrantes ont un revenu total moyen moindre que les personnes natives dans l'ensemble, mais celui des immigrants masculins dépasse celui des natifs après 10 ans de résidence et celui des femmes s'approche de celui des natives. La deuxième génération a un revenu comparable à la troisième génération ou plus. Les femmes de deuxième génération ont un revenu total moyen plus élevé que les autres femmes natives.

GRAPHIQUE 7 : ESTIMATION DU REVENU D'EMPLOI AUTONOME MOYEN AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE 2010 SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE DE RÉSIDENCE, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE SEXE



Source: Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées, population de 15 ans et plus

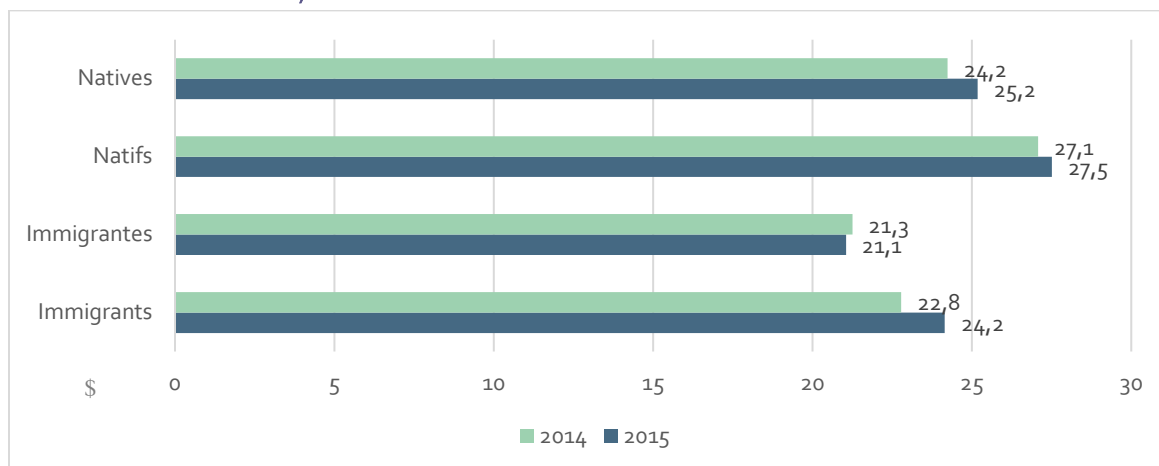
Le salaire

Comme illustré plus haut, la grande majorité des revenus des Québécoises et Québécois provient d'un traitement d'un salaire, donc d'une « nécessaire contrepartie du contrat de travail » (Braudo). Ce salaire peut être calculé selon la rétribution horaire moyenne pour fins de comparaison, une mesure qui tient davantage compte du temps investi par les personnes pour gagner cette plus grande proportion du revenu total.

Le salaire horaire moyen des personnes en âge de travailler (25 à 54 ans) est de 25,72 \$ en 2015 au Québec. Cette moyenne varie selon le statut d'immigration et le sexe: la moyenne la plus élevée se trouve, reflétant l'ordre déjà décrit pour le revenu moyen total, chez les hommes natifs (27,51 \$), et la moyenne la plus faible, chez les femmes immigrantes (21,05 \$), en passant par les femmes natives (25,18 \$) et les hommes immigrants (24,15 \$). Ce salaire horaire moyen a augmenté de 2014 à 2015 pour tous les sous-groupes, sauf pour les femmes immigrantes qui voient leur taux baisser.

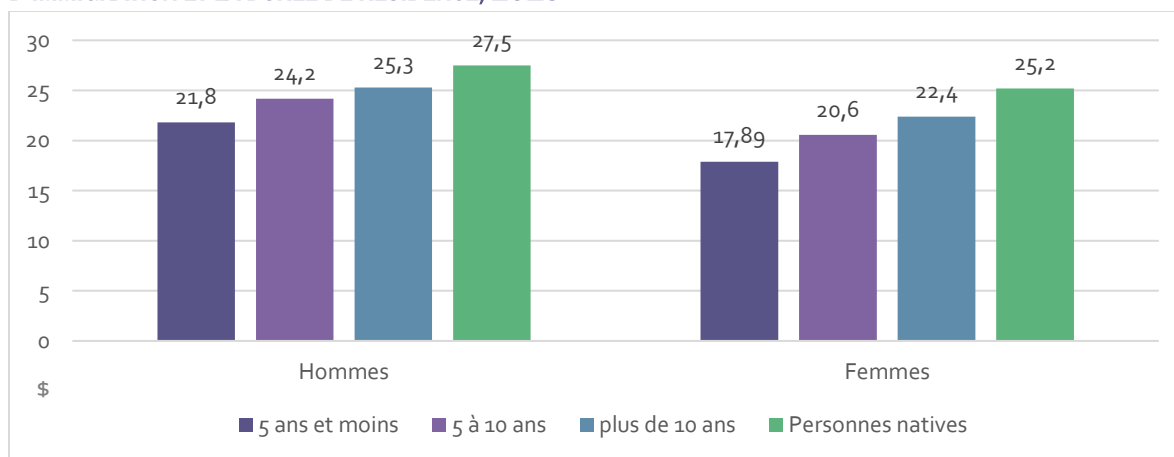
Tout comme le revenu total, le salaire horaire évolue avec la durée de résidence: alors qu'il est de 17,89 \$ pour les femmes immigrantes arrivées depuis moins de 5 ans (21,81 \$ pour les hommes), ce taux augmente pour celles et ceux arrivés depuis 5 à 10 ans (20,56 \$ et 24,17 \$) et celles et ceux arrivés depuis plus de 10 ans (22,23 \$ et 25,30 \$ respectivement).

GRAPHIQUE 8 : SALAIRE HORAIRE MOYEN DES PERSONNES DE 25 À 54 ANS, SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE SEXE, 2014 ET 2015



Source: Enquête sur la population active 2014 et 2015, population de 25 à 54 ans

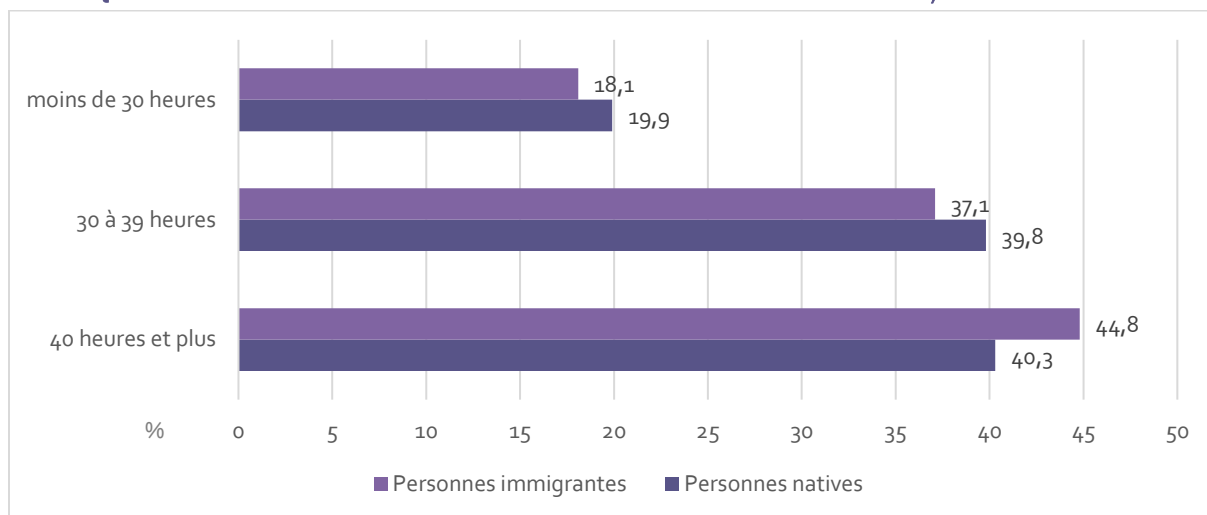
GRAPHIQUE 9 : SALAIRE HORAIRE MOYEN DES PERSONNES DE 25 À 54 ANS, SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2015



Source: Enquête sur la population active 2015

Un salaire horaire moyen moins élevé parmi les personnes immigrantes se combine à un nombre d'heures plus élevé consacré au travail afin d'arriver au revenu de salaire déjà décrit. Ainsi, presque la moitié des personnes immigrantes travaille 40 heures et plus par semaine. Cette proportion est plus importante parmi les hommes (56,5 %) que parmi les femmes (30,3 %).

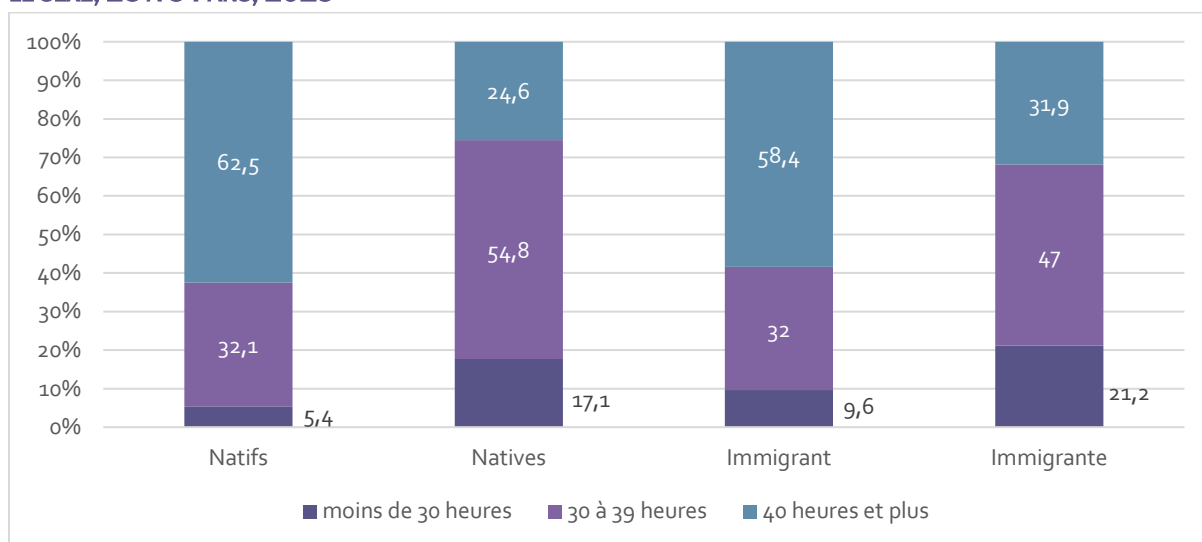
GRAPHIQUE 10 : NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES* SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2015



Source : Enquête sur la population active 2015

*Il s'agit du total des heures habituelles (emploi principal)

GRAPHIQUE 11 : PROPORTION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES* SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE SEXE, 25 À 54 ANS, 2015



Source: Enquête sur la population active 2015

*Il s'agit du total des heures habituelles (emploi principal)

Un salaire horaire moyen moins élevé parmi les personnes immigrantes se combine à un nombre d'heures plus élevé consacré au travail : presque la moitié des personnes immigrantes travaille 40 heures et plus par semaine.

Dons d'argent et de biens

Quelques données en bref

1,4 MILLIARD DE DOLLARS : VALEUR TOTALE DES DONS EN ARGENT EN 2013 AU QUÉBEC



PERSONNES NATIVES : 938 000 000 \$
PERSONNES IMMIGRANTES : 462 000 000 \$

DON MOYEN ANNUEL EN ARGENT : 270 \$ (POPULATION QUÉBÉCOISE)

209 \$ POUR LES PERSONNES NATIVES 664 \$ POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES



NOMBRE DE DONATEURS PÉCUNIAIRES : 5 478 630,
81 % DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

81,5 % DES PERSONNES NATIVES 75,8 % DES PERSONNES IMMIGRANTES



NOMBRE DE DONATEURS NON PÉCUNIAIRES: 5 121 576,
79,6 % DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE

80,2 % PERSONNES NATIVES 76,4 % PERSONNES IMMIGRANTES

**(Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013
Portant sur les 12 mois précédant l'enquête)**

Au Québec, les dons de bienfaisance ou sans but lucratif totalisent 1,4 milliard de dollars en 2013, soit 10,9 % du total des dons canadiens qui s'élèvent à 12,8 milliards de dollars.

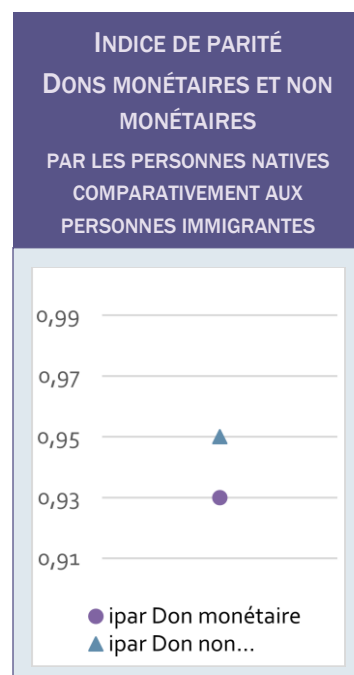
Toutes proportions gardées, le nombre des donateurs¹² parmi la population native, comparativement à celui parmi la population immigrante, ne diffère pas d'une façon statistiquement significative, l'indice de parité étant de 0,93 (dons en argent) et de 0,95 (dons en biens). La différence entre les femmes et les hommes n'est pas non plus significative.

Les personnes immigrantes totalisent moins d'argent en dons dans l'ensemble, mais, puisqu'elles sont moins nombreuses, l'effort moyen pour chaque personne est plus élevé, presque trois fois supérieur au don moyen d'une personne native. « Les immigrants ont tendance à avoir un plus faible revenu du ménage que les personnes nées au Canada [...] Toutefois, à des niveaux équivalents de revenu de ménage, les donateurs immigrants avaient tendance à donner plus que les donateurs nés au Canada » (Thomas, 2012, p. 61).

Les organismes bénéficiaires des dons en argent sont multiples. Environ un tiers de la population effectue toujours les dons aux mêmes organismes, les autres varient toujours ou parfois les bénéficiaires. Ce comportement n'est pas significativement différent entre personnes immigrantes ou natives – ni leur façon de prendre la décision, puisque plus du deux tiers de ces personnes (natives ou immigrantes) disent la prendre quand elles sont sollicitées et non pas d'une façon prédéterminée.

Les domaines dans lesquels œuvrent les organismes qui bénéficient de la plus grande proportion de donateurs sont les mêmes pour les personnes natives et immigrantes : les services sociaux, la santé, la religion, l'éducation et la recherche, les hôpitaux et les organismes internationaux. Toutefois, c'est pour la religion, la santé et pour les organismes internationaux que les proportions de donateurs diffèrent d'un groupe à l'autre. Les personnes natives sont proportionnellement plus nombreuses à donner pour des organismes de santé (55 % comparativement à 33,9 %, *ipar* de 0,62), alors que les organismes religieux et les organisations internationales bénéficient d'une plus grande proportion de donateurs parmi les personnes immigrantes (45,9 % comparativement à 37,6 %, *ipar* de 1,22 et 12,7 % comparativement à 6,3 %, *ipar* de 2,01).

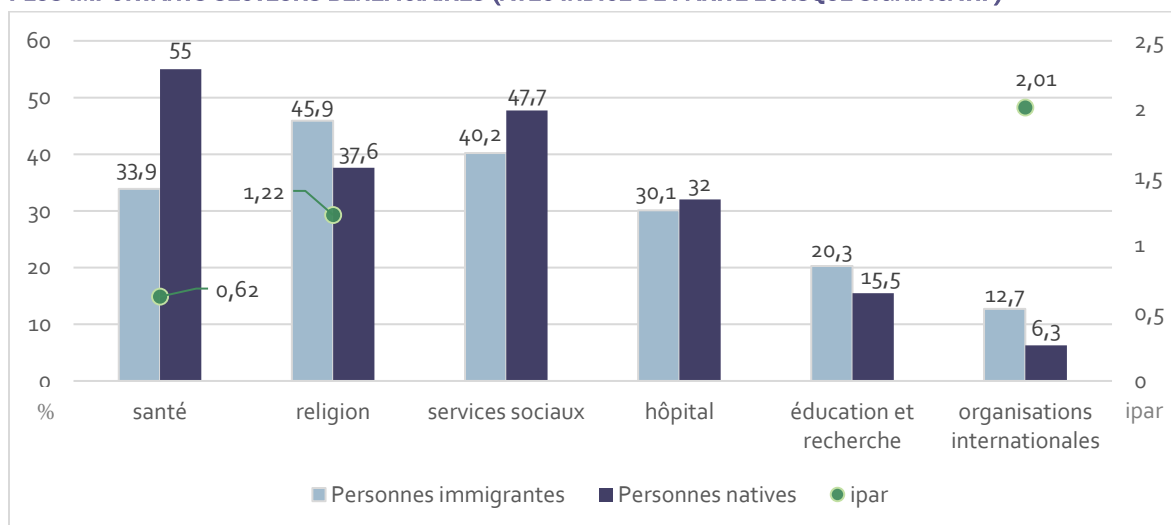
Les montants et les moyennes des dons aux différents bénéficiaires varient également selon le statut d'immigration. Les personnes natives donnent en moyenne moins d'argent annuellement (209 \$). Cette moyenne va de 1 \$ jusqu'à 11 500 \$. Les personnes immigrantes, quant à elles, donnent en moyenne 663,50 \$ annuellement. Cette moyenne varie entre 2 \$ et 20 400 \$. Les domaines ayant reçu les dons moyens les plus élevés par les personnes natives sont la santé, la religion, l'octroi de subventions et la collecte de fonds, les services sociaux et les hôpitaux. Les moyennes de dons les



Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées

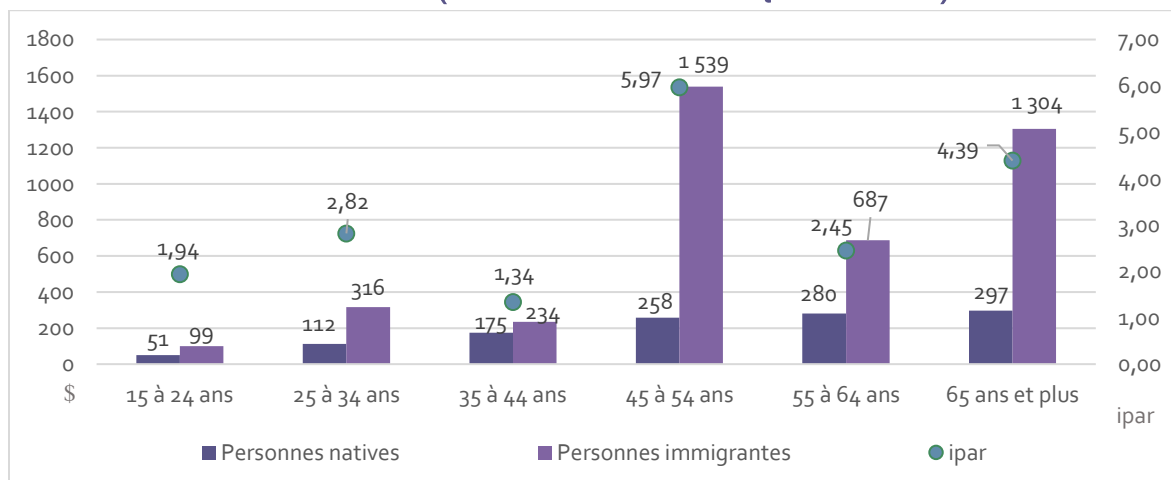
plus élevées pour les personnes immigrantes sont dans le domaine de la religion, des organismes internationaux, des services sociaux, des hôpitaux et de la santé.

GRAPHIQUE 12 : PROPORTION DES DONS ANNUELS* EN ARGENT SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LES 6 PLUS IMPORTANTS SECTEURS BÉNÉFICIAIRES (AVEC INDICE DE PARITÉ LORSQUE SIGNIFICATIF)



Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées
*Au cours des 12 mois précédant l'enquête

GRAPHIQUE 13 : ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DONS MOYENS EN ARGENT* SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LES GROUPES D'ÂGE (AVEC INDICE DE PARITÉ LORSQUE SIGNIFICATIF)



Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées
*Au cours des douze mois précédant l'enquête

Les personnes immigrantes sont donc proportionnellement aussi nombreuses à faire des dons que les personnes natives, mais elles donnent davantage que les personnes natives en moyenne –, et ce, pour chaque groupe d'âge. Ce constat semble également valoir pour des données analysées

auparavant à l'échelle canadienne: « En 2010, les immigrants étaient à peu près aussi susceptibles de donner de l'argent à des organismes de bienfaisance et sans but lucratif que les Canadiens de naissance, mais ils avaient tendance à donner de plus gros montants » (Thomas, 2012, p. 72).

Lorsqu'elles sont questionnées sur les raisons de cette participation financière sous forme de dons, les personnes immigrantes mentionnent tout comme les personnes natives l'importance de la contribution communautaire, la compassion, le fait d'être sollicité et les crédits d'impôt. Les personnes natives sont proportionnellement plus enclines à dire qu'elles sont personnellement touchées (65 % comparativement à 51 % des personnes immigrantes) et que c'est pour la cause (83 % comparativement à 75 % des personnes immigrantes).

Parmi les personnes immigrantes, 36 % mentionnent toutefois une obligation religieuse comme motivation à donner – alors que ce ne sont que 18 % parmi les personnes natives qui donnent pour cette raison. Il est à noter que le pourcentage, parmi les personnes immigrantes, qui ont donné plus de 5 000 \$ pour les organisations religieuses pendant l'année 2013 est de 6,2 %, alors que personne, parmi les natifs, n'a donné autant dans aucun domaine. Ce nombre élevé de grands donateurs peut également expliquer la moyenne élevée dans ce domaine de dons pour les personnes immigrantes. À l'échelle canadienne, les plus grands donateurs versent également de préférence à des organismes religieux (Martine, 2015). Cette générosité auprès des institutions religieuses peut autant avoir une portée d'obligation sociale ressentie qu'elle peut s'inscrire dans le cadre de prescriptions religieuses (telle la dîme par exemple). Il est également connu que les lieux de culte sont souvent des espaces d'intégration et de réseautage pour les personnes immigrantes et que « leurs dons et participations financières sont donc vus comme des moyens de financer un espace de convivialité qui est parfois central dans leur quotidien et dans leur intégration » (Mossière, 2016)¹³.

La grande majorité des personnes (plus de 70 %) font également des dons matériels, les personnes immigrantes autant que les personnes natives, surtout en ce qui concerne les dons de vêtements, jouets, articles ou meubles pour la maison. Toutefois, les personnes immigrantes donnent proportionnellement moins à des banques alimentaires (34,2 %) comparativement aux personnes natives (50,7 %).

Les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes natives à indiquer qu'elles ne pouvaient se permettre de donner davantage (72,6 % comparativement à 62,7 %, *ipar* de 1,16) et elles indiquent qu'elles donnent plutôt du temps (34,3 % comparativement à 28,2 % pour les personnes natives, *ipar* de 1,22). Cette participation sous forme de bénévolat sera explorée davantage dans la description de la dimension communautaire, ci-après.

Les personnes immigrantes sont proportionnellement aussi nombreuses à faire des dons que les personnes natives, mais elles donnent davantage en moyenne.

La dimension communautaire

La recherche de liens sociaux dans son entourage est une façon d'éviter l'isolement, de se construire un nouveau réseau et d'apprendre à fonctionner dans un nouvel environnement. La période d'adaptation après un déménagement est estimée à deux à trois ans¹⁴ – celui d'un pays à un autre demande encore davantage de réorientation. Or, puisque les réseaux sociaux des personnes immigrantes qui arrivent sont forcément moins étendus et moins variés que ceux des personnes natives, se reconstruire un réseau social dans un nouvel environnement fait partie des défis à relever afin de participer et de s'intégrer rapidement à la nouvelle société.

Le fait d'établir des liens avec les voisins, de construire un réseau d'amis et des appartenances communautaires engendre un bien-être général : « Les études sur la satisfaction de la population à l'égard de la vie font état d'une corrélation positive entre les liens sociaux et le bien-être » (Houle et Schellenberg, 2010, p. 11). Les auteurs font référence à plusieurs recherches dont Helliwell et Putnam qui indiquent que « [...] le capital social est étroitement lié au bien-être subjectif par de nombreux canaux indépendants et sous des formes différentes » (2004, p. 1435)¹⁵ ainsi qu'à Ying (1992) qui observe que, « chez les immigrants sino-américains, la satisfaction à l'égard de la vie est négativement corrélée avec l'isolement social et positivement corrélée avec les liens d'amitié et la participation » (*ibid.*).

Disposer d'un réseau social facilite également la participation dans plusieurs autres dimensions, même si le degré de formalisation ainsi que l'intensité de la participation et de la perméabilité culturelle des réseaux peuvent varier. Ainsi, pour la population immigrante, il a été constaté que la diversité et l'étendue des réseaux sont liées à l'employabilité (Chicha, 2009), au revenu (Thomas, 2011, p. 64), à l'usage et à l'apprentissage de la langue (*Rapport sur la situation du volontariat dans le monde 2013 des Nations Unies*), et à l'apprentissage des habitudes et coutumes de la société d'accueil – ce qui constitue des atouts pour l'établissement et l'intégration. « En règle générale, il semblerait que l'adaptation économique et l'adaptation sociale des immigrants soient interreliées et que l'une n'aille pas sans l'autre » (Thomas, 2011, p. 64). La participation aux communautés locales renforcerait également l'engagement civique et la participation électorale au niveau local (Milner, 2004).

Bénévolat

Quelques données en bref

31,9 % DES QUÉBÉCOIS FONT DU BÉNÉVOLAT ENCADRÉ (2 050 327 PERSONNES)



33,1 % DES PERSONNES NATIVES (1 823 600)

24,7 % DES PERSONNES IMMIGRANTES (226 727)

NOMBRE TOTAL D'HEURES DE BÉNÉVOLAT DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE : 267 568 618 H

215 338 437 HEURES POUR LES PERSONNES NATIVES

35 177 288 HEURES POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

122,2 HEURES EN MOYENNE DE BÉNÉVOLAT (POPULATION QUÉBÉCOISE)



118,1 HEURES EN MOYENNE POUR LES PERSONNES NATIVES

155,2 HEURES EN MOYENNE POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

78,0 % DES QUÉBÉCOIS FONT DU BÉNÉVOLAT NON ENCADRÉ (5 007 547 PERSONNES)

77,8 % DES PERSONNES NATIVES (4 283 172)

78,8 % DES PERSONNES IMMIGRANTES (724 375)

*(Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013
portant sur les 12 mois précédant l'enquête)*

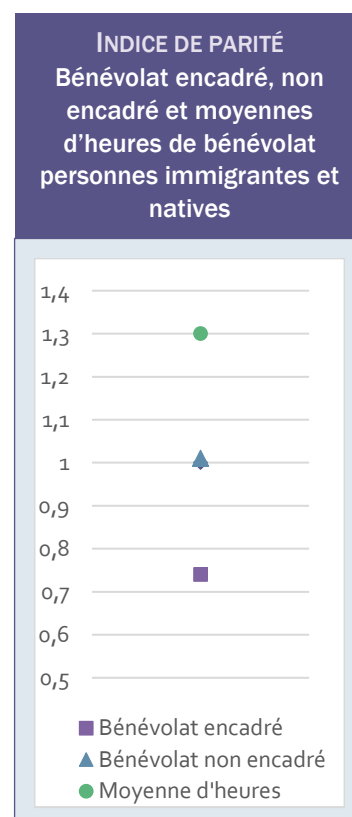
Selon le *Rapport sur la situation du volontariat dans le monde 2013 des Nations Unies*, le bénévolat est une forme de participation d'un individu dans sa communauté et peut agir comme moteur d'inclusion sociale. Le bénévolat profite à la fois à la personne qui s'y engage en jouant un rôle plus complet et enrichissant dans la vie de la communauté, et il profite assurément à l'ensemble de la société puisqu'il répond à des besoins difficilement comblés par les services gouvernementaux, en « renforçant la confiance, la solidarité et la réciprocité parmi les citoyens et en créant délibérément des opportunités de participation » (*ibid.*, p. 1).

Au Québec, environ une personne sur 3 (31,9 %) déclare avoir fait du bénévolat auprès d'un ou de plusieurs organismes de bienfaisance sans but lucratif (OBNL) dans les 12 mois précédant l'enquête de 2013. Un tel bénévolat peut inclure une panoplie d'activités, telles que siéger sur un conseil ou dans des comités, offrir des services de consultation, du mentorat, du transport, préparer ou livrer de la nourriture.

Environ un tiers (33,1 %) de la population native et environ un quart (24,7 %) de la population immigrante déclarent avoir participé en tant que bénévole dans un organisme. Cette différence se traduit par un *ipar* significatif de 0,74. Toutefois, les heures de bénévolat encadré fournies diffèrent légèrement entre les deux groupes: les personnes immigrantes contribuent à hauteur de 155,15 heures par année en moyenne comparativement à 118,08 heures pour les personnes natives. Cette différence (*ipar* de 1,3) est toutefois non significative et confirme les résultats d'une recherche canadienne qui constate, pour l'année 2010, que « les immigrants étaient moins susceptibles de faire du bénévolat, mais ceux qui en ont fait ont contribué le même nombre d'heures » (Derrick, 2012, p. 68).

Questionnés sur la fréquence de ce bénévolat, les différences semblent plus importantes parmi les bénévoles. Alors qu'il n'y a presque aucune différence entre les personnes immigrantes et natives qui font quotidiennement du bénévolat (entre 4 % et 5 % de celles qui en font : *ipar* de 1,0), le bénévolat sur une base hebdomadaire semble plus répandu parmi les personnes immigrantes (34,4 %) que parmi les personnes natives (26 %) qui, elles, ont tendance à en faire davantage sur une fréquence trimestrielle ou annuelle.

Contrairement au bénévolat encadré, qui est effectué auprès d'un organisme, la grande majorité des Québécoises et Québécois font du bénévolat non encadré, c'est-à-dire qu'ils procurent de l'aide directe auprès des personnes vivant à l'extérieur du ménage, comme des personnes apparentées, des amis et des voisins. Ce type de bénévolat concerne 77,8 % des personnes natives et 78,8 % des personnes immigrantes. Ces proportions n'étant pas significativement différentes, ni pour la comparaison entre les personnes immigrantes et natives (*ipar* de 1,01), ni dans celle entre les personnes appartenant à un groupe d'une minorité visible ou non (*ipar* de 1,07), mais elles sont un peu plus élevée si l'on compare la deuxième génération avec

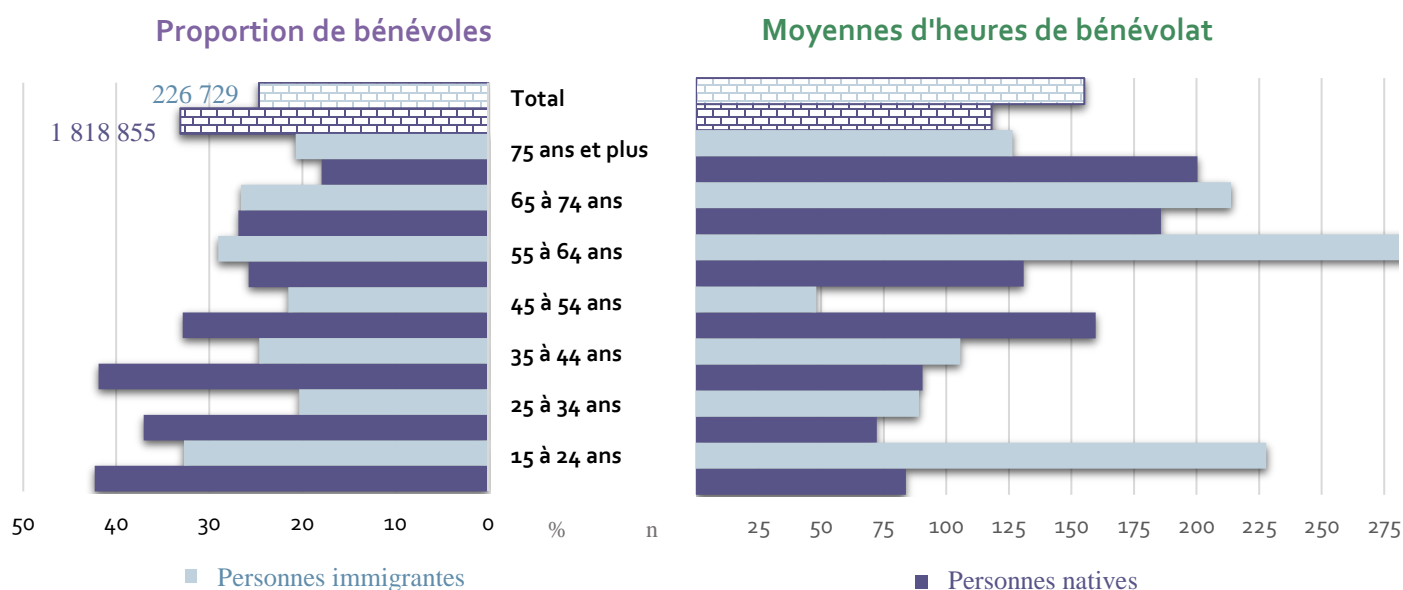


Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées

les personnes de troisième génération ou plus (*ipar* de 1,19). Ces différences sont toutefois statistiquement non significatives.

Le bénévolat varie selon les cycles de vie, l'âge se révélant être un des facteurs les plus importants pour expliquer les différences de bénévolat entre personnes natives et immigrantes (Reed et Selbee, 2000; Selbee et Reed, 2001). Dans la population native, la proportion de bénévoles est plus élevée parmi les jeunes et les personnes en âge de travailler, alors que les personnes immigrantes ont tendance à faire plus de bénévolat une fois cet âge dépassé.

GRAPHIQUE 14 : PROPORTION DE BÉNÉVOLES ET MOYENNES D'HEURES DE BÉNÉVOLAT* SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE STATUT D'IMMIGRATION



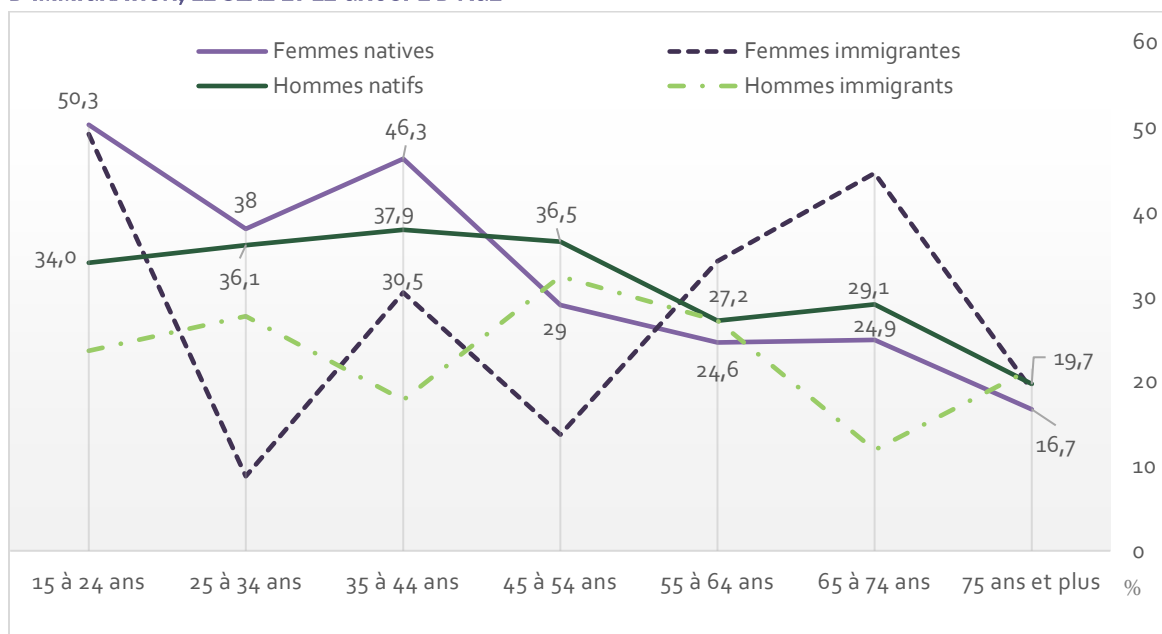
Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées
 *Au cours des 12 mois précédant l'enquête

Vu que les différences entre les personnes immigrantes et natives ne sont pas significativement différentes, il faut se garder de surinterpréter ces résultats. Toutefois, une explication d'une participation différentielle selon les groupes d'âge à cause d'obligations familiales est plausible, puisqu'elles semblent légèrement décalées selon le statut d'immigration, tel qu'évoqué précédemment.

Ainsi, le bénévolat pratiqué par les femmes natives et les femmes immigrantes au début et à la fin de la vie active est tout à fait comparable : la moitié des personnes de ces deux groupes fait du bénévolat entre 15 à 24 ans (*ipar* de 0,99) et environ un cinquième parmi celles âgées de 75 ans ou plus (*ipar* de 1,1). Par ailleurs, les femmes natives semblent être portées à faire davantage de bénévolat entre 25 et 54 ans, alors que, pour les femmes immigrantes, c'est plus entre 55 et 74 ans.

En ce qui concerne les hommes, les natifs en font davantage entre 35 à 44 ans comparativement aux hommes immigrants. Sinon, la proportion de bénévoles est généralement équivalente.

GRAPHIQUE 15 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT FAIT DU BÉNÉVOLAT* SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE**



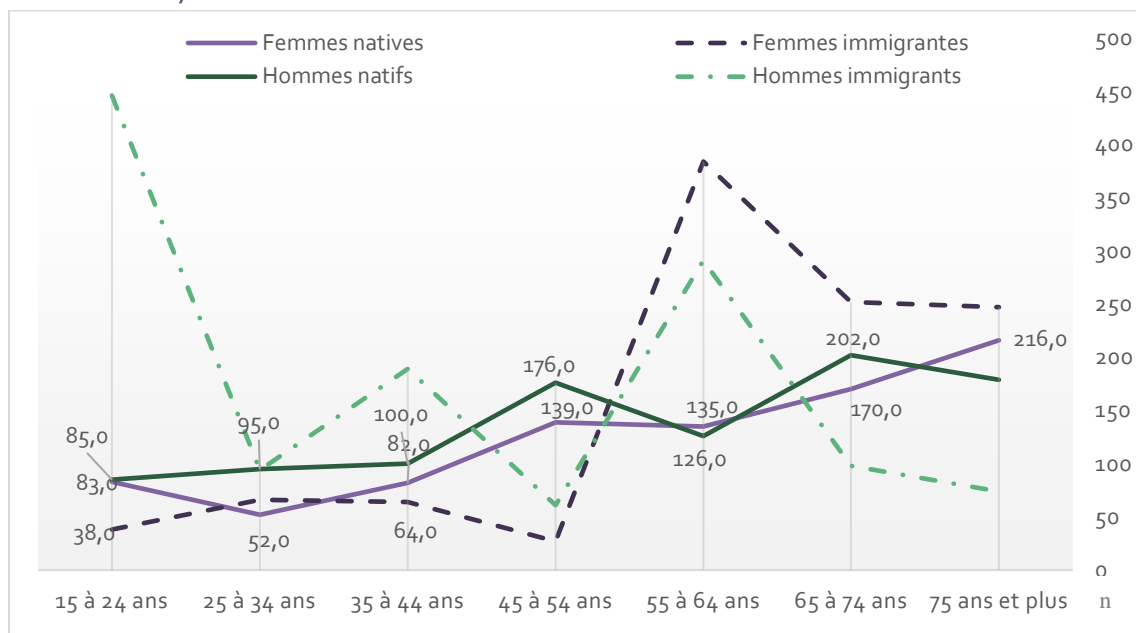
Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées

*Au cours des 12 mois précédant l'enquête.

**Les pourcentages manquants dénotent des variations trop importantes. Il s'agit juste de tendances.

Considérant le nombre moyen d'heures de bénévolat fournies selon le groupe d'âge et le sexe, il paraît plus clairement que les personnes natives (les femmes tout comme les hommes) augmentent graduellement les nombres d'heures qu'elles passent à faire du bénévolat au cours de leur vie (de 83 heures à 216 heures en moyenne pour les femmes et de 85 heures à 179 heures en moyenne pour les hommes durant l'année considérée). Pour les personnes immigrantes, il n'y a pas une telle évolution constante, mais plutôt des pics. Ainsi, les hommes immigrants font beaucoup de bénévolat lorsqu'ils sont très jeunes (le nombre heures par année en moyenne est toutefois à titre indicatif seulement, vu que ces estimations peuvent varier) et, ensuite, leur contribution au bénévolat fluctue au fil des périodes de leur vie, suivant des moyennes variant de 61 heures à 291 heures de bénévolat par année. Les femmes immigrantes présentent à nouveau un autre schème de participation bénévole : alors qu'elles sont proportionnellement aussi nombreuses que les femmes natives à faire du bénévolat lorsqu'elles sont jeunes (de 15 à 24 ans). Comme mentionné précédemment, elles participent avec moins d'heures jusqu'à l'âge de 55 ans – les plus basses moyennes des quatre groupes d'âge considérés. Toutefois, à partir de l'âge de 55 ans, elles contribuent avec de plus fortes moyennes.

GRAPHIQUE 16 : NOMBRE D'HEURES MOYENNES ANNUELLES* DE BÉNÉVOLAT SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE**



Source : Enquête sociale générale sur le don, le bénévolat et la participation, 2013, fichier de microdonnées

*Au cours des 12 mois précédant l'enquête.

**Les pourcentages manquants dénotent des variations trop importantes. Il s'agit juste de tendances.

Quant aux causes pour lesquelles les personnes participent, les bénévoles immigrants ou non immigrants œuvrent tout autant à la hauteur de 10 % à 20 % de ces groupes respectifs et d'une façon non significativement différente auprès d'organismes syndicaux ainsi qu'auprès de groupes scolaires, civiques, sportifs ou récréatifs. Les personnes immigrantes s'impliquent de façon plus assidue auprès de groupes religieux (14,7 % de personnes immigrantes comparativement à 4,1 % de personnes natives) et d'associations immigrantes ou ethniques (7,1 % de personnes immigrantes comparativement à 0,6 %¹⁶ de personnes natives). Ce penchant des personnes immigrantes vers les organismes à but non lucratif ayant une vocation religieuse, ethnique ou d'insertion immigrante peut être lié à plusieurs facteurs.

Le premier facteur qui vient intuitivement à l'esprit est l'appartenance religieuse. Il semble logique de présumer qu'il y ait davantage de bénévoles auprès d'organismes religieux parmi les personnes dont la pratique ou la croyance religieuse est importante (Grabb, Hwang et Andersen, 2009). Dans une des rares études ayant fait des analyses multivariées à ce sujet (Reed et Selbee, 2000), les chercheurs démontrent que, lorsque le bénévolat est lié à l'appartenance et à un engagement religieux élevé, il l'est surtout dans les petits centres urbains et avec le fait d'appartenir à la religion catholique (*ibid.*, p. 22). Selon leurs analyses, cet engagement auprès d'organismes religieux est aussi lié au fait de donner de l'argent à des organismes religieux (voir la section précédente sur le don). Dans ces analyses de régression, le fait d'être une personne immigrante ou non n'apparaît toutefois nulle part dans les variables explicatives – ni pour les personnes ayant différents degrés

d'engagement religieux, ni pour le contexte urbain – ce qui signifie fort probablement que le statut d'immigration n'est pas directement lié à un engagement religieux plus élevé résultant à son tour en un bénévolat plus assidu auprès d'organismes religieux. Ainsi, l'explication résiderait plutôt dans le fait que « comparativement aux Québécois natifs, les immigrants accordent davantage d'importance à la dimension communautaire de leur engagement religieux » (Ceetum, 2012, p. 2).

Les données présentées ci-dessus permettent de relever un autre facteur pouvant être en lien avec une participation plus élevée des personnes immigrantes auprès de certains organismes : c'est le fait que les personnes natives sont très peu présentes et impliquées dans des organisations pour personnes immigrantes et qui servent souvent de pont pour les nouveaux arrivants vers une intégration dans la communauté. C'est en procurant des informations de base, des réponses aux besoins matériels immédiats et une aide pour la protection des droits des personnes immigrantes que ces organismes deviennent un premier lien d'attache qui peut se transformer en réseau social important par la suite. Pour les personnes immigrantes, ce serait donc un lieu privilégié pour donner à leur tour au suivant tout en faisant valoir leurs connaissances et expériences acquises. Ainsi, les organismes religieux « jouent non seulement un rôle central dans l'insertion de leurs membres », mais également « un rôle de médiation entre ces derniers et les différentes institutions gouvernementales » (Mossière, 2012, p. 1).

Un autre facteur pouvant être lié au choix d'organismes que font les personnes immigrantes à l'égard du bénévolat est la recherche d'un réseautage social. Rencontrer d'autres personnes est le motif le plus souvent nommé dans une recherche sur le bénévolat au Québec (UQTR, 2013). « À leur arrivée, ces minorités sont généralement confrontées à l'absence de réseau social, au manque de connaissances du fonctionnement de la société d'accueil et de ses codes culturels, ainsi qu'au risque d'isolement » (Mossière, 2012, p. 1). En effet, la seule compétence acquise lors du bénévolat qui distingue significativement les réponses des personnes immigrantes par rapport à celles des personnes natives, est l'acquisition de compétences interpersonnelles (69,3 % comparativement à 54 %), bien que la communication (47,4 % comparativement à 34,7 %) et l'acquisition de connaissances (33,5 % comparativement à 23,6 %) semblent également importantes pour les deux groupes.

Il est souvent constaté que le bénévolat permet des rencontres interethniques, contrairement à l'hypothèse qu'il renforcerait les enclaves ethniques parmi les personnes immigrantes. En réalité, les organismes ou groupes religieux ne sont pas mono-ethniques, « la plupart incluent des individus provenant d'origines diverses, incluant quelques Québécois de souche, souvent en situation d'unions mixtes, c'est-à-dire interculturelles » (*ibid.*, p. 3). Ils deviennent souvent des endroits de médiation culturelle et de transmission de savoirs culturels nécessaires pour une intégration réussie. Turcotte (2015) remarque par exemple que, parmi les personnes âgées de 15 à 34 ans, la proportion des bénévoles qui sont entrés en contact avec des amis appartenant à un groupe ethnique différent du leur est passée de 65 % à 72 % entre 2003 à 2013.

Quelles sont les caractéristiques qui distinguent les bénévoles des non-bénévoles? Dans une recherche portant sur cette question comme fil conducteur, Reed et Selbee (2000) ont relevé que les bénévoles actifs (les personnes qui en font plus de 66 heures annuellement) sont des personnes

qui s'engagent de multiples façons dans leurs communautés : « Les personnes qui participent activement aux affaires communautaires, qui sont actives socialement, qui aident les autres de leur propre chef ou qui donnent généreusement aux organismes de bienfaisance, sont aussi celles qui consacrent un nombre d'heures supérieur à la moyenne aux organismes bénévoles » (Reed et Selbee, 2000. p. 9). Toutefois, leur profil reste très hétérogène, « laissant supposer que des dynamiques sociales différentes dans des contextes différents favorisent et appuient le bénévolat » (*Ibid.*, p.12).

Les personnes immigrantes participent proportionnellement autant que les personnes natives en faisant du bénévolat, mais les personnes immigrantes y consacrent davantage d'heures en moyenne.

La dimension culturelle

Quelques données en bref

60,2 % DES QUÉBÉCOIS ONT LU UN LIVRE QUÉBÉCOIS DURANT L'ANNÉE



63,5 % DES PERSONNES NATIVES

41,1 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

48,1 % DES QUÉBÉCOIS VISIONNENT D'HABITUDE SURTOUT OU AUTANT DE FILMS QUÉBÉCOIS QUE NON QUÉBÉCOIS



50,3 % POUR LES PERSONNES NATIVES

34,4 % POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

60,2 % DES QUÉBÉCOIS FRÉQUENTENT LES BIBLIOTHÈQUES



57,9 % POUR LES PERSONNES NATIVES

73,0 % POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES

31,8 % DES QUÉBÉCOIS FRÉQUENTENT LES MUSÉES D'ART



30,2 % DES PERSONNES NATIVES

40,1 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

57,9 % DES QUÉBÉCOIS FRÉQUENTENT LES SPECTACLES



59,9 % DES PERSONNES NATIVES

48,0 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

(Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 2014,
portant sur les 12 mois précédant l'enquête)

Crédit: icônes conçues par Freepik de www.flaticon.com

La dimension culturelle est très englobante puisqu'elle ne saurait se réduire à des manifestations culturelles, telles que des spectacles, des concerts ou d'autres formes artistiques qui représentent en quelque sorte les biens culturels (livres, films, tableaux, etc.) d'un capital culturel commun (Bourdieu, 1979). La culture d'une société anime ces manifestations et se transmet partiellement par elles, mais elle transcende également toutes les autres dimensions puisqu'elle se base sur des systèmes de symboles, d'idées et de croyances acquis (Bartle, 2010). Le fait que beaucoup d'aspects culturels sont acquis pendant la socialisation peut expliquer pourquoi beaucoup d'entre eux sont quasiment instinctifs et ne se révèlent que lorsque leurs frontières sont à négocier, tel qu'en situation de communication ou d'interaction interculturelles par exemple, que ce soit en contexte économique (Hofstaede, 1994; Hall, 1971) ou dans d'autres interactions (Hall 1979, 1984).

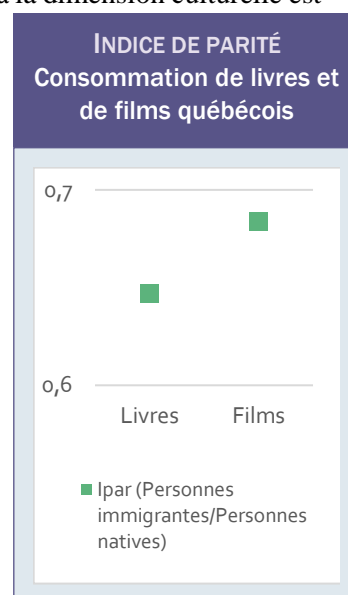
L'apprentissage des nouveaux savoirs culturels en contexte d'immigration passe, entre autres, par l'exercice de pratiques culturelles, par l'utilisation des services culturels investis de la culture environnante au sens large du terme ainsi que par l'occupation des lieux culturels : « la pratique culturelle plonge le sujet qui la pratique dans un univers symbolique socialement partagé » (Garon et Lapointe, 2007, p. 73, cités dans Laur, 2015, p. 19). La participation à la dimension culturelle est donc ici appréhendée à partir de quelques aspects de ce qui est connu sous le terme de « consommation de biens culturels » au Québec. L'utilisation, la fréquentation et le contact avec des œuvres ou des lieux culturels permettent aux personnes immigrantes de s'immiscer dans l'histoire, les savoirs et les savoir-faire culturels implicites.

La consommation de films et de livres québécois

Selon l'enquête sur les pratiques culturelles menée en 2014 par le ministère de la Culture et des Communications, 41,8 % des personnes immigrantes ont lu au moins un livre d'un auteur québécois dans l'année précédant l'enquête et 34,4 % ont visionné davantage (ou à tout le moins autant) de films québécois que de films produits ailleurs. Cette proportion est plus forte parmi les personnes natives : 63,5 % pour la lecture de livres québécois et 50,3 % pour le visionnement de films québécois, d'où des indices de parité de 0,65 et 0,68.

Ce comportement des personnes immigrantes semble évoluer avec le temps. Ainsi, la lecture de livres d'auteurs québécois a tendance à augmenter avec la durée de résidence. La fréquentation de manifestations culturelles québécoises augmente vraisemblablement avec la connaissance linguistique et l'accès aux savoirs culturels. Toutefois, ces différences n'étant pas statistiquement significatives, il n'est pas possible d'illustrer cette tendance davantage.

Notons que plus du tiers (38,8 %) des personnes immigrantes, qui disent ne pas avoir lu de livre québécois pendant les douze mois précédant l'enquête, déclarent lire surtout en français.

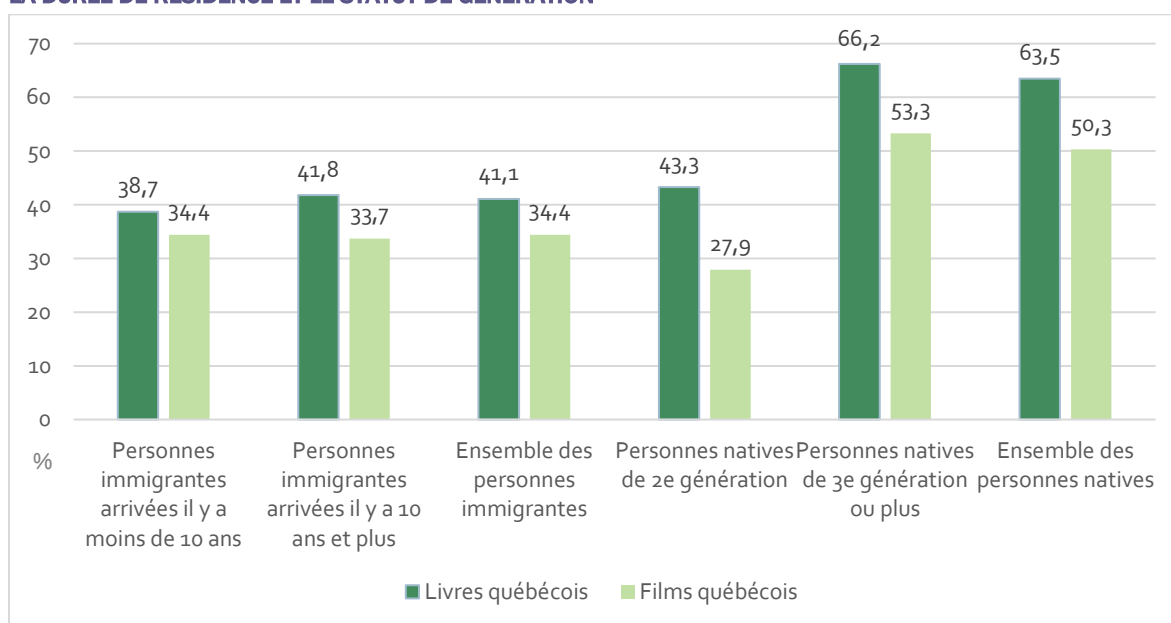


Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

Quant au visionnement de films, la proportion des personnes immigrantes, qui visionnent surtout ou autant des films québécois que de films d'ailleurs, oscille autour d'un tiers environ – tout comme la deuxième génération. Précisons également que, parmi les personnes immigrantes indiquant n'avoir pas vu de film québécois durant l'année, ou sinon, avoir visionné surtout des films non québécois, pratiquement un tiers d'entre elles déclarent regarder des films surtout en français.

Il est possible que cette donnée soit plutôt conjoncturelle puisque les sorties de films québécois peuvent être plus ou moins nombreuses ou courues d'une année à l'autre (Observatoire, 2013, p. 18).

GRAPHIQUE 17 : CONSOMMATION DE LIVRES* ET DE FILMS QUÉBÉCOIS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE DE RÉSIDENCE ET LE STATUT DE GÉNÉRATION**



*Le fait d'avoir lu au moins un livre d'un auteur québécois au cours des douze mois précédant l'enquête.

**L'habitude de visionner surtout des films québécois ou autant des films québécois que non québécois.

Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

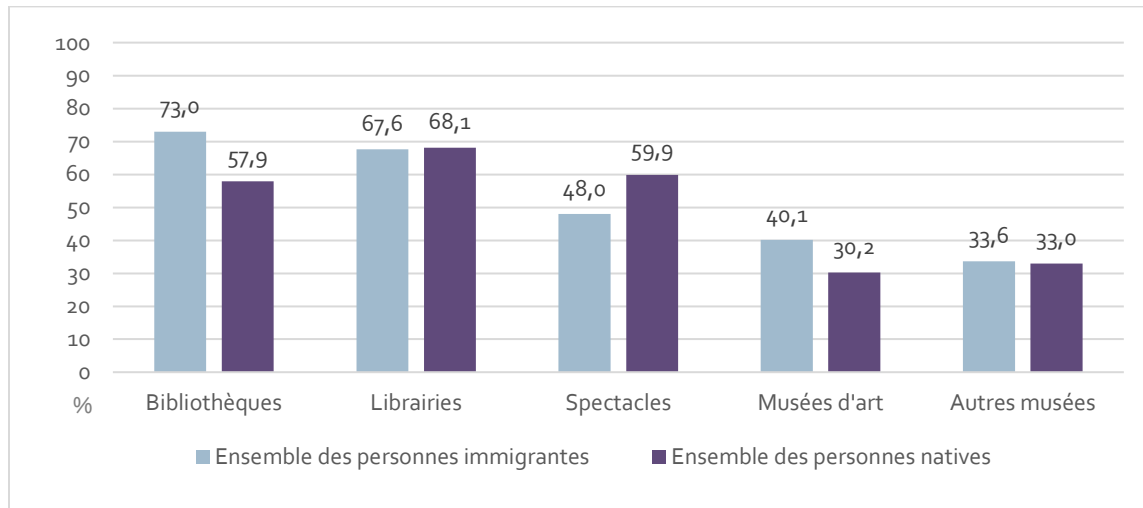
Fréquentation des lieux culturels

Quant à la consommation de biens culturels dans des lieux publics, tous les Québécoises et Québécois sont très présents dans les bibliothèques et les librairies ainsi que, dans une bien moindre mesure, dans les salles de spectacles et les musées¹⁷. Les personnes immigrantes sont proportionnellement plus nombreuses à fréquenter les bibliothèques et les musées d'art, alors que leur fréquentation de librairies et d'autres musées équivaut à celle des personnes natives. En fait, ce n'est que leur fréquentation de spectacles qui est moins forte que celle des personnes natives (voir le graphique 18).

Une piste d'explication semble être l'accessibilité de ces lieux, puisque la présence des personnes immigrantes, ainsi que l'offre culturelle en région montréalaise, est plus dense comparativement à celles des régions, avec une incidence sur les lieux publics fréquentés. Une analyse selon la région de résidence semble indiquer que la fréquentation des bibliothèques ne diffère pas significativement entre personnes immigrantes et natives, qu'elles habitent en région ou dans une région métropolitaine, mais que les visites dans les musées d'art ont tendance à être privilégiées par les personnes immigrantes habitant hors région métropolitaine. Ces données sont à interpréter avec beaucoup de prudence, vu que le nombre de répondants est très faible, notamment en région. Cependant, lorsque l'on compare la fréquentation des musées d'art entre les personnes immigrantes et natives pour l'ensemble du Québec et pour la région métropolitaine de Montréal, l'indice de parité s'approche davantage de la valeur unitaire dans la région de Montréal (1,33 comparativement à 1,13). Il est donc possible de déduire que cette fréquentation est plus paritaire dans la région montréalaise où les musées d'art sont plus nombreux.

Une autre explication plausible au sujet de ces comportements pourrait être d'ordre financier. Le revenu des personnes immigrantes n'atteignant généralement pas celui des personnes natives (voir la dimension économique décrite précédemment), certains lieux culturels s'avèrent donc plus coûteux – et par conséquent moins accessibles – que d'autres. Ce lien resterait toutefois à être exploré.

GRAPHIQUE 18 : FRÉQUENTATION DES LIEUX CULTURELS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2014



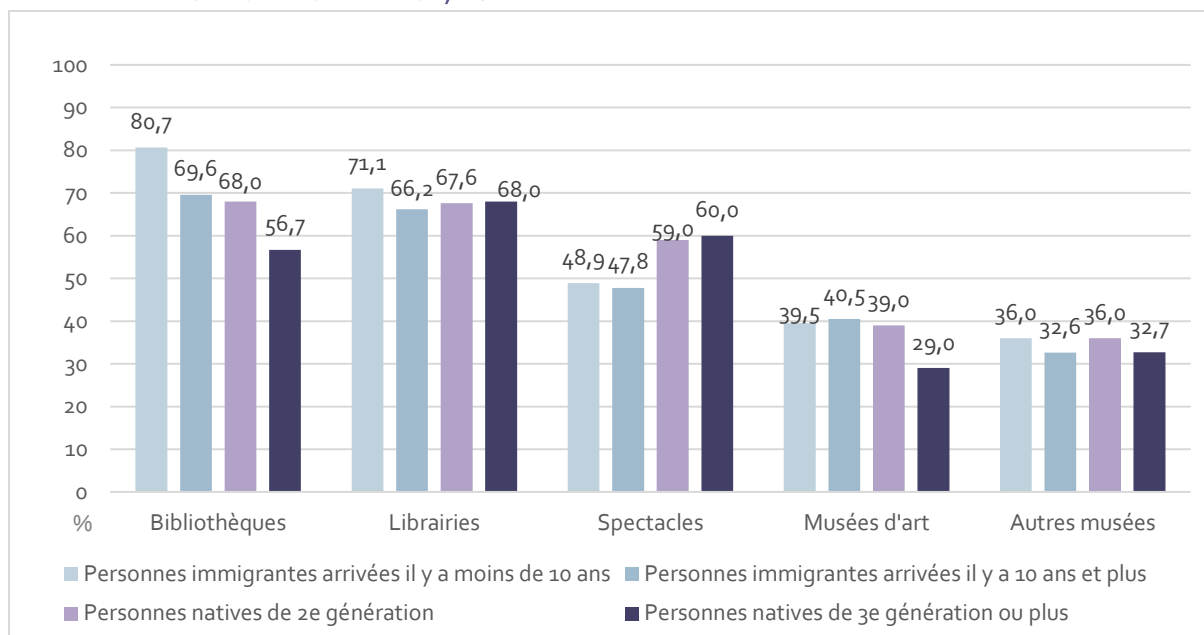
Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

La fréquentation des lieux culturels publics évolue également selon la durée de résidence – puisque c'est surtout lors des premières dix années de résidence au Québec que se trouve la plus grande proportion des personnes immigrantes qui fréquentent les bibliothèques et librairies (80,6 % et 71,0 % respectivement). En ce qui concerne la fréquentation des bibliothèques, le pourcentage baisse par la suite un peu (69,4 %), mais se maintient chez les personnes de deuxième génération (68,0 %). Pour ce qui est de la fréquentation des librairies, la proportion est également plus élevée chez les personnes arrivées depuis moins de 10 ans (71,1 %), mais cette proportion est très proche

de celle des personnes immigrantes arrivées depuis plus longtemps (66,2 % chez les personnes arrivées depuis 10 ans et plus) ainsi que de celle des natifs de deuxième (67,6 %) et de troisième génération ou plus (68,0 %).

Les bibliothèques semblent donc être des lieux publics culturels dans lesquels les nouveaux arrivants sont le plus à l'aise. Il s'agit d'un espace social perçu comme étant neutre où l'accès à des livres, des films et à l'Internet facilite la transition d'un pays à l'autre (Forand, 2016).

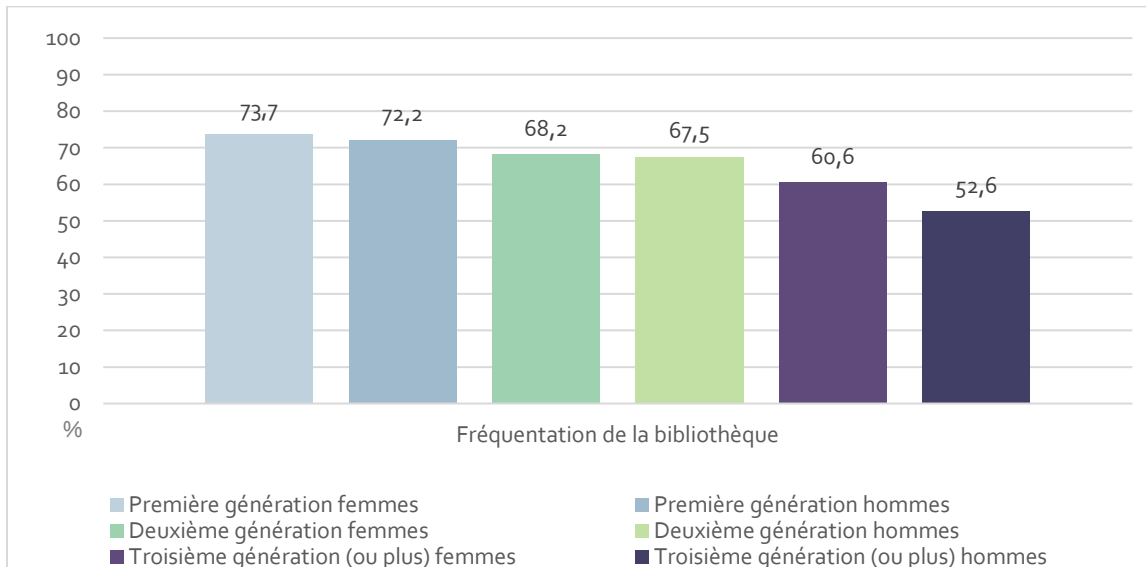
GRAPHIQUE 19 : FRÉQUENTATION DES LIEUX CULTURELS SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LA DURÉE D'ARRIVÉE ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2014



Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

Ce sont les femmes qui, proportionnellement, sont les plus assidues dans leur fréquentation des bibliothèques – en y amenant même souvent leurs enfants, ce qui leur donne accès à des loisirs peu coûteux, divertissants et instructifs (Ferland, 2016). C'est une habitude qui semble se transmettre également à la deuxième génération, les personnes natives (de 3^e génération ou plus) présentant les proportions les moins importantes parmi les habitués des bibliothèques.

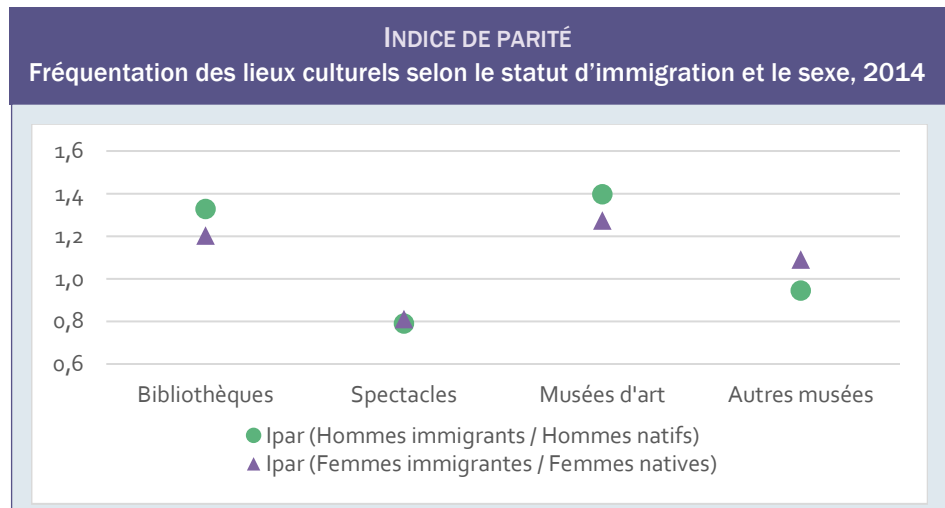
GRAPHIQUE 20 : FRÉQUENTATION DES BIBLIOTHÈQUES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE SEXE, 2014



Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

Cette tendance générale des femmes à être proportionnellement plus nombreuses à fréquenter les bibliothèques que les hommes semble confirmer l’hypothèse que les femmes immigrantes sont davantage responsables de la garde des enfants que les hommes – un élément qui pourrait possiblement être lié au fait qu’elles sont moins présentes sur le marché du travail.

Toutefois, lorsque comparés aux hommes natifs, les hommes immigrants sont également plus enclins à fréquenter les bibliothèques et les musées d’art – tout comme les femmes immigrantes –, ce qui renforce l’idée que ces lieux publics constituent un lieu de socialisation pour toutes les personnes immigrantes.

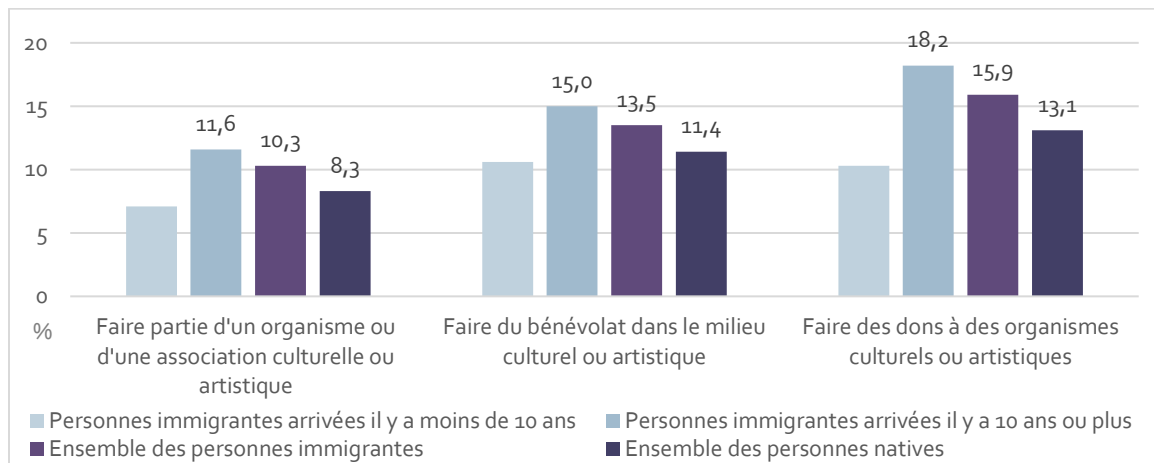


Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

Pratiques engagées

La présence des personnes immigrantes dans les lieux culturels publics se reflète également dans leurs pratiques au sein des milieux artistiques publics. Les personnes immigrantes de longue date (plus de 10 ans) sont proportionnellement les plus nombreuses à faire partie d'un organisme ou d'une association culturelle ou artistique, à faire du bénévolat dans ce milieu ou à leur offrir des dons. Toutefois, il s'agit d'une tendance, les différences n'étant pas statistiquement significatives.

GRAPHIQUE 21 : PRATIQUES ENGAGÉES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2014*

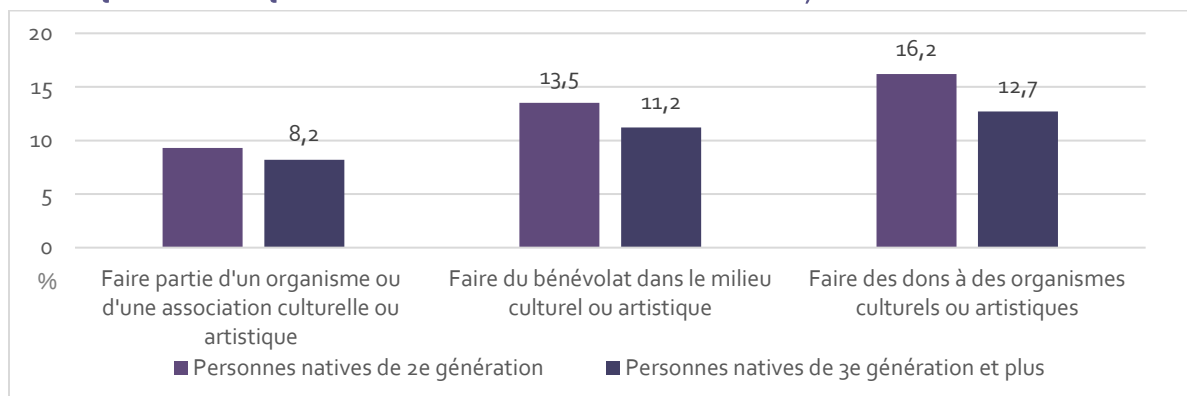


Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

*Les pourcentages manquants dénotent des variations trop importantes. Il s'agit juste de tendances.

Cette habitude paraît également se transmettre aux générations suivantes puisque la deuxième génération semble légèrement plus mobilisée à cet égard que les autres personnes natives du Québec. Il s'agit encore une fois d'une tendance.

GRAPHIQUE 22 : PRATIQUES ENGAGÉES SELON LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2014*



Source : Enquête sur les pratiques culturelles, 2014

*Les pourcentages manquants dénotent des variations trop importantes. Il s'agit juste de tendances.

Les personnes immigrantes qui ont lu un livre ou vu un film québécois dans l'année sont proportionnellement moins nombreuses que les personnes natives.

Alors que les personnes immigrantes fréquentent davantage des lieux culturels (bibliothèques, musées), elles participent moins souvent que les personnes natives à des spectacles.

Les personnes immigrantes arrivées depuis plus de 10 ans sont davantage portées à s'engager dans des organisations ou associations artistiques.

La dimension linguistique

Les personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles contribuent sans aucun doute de multiples façons aux dimensions linguistiques de la société québécoise. Elles le font avec tout leur capital linguistique, soit la panoplie de langues qu'elles connaissent et qu'elles peuvent utiliser pour communiquer dans différentes situations. Au Québec, comme le cadre législatif régit l'utilisation du français dans plusieurs domaines de l'espace public, la connaissance de la langue française devient un préalable à son utilisation dans ces différentes sphères. Cette contribution des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles à la pérennité de la langue française est un sujet qui resurgit périodiquement, que ce soit pour en faire valoir les avantages ou pour en signaler les lacunes.

Les indicateurs de l'utilisation du français

Dresser le portrait officiel de la situation linguistique au Québec est, depuis 2002, un des mandats de l'Office québécois de la langue française (OQLF)¹⁸. Dans ce suivi, ce sont le portrait démographique et celui sur la langue du travail qui en constituent traditionnellement les piliers. Ces descriptions prennent notamment en compte le statut d'immigration, en croisant les langues maternelles, la connaissance des langues, la période d'immigration, etc. (voir, entre autres, OQLF, 2008; OQLF, 2012; Houle, Corbeil et Charron, 2012). Les dernières recherches effectuées dans le cadre du suivi quinquennal de la situation linguistique du Québec, publiées en avril 2016 (OQLF, 2016a; Presnukhina, 2016)¹⁹, prennent en considération plusieurs caractéristiques pouvant renseigner sur la situation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

Ce dernier bilan de la situation linguistique de l'OQLF aborde notamment la question du poids relatif des langues maternelles au Québec, celui du français ayant diminué de 81 % à 78 % entre 1996 et 2011 dans l'ensemble de la population. Toutefois, le poids du français comme langue maternelle parmi les personnes immigrantes est demeuré stable durant la même période (18 %). Le poids démographique des personnes de langues maternelles tierces²⁰ a par contre crû légèrement parmi la population immigrante (de 66 % à 71 %), contribuant ainsi à l'augmentation de 9 % à 12 % du poids de ce groupe dans l'ensemble de la population québécoise pour cette période. Par ailleurs, le poids de l'anglais comme langue maternelle est demeuré relativement stable dans l'ensemble de la population (8 %), mais a diminué parmi les personnes immigrantes (de 11 % à 7 %).

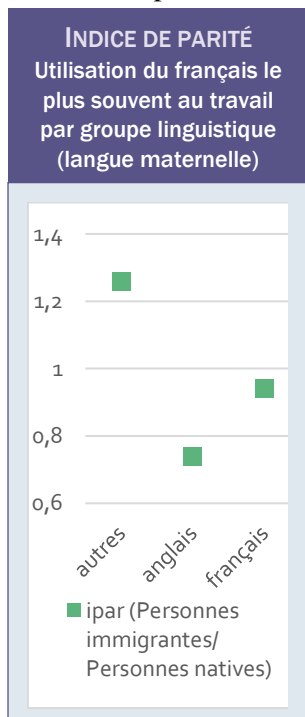
Quant à la langue parlée à la maison, la proportion des personnes immigrantes utilisant le plus souvent le français a également augmenté entre 1996 et 2011 (de 27 % à 32 %), tandis qu'elle a baissé dans l'ensemble de la population québécoise (de 82 % à 80 %). L'usage des langues tierces est resté stable parmi les personnes immigrantes (43 %), mais a augmenté de 6 % à 7 % dans la population en général. L'anglais est moins souvent utilisé à la maison par les personnes immigrantes en 2011 (16 %) par rapport à 1996 (21 %), alors que son utilisation dans l'ensemble de la population est restée stable (10 %).

Les appartenances linguistiques constituées à partir de la langue maternelle ou de la langue d'usage à la maison représentent certainement des marqueurs de provenance récente ou d'origine lointaine, mais elles ne peuvent que constituer la toile de fond des usages linguistiques souvent multiples des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles. Ainsi, quoiqu'utiles surtout lorsque d'autres indices font défaut, ces indicateurs relèvent du domaine privé des personnes alors que la législation linguistique vise le domaine public²¹.

Certains liens peuvent être établis entre l'usage des langues dans l'espace privé et dans l'espace public. Par exemple, en 2011, les cohortes les plus récentes des personnes immigrantes de langues maternelles tierces sont moins portées à faire une substitution linguistique (de la langue maternelle par une autre langue parlée le plus souvent à la maison) qu'en 1996 (c'est-à-dire que ces personnes ont davantage tendance à parler leurs langues maternelles respectives à la maison). Toutefois, lorsqu'elles effectuent une substitution, de plus en plus de personnes immigrantes le font vers le français (76 % pour la cohorte des personnes arrivées entre 2001 et 2011) et elles sont également de plus en plus portées à utiliser le français au travail. Quoiqu'il soit impossible de statuer sur le lien de cause à effet entre ces deux indicateurs (surtout puisqu'il s'agit de proportions globales et non pas d'un suivi individuel de ces usages), il est vraisemblable qu'un tel lien existe. Toutefois, même si ce lien était avéré, il est difficile de statuer sur la variable qui a un effet d'entraînement sur l'autre : est-ce la langue utilisée dans l'espace public (au travail par exemple) qui influe sur la langue parlée à la maison (pour faire les devoirs avec les enfants par exemple) ou alors l'inverse? Ainsi, le lien entre les langues parlées dans l'espace privé et la participation linguistique en français dans l'espace public ne peut être considéré comme étant linéaire ou univoque.

Le seul indicateur d'usage public des langues constitué à partir des données du recensement et de l'Enquête nationale auprès des ménages est la langue utilisée le plus souvent au travail. Depuis 2001, soit la première année à inclure la question dans le recensement, cet indicateur montre que les personnes immigrantes sont de plus en plus nombreuses à utiliser le plus souvent le français au travail : leur proportion a ainsi augmenté de 49 % à 55 % alors que son utilisation dans l'ensemble de la population est restée stable (82 %). Aussi, en 2011, un tiers (31 %) des travailleurs immigrants utilisaient uniquement le français au travail, 39 % travaillaient le plus souvent dans cette langue et 12 % l'utilisaient régulièrement sans que ce soit leur langue principale de travail.

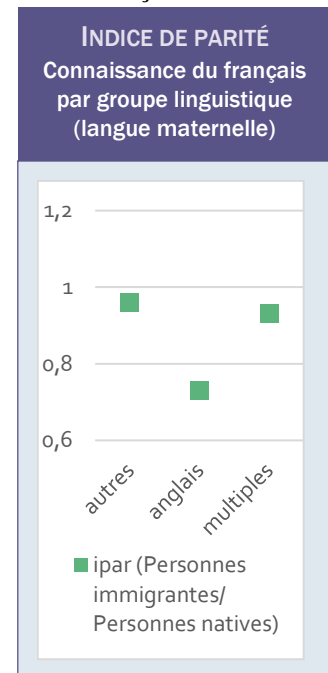
La condition nécessaire et incontournable (quoique non suffisante) d'une utilisation du français dans l'espace public est, bien entendu, la connaissance de la langue. Les cohortes d'immigration les plus récentes comprennent une proportion de plus en plus grande de personnes de langue maternelle française ou connaissant le français. Toujours selon le bilan quinquennal de l'OQLF, elles sont également de plus en plus portées à travailler surtout en français (uniquement ou le plus souvent : 72 % pour la cohorte arrivée entre 2006 et 2011).



Des compilations effectuées à partir des données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011²² montrent que la proportion des personnes immigrantes qui connaissent le français est très comparable à celle des personnes natives dont l'appartenance linguistique est la même (selon la langue maternelle). Ainsi, plus de trois quarts (76,3 %) des personnes immigrantes de langue maternelle tierce connaissent le français – à peine moins que cette proportion parmi la population native de langue maternelle tierce (79,4 % pour un *ipar* de 0,96). Les personnes immigrantes qui déclarent avoir plusieurs langues maternelles connaissent le français dans une proportion de 86,8 %, comparativement à 93,4 % des personnes natives de cette catégorie (*ipar* de 0,93). Toutefois, parmi les immigrants de langue maternelle anglaise, il se trouve proportionnellement moins de personnes connaissant le français (53 %) que parmi la population native de langue maternelle anglaise (72,8 %, pour un *ipar* de 0,73). Notons toutefois que la proportion des personnes de langue maternelle anglaise ne représente que 7,4 % de l'ensemble des personnes immigrantes.

Quant à la langue de travail, les personnes immigrantes de langue maternelle anglaise sont également moins enclines à utiliser le plus souvent le français (27,5 %) lorsque comparées aux personnes natives de langue maternelle anglaise (37 %, pour un *ipar* de 0,74) – ce qui pourrait s'expliquer par leur connaissance du français comparativement plus faible également (voir ci-haut). Toutefois, les personnes immigrantes de langue maternelle française utilisent à 90,4 % le français le plus souvent au travail, ce qui est une proportion tout à fait comparable à celle des personnes natives (96,2 % pour un *ipar* de 0,94).

C'est parmi les personnes de langue maternelle autre que la proportion de celles qui parlent le plus souvent le français au travail est plus élevée parmi les personnes immigrantes (66,8 %) que parmi les personnes natives (53,1 %, pour un *ipar* de 1,26). Il s'agit là fort probablement d'un effet de cohortes d'immigration anciennes et d'un résultat dû à la sélection des plus récentes cohortes de personnes immigrantes qui donne un certain poids à la connaissance du français et de son utilisation au travail parmi les candidats retenus. La connaissance du français est valorisée dans le processus de sélection des personnes immigrantes mise en place au Québec depuis le milieu des années 1990, enclenchant également un effet induit dans l'arrivée des personnes connaissant le français dans l'immigration du regroupement familial. Ainsi, les cohortes plus récentes, surtout celles ayant une langue maternelle tierce, connaissent proportionnellement plus le français que celles arrivées avant les années 1990.



Quelques données en bref

89,1 % DES QUÉBÉCOIS COMMUNIQUENT SURTOUT EN FRANÇAIS AVEC L'ADMINISTRATION PUBLIQUE



91,9 % DES PERSONNES NATIVES

74,5 % DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENSEMBLE)

83,3 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 ANS ET MOINS

76,5 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 À 10 ANS

72,4 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS PLUS DE 10 ANS

88,1 % DES QUÉBÉCOIS COMMUNIQUENT SURTOUT EN FRANÇAIS AVEC LA BANQUE

91,3 % DES PERSONNES NATIVES

71,2 % DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENSEMBLE)

80,2 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 ANS ET MOINS

76,5 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 À 10 ANS

72,4 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS PLUS DE 10 ANS

88 % DES QUÉBÉCOIS COMMUNIQUENT SURTOUT EN FRANÇAIS DANS LES CENTRES D'ACHAT



91,2 % POUR LES PERSONNES NATIVES

71,3 % POUR LES PERSONNES IMMIGRANTES (ENSEMBLE)

77,3 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 ANS ET MOINS

72,9 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 À 10 ANS

69,7 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS PLUS DE 10 ANS

92,4 % DES QUÉBÉCOIS COMMUNIQUENT SURTOUT EN FRANÇAIS AU CLSC

94,8 % DES PERSONNES NATIVES

79,8 % DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENSEMBLE)

77,3 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 ANS ET MOINS

72,9 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS 5 À 10 ANS

69,7 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ARRIVÉES DEPUIS PLUS DE 10 ANS

68 % DES QUÉBÉCOIS PARLENT LE PLUS SOUVENT LE FRANÇAIS À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON

72 % DES PERSONNES NATIVES

62 % DES PERSONNES IMMIGRANTES (ENSEMBLE)

(Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010)

La langue d'usage public (CLUF)

Comme la grande majorité des indicateurs linguistiques les plus souvent utilisés pour décrire la situation linguistique du Québec relèvent de l'espace privé, mais que la législation linguistique vise surtout l'espace public, plusieurs initiatives cherchant à mesurer des usages publics des langues ont vu le jour au cours de la dernière décennie, notamment de la part des organismes publics. Béland (1999) en dresse un certain portrait et retrace à 1996 la première revendication d'une information sur l'usage général des langues en public²³, par le biais d'un indice global.

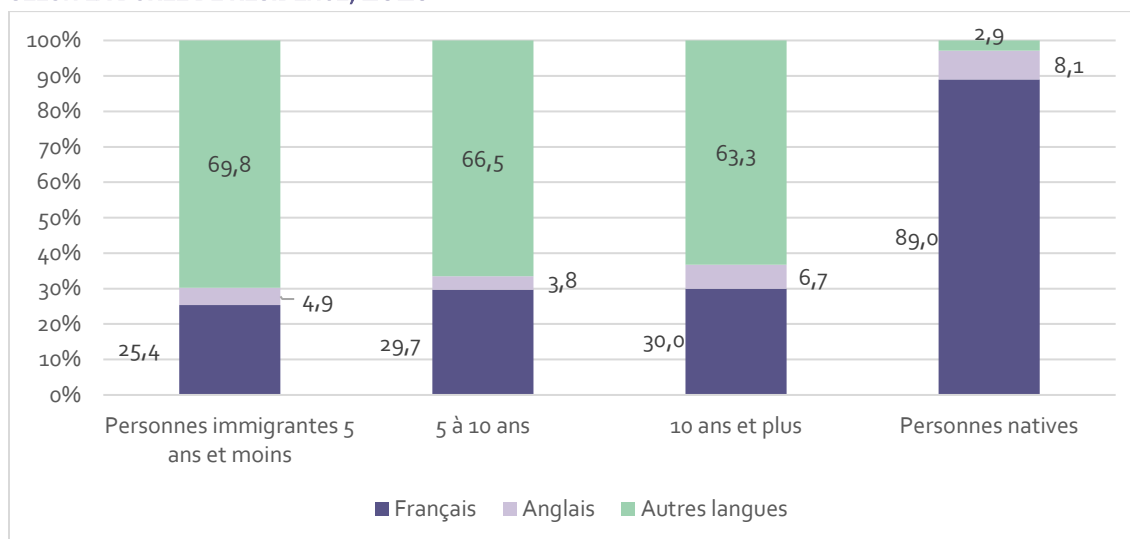
Le Conseil supérieur de la langue française a réalisé plusieurs études sur la langue d'usage public soit d'une façon sectorielle, soit par la construction d'un indicateur global (Béland 1999) afin de mieux saisir l'impact de la politique linguistique et la place du français dans les situations publiques de communication²⁴. La méthodologie utilisée et la compréhension du concept de langue commune diffèrent d'une étude à l'autre, allant d'une définition très restrictive d'une interaction publique à caractère utilitaire et liée à l'obtention d'un service, d'un produit ou de l'information jusqu'à une définition relativement englobante incluant toutes les communications ainsi que la consommation des médias. Le lieu de l'interaction joue nécessairement un rôle aussi, excluant notamment l'espace privé individuel, alors que le lieu de travail, qui peut être public ou privé, semble rentrer dans la conceptualisation. C'est qu'une interaction publique peut avoir lieu dans un espace privé alors que des communications dans l'espace public peuvent être privées. Plusieurs recherches ne prennent donc que les interactions formelles en considération afin de diminuer la complexité des situations.

Actuellement, la programmation du suivi de la situation linguistique prévoit également l'analyse de l'usage des langues dans l'espace public au Québec (OQLF, 2016), par l'entremise d'un sondage mené en 2016 et qui porte sur la langue du travail, la langue de communication dans les commerces, avec l'administration publique et avec les services de santé ainsi que les langues utilisées lors d'activités culturelles et de loisirs. Ces résultats seront comparés avec ceux de différentes études et bases de données antérieures, dont celle constituée par le Conseil supérieur de la langue française, *Conscience linguistique et usage du français* (CLUF). D'ici à la publication de ces résultats, les analyses suivantes se basent sur cette banque CLUF (voir aussi Pagé et Olivier, 2012; Pagé et coll., 2014).

Dans cette banque de données, plusieurs variables mesurent le comportement linguistique des personnes dans différentes situations ayant lieu dans l'espace public, telle la langue utilisée dans les commerces, dans les établissements de services de santé ou pour communiquer avec les institutions gouvernementales, entre autres. Ces situations diffèrent quant à l'ampleur des interactions mesurées (les transactions commerciales sont plus fréquentes que le renouvellement d'une carte soleil par exemple) et à leur étendue (les communications avec les institutions d'éducation se limitent aux parents d'enfants d'âge scolaire). Par ailleurs, l'enquête mesure également l'utilisation des langues dans d'autres situations (Internet, médias, clubs, etc.) ainsi que dans la vie privée (avec des amis notamment). La description suivante reprend quelques-unes de ces mesures afin de donner un aperçu général de l'utilisation du français par les personnes immigrantes et différents groupes linguistiques.

Afin de bien asseoir les descriptions des comportements linguistiques observés à partir de la banque de données CLUF, précisons la distribution des données selon certaines variables importantes dans la caractérisation de la population (voir aussi les notes méthodologiques en annexe 2). Tout d’abord, notons que les personnes immigrantes ont, pour la plupart, une langue maternelle autre que le français ou l’anglais, quelle que soit leur date d’arrivée au Québec, bien qu’il y ait des différences dans les comportements linguistiques des personnes immigrantes selon leur période d’arrivée (celles-ci seront abordées plus loin). Le français est la langue maternelle d’environ un tiers des personnes qui sont arrivées depuis plus de 5 ans et d’un quart de celles arrivées plus récemment (25,4 %). La proportion des personnes ayant l’anglais comme langue maternelle est relativement faible : 6,7 % pour les personnes arrivées depuis plus de 10 ans, 3,8 % pour la cohorte plus récente (5 à 10 ans) et 4,9 % pour les personnes nouvellement arrivées (depuis 5 ans ou moins).

GRAPHIQUE 23 : LANGUES MATERNELLES DES PERSONNES NATIVES ET DES PERSONNES IMMIGRANTES SELON LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2010



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

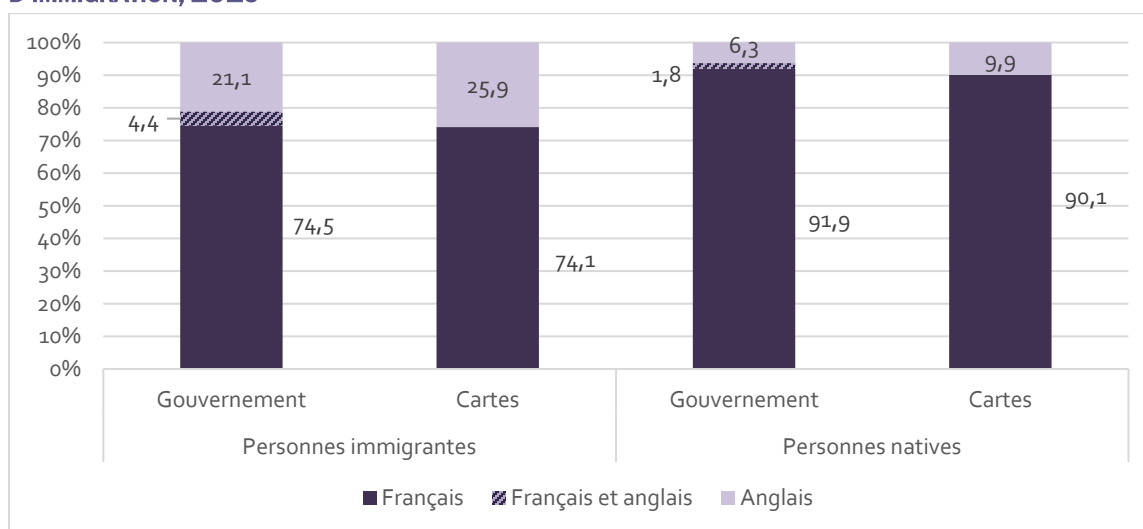
Vu la proportion élevée de personnes ayant une langue maternelle tierce, il semble que leur comportement compte davantage dans les usages linguistiques adoptés par les personnes immigrantes au Québec.

La langue utilisée avec l’administration publique

La langue utilisée avec l’administration publique au Québec (municipale ou gouvernementale) est uniquement le français pour une très grande majorité des personnes – c’est le cas surtout des personnes natives (91,9 %), mais également des personnes immigrantes (74,5 %), ce qui se traduit par un *ipar* de 0,81. Ces pourcentages et proportions restent à peu près comparables pour les demandes de renouvellement des cartes d’assurance maladie ou de permis de conduire : 90,1 % des personnes natives les demandent en français uniquement, et 74,1 % des personnes immigrantes, pour un *ipar* de 0,77.

Ces taux varient beaucoup selon la langue maternelle des personnes immigrantes et natives. Parmi les personnes immigrantes de langue maternelle française, 92,4 % utilisent uniquement le français (comparativement à 98,1 % parmi les francophones natifs, pour un *ipar* de 0,94), tandis que davantage de personnes immigrantes de langue maternelle anglaise utilisent uniquement l'anglais (76,6 %) par opposition aux personnes natives de langue maternelle anglaise (55,4 %, *ipar* de 1,38). Les personnes immigrantes de langue maternelle tierce ont toutefois davantage tendance à utiliser uniquement le français lorsqu'ils communiquent avec l'administration municipale ou provinciale (71,5 %), par rapport aux personnes natives ayant une langue maternelle tierce (48,9 %, *ipar* de 1,41).

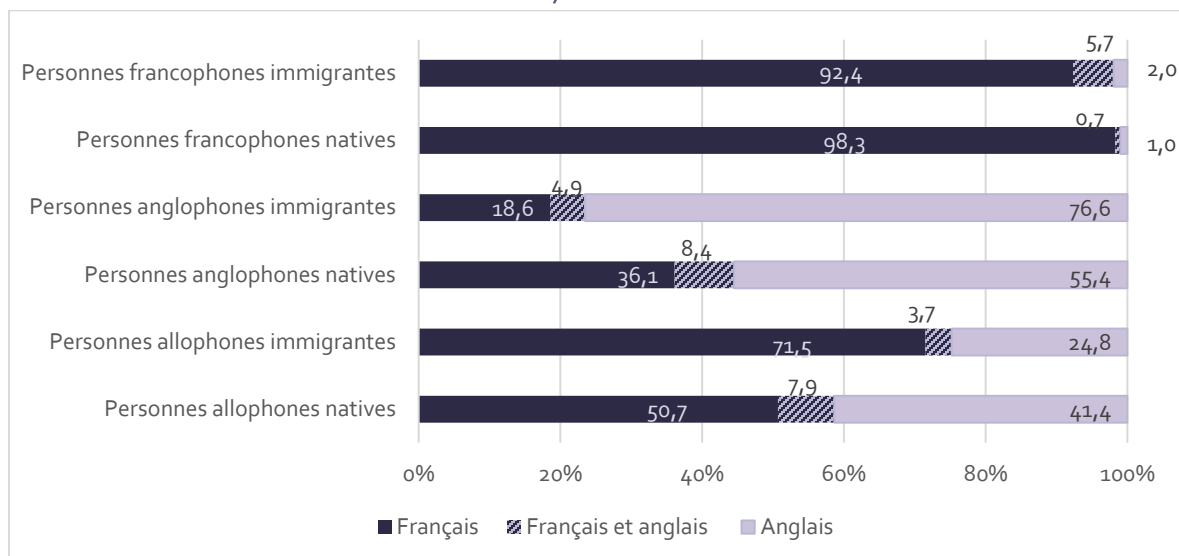
GRAPHIQUE 24 : LANGUES UTILISÉES AVEC LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES ET POUR LE RENOUELEMENT DES CARTES D'ASSURANCE MALADIE ET DU PERMIS DE CONDUIRE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2010



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

Ainsi, les personnes qui ont moins tendance à utiliser le français dans leurs communications d'ordre administratif avec le gouvernement québécois ou l'administration municipale sont les personnes immigrantes et natives de langue maternelle anglaise (18,6 % et 36 %) et les personnes natives de langue maternelle tierce (50,7 %). Par ailleurs, la législation linguistique vise le *droit* de communiquer en français avec l'administration plutôt qu'une interdiction d'autres usages pour la clientèle²⁵.

GRAPHIQUE 25 : LANGUES UTILISÉES AVEC LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET SELON LA LANGUE MATERNELLE, 2010



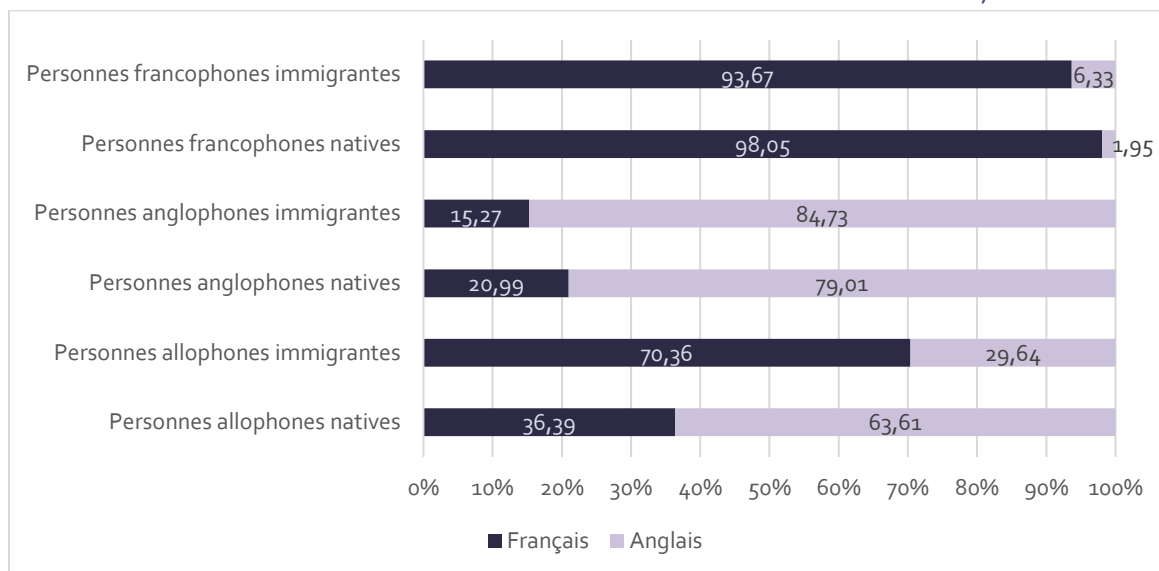
Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

En ce qui concerne le renouvellement de la carte soleil et du permis de conduire, le même portrait se dégage : parmi les personnes de langue maternelle française, la grande majorité renouvelle leurs cartes en français (93,7 % pour les personnes immigrantes et 98,1 % pour les personnes natives, *ipar* de 0,96), alors que les personnes immigrantes de langue maternelle anglaise ont un peu plus tendance que les personnes natives à le faire en anglais, sans que cette différence soit significative. Les personnes immigrantes de langue maternelle tierce le font pour la plupart en français (70,4 %) alors que les natives de langue maternelle tierce le font majoritairement en anglais (63,6 %), ce qui donne un *ipar* de 1,93.

Généralement, les personnes immigrantes ayant des langues maternelles tierces ont donc tendance à utiliser davantage la langue officielle du Québec dans leurs communications avec l'État que les personnes natives de langue maternelle tierce.

Contrairement aux comportements observés dans d'autres dimensions, l'usage du français n'augmente pas selon la durée de résidence – les cohortes plus anciennes ayant tendance à utiliser davantage l'anglais. Ainsi, les immigrants de longue date (10 ans et plus) utilisent uniquement le français dans 72,4 % des cas, alors que ce sont 76,5 % parmi les personnes arrivées entre 5 et 10 ans et 83,3 % parmi les nouveaux arrivants (5 ans et moins). Il s'agit là certainement d'un effet de la sélection des personnes immigrantes qui privilégie de plus en plus les personnes connaissant le français avant leur arrivée (Gouvernement du Québec, 2011 et 2016).

GRAPHIQUE 26 : LANGUES UTILISÉES POUR LE RENOUELEMENT DES CARTES D'ASSURANCE MALADIE ET DU PERMIS DE CONDUIRE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET SELON LA LANGUE MATERNELLE, 2010



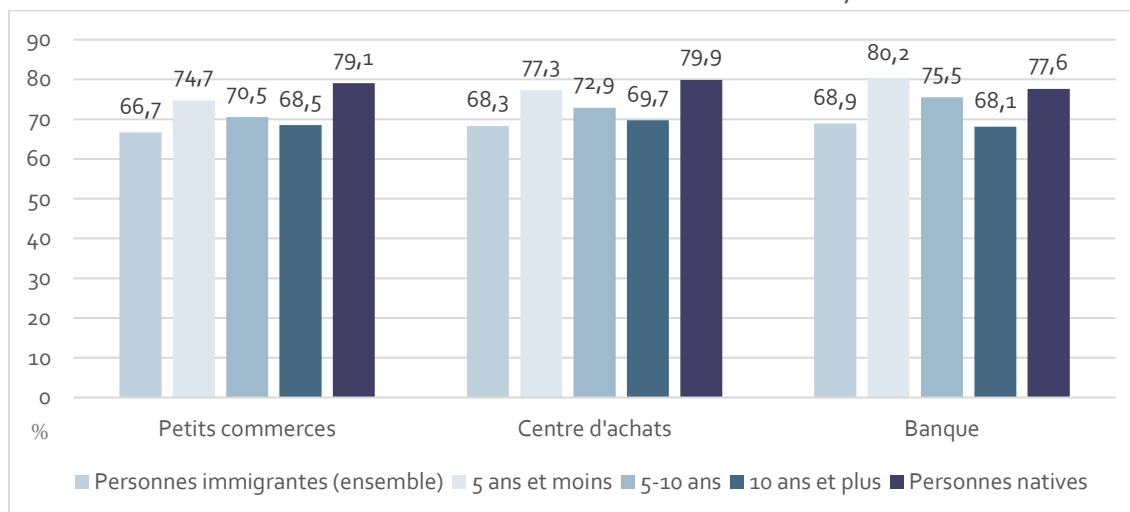
Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

La langue utilisée dans le commerce, à la banque et pour les soins de santé

À part cette communication plutôt formelle avec les administrations municipale et provinciale, la langue utilisée le plus souvent dans les commerces ou à la banque, avec le médecin ou au CLSC donne également un aperçu de l'usage linguistique dans l'espace public. Dans l'ensemble de la population, environ trois quarts des personnes indiquent qu'elles communiquent uniquement en français lors de ces occasions, un pourcentage allant de 70,1 % (communication avec le médecin) à 83,5 % (au CLSC). Pour les personnes immigrantes, cette variation se situe entre 66,4 % et 79,8 % et pour les personnes natives, entre 89,7 % et 94,8 %, situant les indices de parité entre 0,77 et 0,84 – suffisamment différents de 1 pour être considérés significatifs. Toutefois, comme mentionné auparavant avec l'usage du français dans l'administration publique, les taux d'utilisation du français dans ces domaines varient également selon la durée de résidence et la langue maternelle.

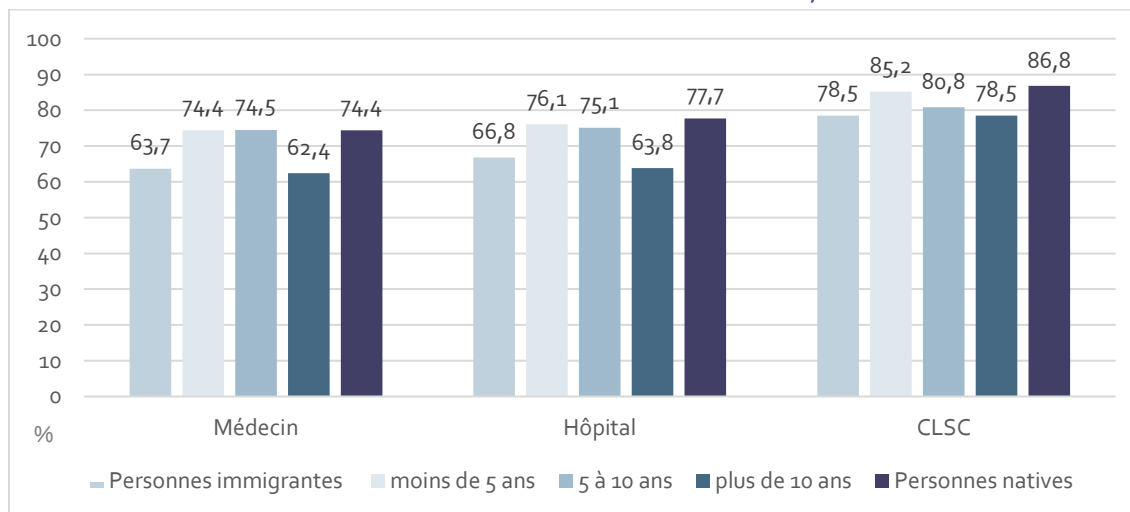
Plus les personnes immigrantes sont arrivées récemment, plus elles auront tendance à utiliser le plus souvent le français pour faire des courses, effectuer des transactions bancaires ainsi que pour obtenir des soins de santé. Il s'agit fort probablement du même effet de sélection et de francisation qui opère pour les autres mesures et qui se reflète également lorsqu'on compare les personnes immigrantes et natives de mêmes groupes d'appartenances linguistiques de la langue maternelle.

GRAPHIQUE 27 : PROPORTION DE PERSONNES UTILISANT LE PLUS SOUVENT LE FRANÇAIS DANS LES ACTIVITÉS COMMERCIALES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2010



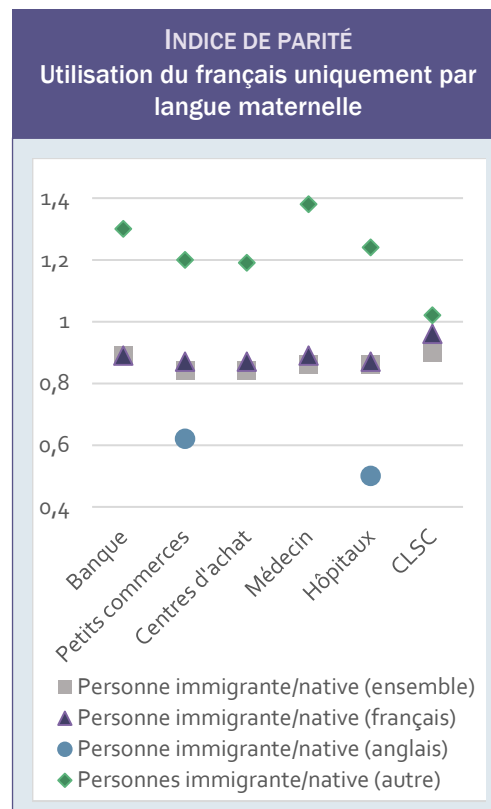
Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

GRAPHIQUE 28 : PROPORTION DE PERSONNES UTILISANT LE PLUS SOUVENT LE FRANÇAIS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LA DURÉE DE RÉSIDENCE, 2010



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

On observe que le rapport entre la proportion de personnes immigrantes et de personnes natives qui utilisent le français dans ces activités varie significativement selon la langue maternelle. Ainsi, tant les personnes immigrantes de langue maternelle anglaise que les personnes de langue maternelle française utilisent moins souvent le français dans ces activités que les personnes natives de langue maternelle correspondante. Les indices de parité oscillent donc entre 0,6 et 0,71 pour les francophones et correspondent à 0,6 et 0,71 pour les deux indices valides pour les anglophones²⁶. Par contre, les personnes immigrantes ayant une autre langue maternelle font systématiquement un plus grand usage du français que les personnes natives de langue maternelle tierce (*ipar* de 1,24 à 1,38) – à l’exception du français utilisé au CLSC, nous y reviendrons. Cet effet est vraisemblablement lié aux cohortes de langue maternelle tierce plus anciennes dont l’usage moins fréquent du français a déjà été remarqué précédemment. Autant les personnes immigrantes arrivées de longue date que les personnes natives scolarisées avant la législation linguistique actuellement en vigueur auraient tendance à utiliser davantage l’anglais dans l’espace public.



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

La tendance semble inverse pour les personnes de langue maternelle anglaise : les personnes natives utilisent plus fréquemment le français que les personnes immigrantes. Mentionnons toutefois que le nombre d’observations est très faible rendu à ce niveau de croisement. Il faudrait donc interpréter cette tendance avec beaucoup de prudence.

Il est toutefois possible de nuancer le fait que les personnes immigrantes de langue maternelle anglaise ont tendance à moins participer en français – au moins pour celles qui ont des enfants en âge scolaire: beaucoup plus semblent communiquer en français avec les enseignants ou l’administration de l’école de leurs enfants que les anglophones natifs. Ceci est fort probablement attribuable à l’effet de la Charte de la langue française qui exige généralement la scolarisation des enfants en français, alors que les personnes natives de langue maternelle anglaise peuvent avoir acquis le droit de fréquenter les établissements scolaires des commissions scolaires anglophones.

Notons que l’utilisation du français est la plus généralisée lors des communications dans les CLSC et ceci pour toutes les personnes, immigrantes ou natives; il en résulte des indices de parité très proches de 1. Il s’agit éventuellement du fait que ces centres sont plus fortement associés à l’administration publique que des établissements tels une banque ou un commerce, avec une incidence sur la langue de communication.

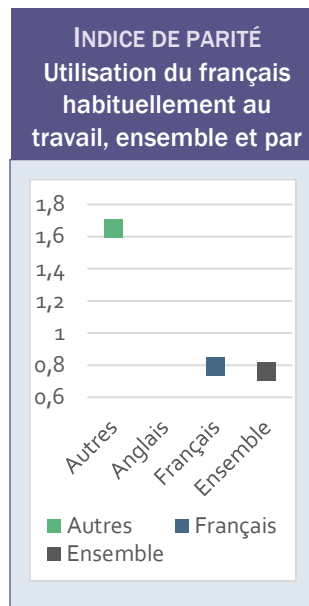
La langue de travail

La langue de travail est également mesurée dans l’enquête CLUF, mais la question s’y rapportant porte sur la langue *habituellement* parlée au travail – contrairement aux questions posées dans

l'ENM, dont la principale porte sur la langue *la plus souvent* parlée au travail (voir précédemment). Ainsi, les résultats diffèrent quelque peu d'une enquête à l'autre.

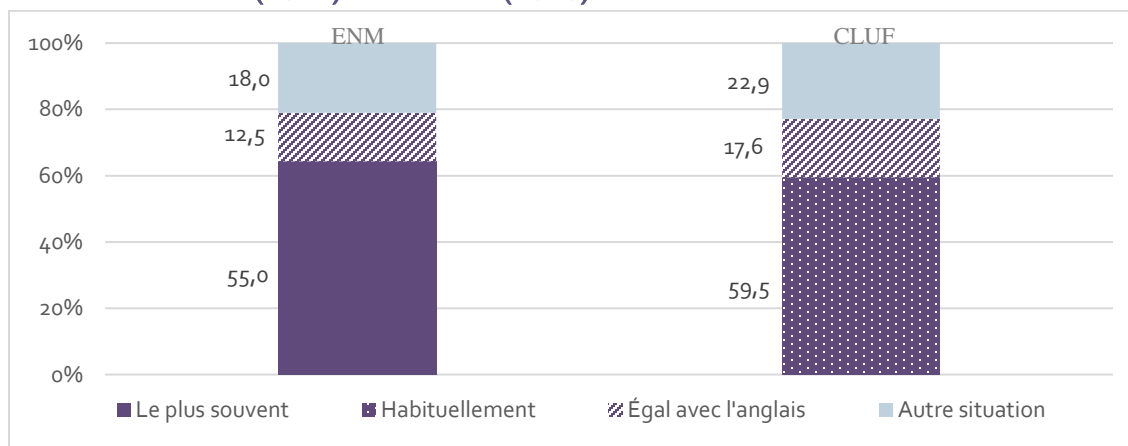
Considérant la différence entre ces deux enquêtes et les marges d'erreur possibles (voir l'annexe 2), le pourcentage des personnes immigrantes déclarant le français comme étant la langue habituelle du travail dans l'enquête CLUF (59,5 %) est tout à fait comparable à la proportion de personnes qui déclare le français comme la langue la plus souvent utilisée au travail dans l'ENM (55 %)²⁷.

Si les pourcentages diffèrent entre les deux enquêtes à un niveau plus fin de croisement de variables, les constats avancés plus haut pour l'ENM tiennent également avec les données de l'enquête CLUF : les personnes immigrantes de langue maternelle tierce sont proportionnellement plus nombreuses que les personnes natives de langue maternelle tierce à adopter le français comme langue habituelle (59,1 % comparativement à 35,9 %, *ipar* de 1,65), alors que les personnes immigrantes de langue maternelle française (66,5 %) ou anglaise (23,3 %) l'utilisent moins que les personnes natives des mêmes langues maternelles (84,3 % et 30,9 % pour un *ipar* de 0,79 dans le premier cas, le deuxième n'étant pas significatif). La majorité de l'ensemble des personnes immigrantes utilise habituellement le français au travail (59,5 %), comparativement à 78,8 % des personnes natives (pour un *ipar* de 0,76).



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010
*La valeur pour le groupe anglophone est non valide.

GRAPHIQUE 29 : PROPORTION DE PERSONNES IMMIGRANTES UTILISANT LE FRANÇAIS AU TRAVAIL SELON LES CATÉGORIES DE L'ENM (2011) ET DE LA CLUF (2010)



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010 et ENM 2011, fichier de microdonnées

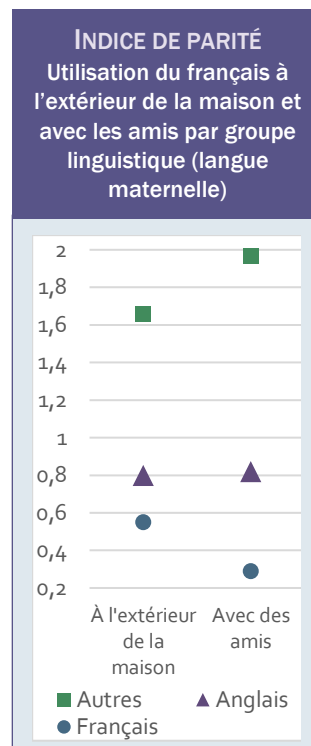
Langue utilisée à l'extérieur et avec les amis

La langue que les personnes ont déclaré parler le plus souvent à l'extérieur de la maison et celle qu'elles indiquent parler surtout avec les amis diffèrent considérablement. Ces deux indicateurs pourraient être considérés comme une estimation, bien évidemment subjective et synthétique, du comportement linguistique adopté en public (langue utilisée à l'extérieur) par opposition à celui qui est plutôt adopté en privé (langue privilégiée avec les amis).

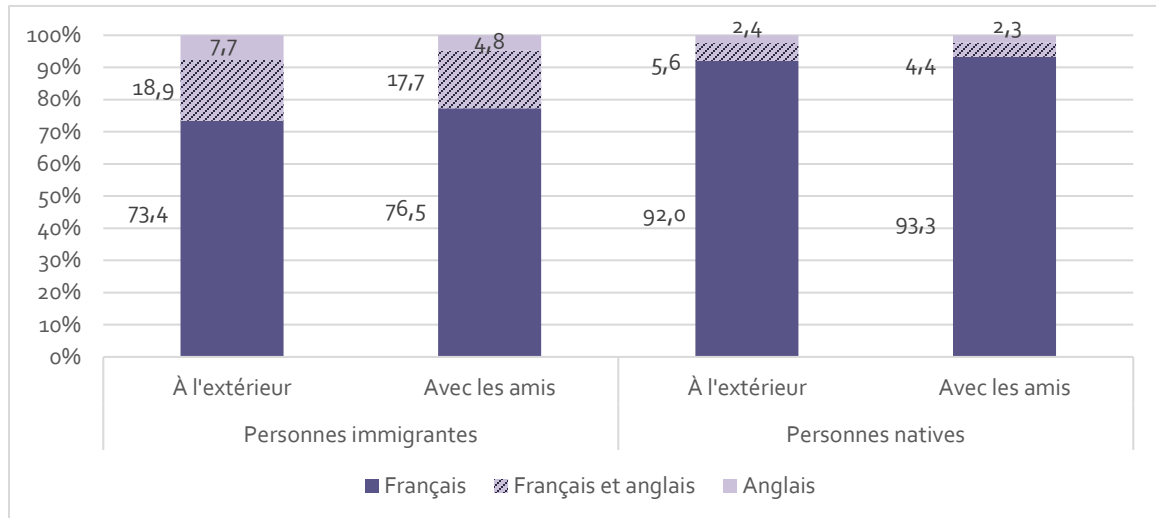
Ainsi, en comparant les personnes immigrantes et natives à l'intérieur de leur groupe linguistique (selon la langue maternelle), ce sont les personnes immigrantes de langue maternelle tierce qui utilisent le plus le français à l'extérieur de la maison (*ipar* de 1,66) et avec les amis (*ipar* 1,97) par rapport aux personnes natives de langue maternelle tierce. De plus, c'est le groupe de personnes immigrantes qui montre la plus grande différence en ce qui concerne la proportion d'utilisation du français comparativement aux personnes natives – presque du simple au double (63,4 % et 38,1 % pour la langue parlée à l'extérieur ainsi que 50,2 % et 25,5 % pour la langue parlée avec les amis, voir le graphique 30). C'est peut-être l'indice qui est le plus éloquent à l'égard d'une cohésion linguistique autour du français, puisqu'il s'agit de personnes immigrantes de langues maternelles différentes qui adoptent visiblement le français comme langue de communication commune, ou, à tout le moins davantage que les personnes natives de langue maternelle tierce. Dans le cas d'une certaine part de ces dernières, le comportement linguistique a pu probablement s'ancre avant l'instauration de la Charte de la langue française en 1977.

Quant au comportement des personnes immigrantes de langue maternelle française, il diffère des personnes natives de même langue maternelle : elles utilisent proportionnellement plus l'anglais tant avec leurs amis qu'à l'extérieur de la maison.

Les personnes natives de langue maternelle anglaise sont plus d'un tiers (34,4 %) à parler français le plus souvent à l'extérieur de la maison, alors que c'est le cas de presque un cinquième (18,7 %) des personnes immigrantes de langue maternelle anglaise.

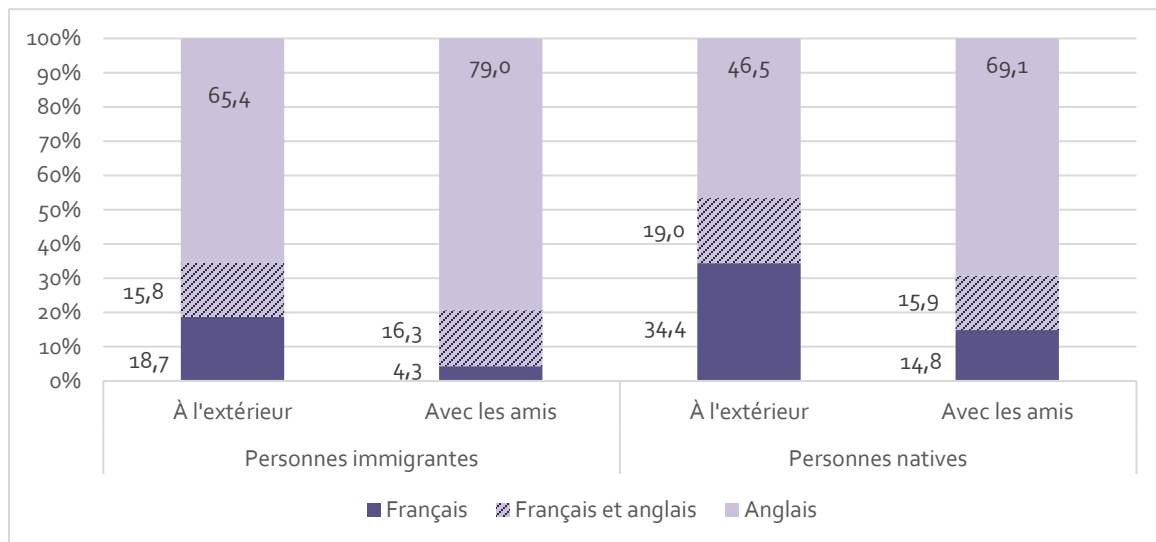


GRAPHIQUE 30 : PROPORTION DE PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE SELON L'USAGE DES LANGUES À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET AVEC LES AMIS ET SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2010



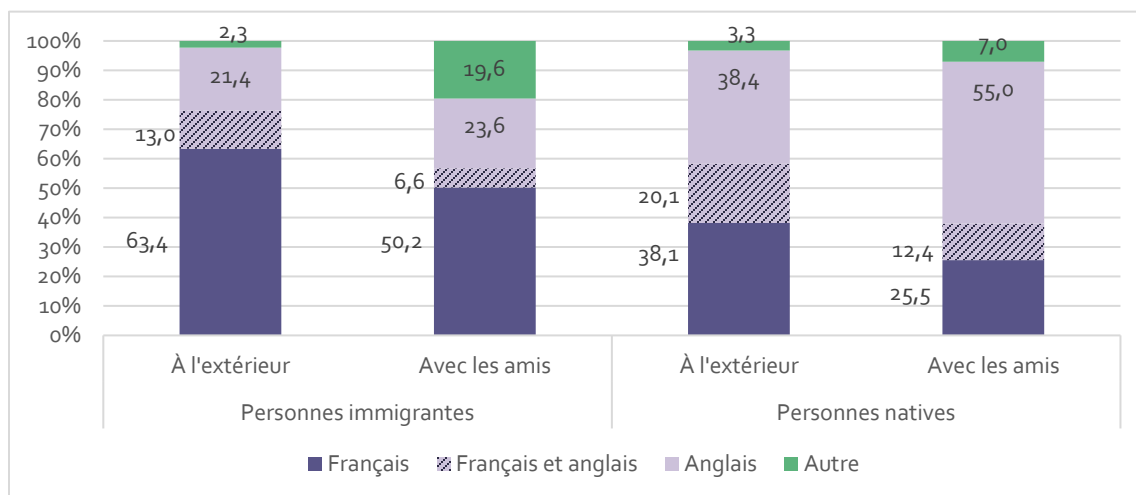
Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

GRAPHIQUE 31 : PROPORTION DE PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE ANGLAISE SELON L'USAGE DES LANGUES À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET AVEC LES AMIS ET SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2010



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

GRAPHIQUE 32 : PROPORTION DE PERSONNES DE LANGUE MATERNELLE AUTRE QUE LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS SELON L'USAGE DES LANGUES À L'EXTÉRIEUR DE LA MAISON ET AVEC LES AMIS ET SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2010



Source : Enquête Conscience linguistique et usage du français, 2010

Considérant l'objectif de la législation linguistique de renforcer le français comme langue de l'espace public et de la cohésion sociale (Ouellon, 2010), il convient de considérer l'effort que les personnes déploient pour ajuster leur comportement linguistique à l'extérieur de la maison. Ainsi, la différence entre la proportion des personnes à l'intérieur d'un groupe linguistique qui utilisent le français avec les amis comparativement à celle des personnes qui l'utilisent à l'extérieur de la maison, peut être considérée comme une estimation très approximative, mais néanmoins parlante pour mesurer cet effort déployé à l'égard de la langue commune.

Selon ce calcul, ce sont en fait les personnes de langue maternelle française – qu'elles soient immigrantes ou natives – qui utilisent moins le français à l'extérieur par rapport à l'usage qu'elles en font avec leurs amis. Les écarts constatés sont alors très faibles, avec une différence de 1,2 point de pourcentage pour les personnes natives et de 3,1 points de pourcentage pour les personnes immigrantes. La différence la plus importante suivant ce calcul d'effort concerne les personnes de langue maternelle anglaise avec respectivement 19,6 points et 14,4 points de pourcentage de différence pour la langue utilisée à l'extérieur de la maison. Dans le cas des personnes de langue maternelle tierce, les différences respectives sont de 12,6 points de pourcentage (natives) et 13,2 points de pourcentage (immigrantes) en faveur d'une utilisation plus fréquente du français à l'extérieur de la maison. Somme toute, ces différences démontrent une certaine force d'attraction du français exercée auprès des autres groupes linguistiques dans l'espace public, confirmant en quelque sorte son statut de langue « commune » et de cohésion sociale. Ainsi, la participation linguistique se fait à travers l'utilisation du français dans l'espace public et les interactions formelles.

Les personnes immigrantes utilisent généralement moins souvent le français dans les interactions formelles comparativement aux personnes natives.

Toutefois, considérées à l'intérieur de leurs groupes linguistiques (constitués à partir des langues maternelles), les personnes immigrantes, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, utilisent plus fortement le français à l'extérieur de la maison ainsi qu'avec leurs amis que les personnes natives d'une autre langue maternelle.

Cet usage semble un bon indicateur du français en tant que langue commune, puisqu'il s'agit de personnes d'une multitude de langues maternelles différentes communiquant ensemble dans la langue officielle.

La dimension citoyenne

La participation citoyenne est souvent considérée comme un engagement civique qui garantit en quelque sorte le respect du processus démocratique, incluant la représentativité des personnes au pouvoir, le respect de la volonté mise en commun et des activités rassembleuses qui permettent la consultation et l'avancement de la société. Ainsi, la participation dans les différents processus démocratiques, tels des assemblées, des pétitions, des commissions et les élections, fait partie des droits civiques qui donnent ces privilèges aux personnes. Au Québec, chaque personne a le droit d'exprimer son opinion ou de s'assembler et chaque personne admissible a le droit de voter sans discrimination.

Toutefois, afin d'acquérir le statut de citoyen qui permet d'exercer le droit de vote, les personnes immigrantes doivent parcourir un processus de naturalisation. Toute autre participation civique est indépendante de ce statut.

La naturalisation

Au Canada, la citoyenneté s'acquiert soit par naissance sur le territoire (droit du sol), soit par naturalisation. Une personne immigrante peut acquérir la nationalité par naturalisation. Les conditions générales qui s'appliquent sont les suivantes :

- ✓ avoir au moins 18 ans (ou faire partie d'une demande d'un parent);
- ✓ avoir le statut de résident permanent valide et non contesté (ne pas faire objet d'une ordonnance de renvoi, etc.);
- ✓ ne pas avoir été reconnu coupable d'un crime au Canada ou à l'étranger;
- ✓ résider au pays (physiquement) en tant que résident permanent pendant au moins 4 ans au cours des 6 années précédant la demande²⁸;

LA RÉSIDENCE PERMANENTE

Les politiques canadiennes et québécoises visent l'établissement permanent des personnes immigrantes. Le droit de la résidence permanente est accessible pour les personnes qui :

- ✓ sont sélectionnées à titre d'immigrant économique (travailleurs qualifiés, gens d'affaires, etc.);
- ✓ sont accueillies à titre de réfugiées (ou statut semblable) après avoir été « sélectionnées » à l'étranger ou reconnu comme tel au pays même (demandeurs d'asile);
- ✓ sont parrainées par un résident permanent ou un citoyen, à titre de membre de la catégorie de la famille;
- ✓ s'établissent au Canada.

Le droit de résidence permanente est octroyé au requérant principal, mais aussi à son conjoint et à ses enfants mineurs (ou encore aux études) l'accompagnant. Le droit de la résidence permanente donne le droit de travailler légalement, de circuler librement sur le territoire, d'accéder aux services sociaux, de santé et d'éducation, d'être protégé par la Charte des droits et libertés de la personne et d'avoir le droit de parrainer, sous certaines conditions, l'immigration de membres de sa famille se trouvant encore à l'étranger.

- ✓ avoir rempli les exigences de déclaration de revenus pour quatre des années d'imposition complètement ou partiellement comprises dans les six ans qui ont précédé la date de la demande;
- ✓ indiquer l'intention de résider au Canada (sauf pour les employés de la Couronne);
- ✓ connaître suffisamment le français ou l'anglais pour comprendre et se faire comprendre (avec preuve à l'appui pour les personnes âgées entre 14 et 64 ans);
- ✓ comprendre les droits et responsabilités de la citoyenneté;
- ✓ réussir un examen portant sur la connaissance du Canada (histoire, géographie, système politique, système judiciaire, économie)²⁹;
- ✓ prêter serment d'allégeance à la souveraine;
- ✓ payer les frais de traitement (environ 530 \$ pour une personne adulte).

Les avantages d'acquérir la citoyenneté canadienne comprennent notamment le droit de vote et d'éligibilité. D'autres avantages se rapportent plutôt à la mobilité : passeport canadien, services consulaires, droit d'entrer et de résider au Canada. « L'idée de citoyenneté couvre un registre conceptuel assez large qui englobe une panoplie de droits civiques, politiques, sociaux, économiques et culturels » (Labelle et Salée, 1999, p. 125), ainsi, un plus fort sentiment d'appartenance y est également associé (Schimmele et Wu, 2010) tout comme « une certaine idée du *vivre ensemble* » (Labelle et Salée, 1999, p. 125).

Selon Statistique Canada, presque la totalité (95,6 %) des personnes qui vivent au Québec sont des citoyens canadiens – il s'agit d'une proportion tout à fait comparable à celle du Canada (94 %) ou des autres provinces canadiennes (qui oscillent entre 93,2 % en Alberta et 99,1 % à Terre-Neuve et Labrador)³⁰. Toujours selon Statistique Canada³¹, la proportion des personnes immigrantes admissibles, ayant obtenu la citoyenneté canadienne en 2011, est élevée au Québec (85,1 %), tout comme en Ontario (87,0 %) et en Colombie-Britannique (84,3 %). Le taux d'obtention au Canada dans l'ensemble est de 85,6 %. Ce taux est plus élevé que celui d'autres pays avec une forte immigration, tels que l'Australie (74,0 % en 2011) ou les États-Unis (43,7 % en 2010).

Parmi les personnes immigrantes, la grande majorité (72,2 %) a obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation. Toutefois, comme les personnes immigrantes ne sont pas toutes admissibles à la naturalisation, notamment à cause de l'exigence d'avoir résidé au moins 4 ans pendant les 6 ans précédant la demande (voir précédemment), un peu plus du quart (27,8 %) des personnes immigrantes du Québec n'en possèdent pas. Une première explication de ce taux de personnes immigrantes qui n'ont pas la citoyenneté canadienne réside dans leur durée de résidence, puisqu'elle constitue un facteur pour leur admissibilité. Plus de deux tiers (73 %) de ces personnes non citoyennes canadiennes ont immigré récemment – trop récemment pour avoir le droit d'entamer les démarches et le temps nécessaire pour les démarches associées à l'obtention de la citoyenneté³². Ainsi, le taux de naturalisation est plus élevé parmi les personnes arrivées depuis plus de 5 ans : 90,3 %.

En effet, moins d'une personne sur dix (9,7 %), soit environ 73 095 personnes immigrantes, réside, au moment de l'enquête, depuis plus de 5 ans au Québec et n'a toujours pas obtenu la citoyenneté. Vu que le délai de 5 ans ne laisse pas beaucoup de marge pour aboutir à l'obtention de la naturalisation, il se peut que plusieurs de ces personnes se trouvent encore à effectuer les démarches administratives au-delà de ces premières cinq années d'établissement.

Les personnes immigrantes installées depuis plus de 10 ans, et n'ayant toujours pas la citoyenneté canadienne, sont plutôt rares (il s'agit de 6,7 % des personnes immigrantes non citoyennes, soit 39 935 personnes). Pour ce groupe résiduel, la durée ne peut plus être évoquée comme raison de cette non-obtention de la citoyenneté. D'autres raisons, telles la perte de la nationalité d'origine (interdiction totale ou partielle d'une double nationalité) ou la perte du droit de transmettre à sa progéniture la nationalité d'origine à la suite d'une naturalisation ou, simplement, un sentiment d'attachement, peuvent être évoquées, même si « une forte identification en tant que citoyen d'un autre pays n'est pas associée au niveau auquel l'individu s'identifie comme citoyen du Canada » (Gilkinson et Sauv , 2010).

La double nationalit  ou « multiple citoyennet  » est l gale au Canada depuis 1977. Toutefois, certains pays interdisent l'acquisition volontaire d'une autre citoyennet  (par exemple la Chine). Parmi les citoyens canadiens r sidant au Qu bec, environ 2,7 % poss dent  galement (au moins) une autre citoyennet  que la canadienne, dont le quart sont des Canadiens de naissance. Parmi ces non-citoyens canadiens de r sidence de longue date figurent notamment des ressortissants d'Italie, de la Belgique, d'Autriche et d'Allemagne – tous des pays qui limitent ou interdisent (aujourd'hui ou jusqu'  il n'y a pas trop longtemps³³) l'acquisition d'une autre nationalit  par une demande.

Si, dans ce qui suit, une participation citoyenne par le vote n'est donc mesur e seulement pour les personnes admissibles, les autres activit s participatives dans la vie politique incluront toutes les personnes immigrantes ou natives, consid rant la participation citoyenne comme  tant « un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une d cision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communaut . Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalis  et  tre organis e sous l'initiative des membres de la soci t  civile (recours collectif, manifestation, comit  de citoyens) ou des d cideurs (r f rendum, commission parlementaire, m diation) » (Andr , 2012, p. 1).

Quelques données en bref

95,6 % DES QUÉBÉCOIS SONT CITOYENS CANADIENS

99,96 % DES PERSONNES NATIVES

72,2 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

85,1 % DES PERSONNES IMMIGRANTES ADMISSIBLES

(Enquête nationale auprès des ménages, 2011)



EN 2013, 86,1 % DES QUÉBÉCOIS ONT L'INTENTION DE VOTER LORS DE PROCHAINES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

86,6 % DES PERSONNES NATIVES 81 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

EN 2013, 86,6 % DES QUÉBÉCOIS ONT L'INTENTION DE VOTER LORS DE PROCHAINES ÉLECTIONS PROVINCIALES

87,5 % DES PERSONNES NATIVES 77,7 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

EN 2013, 66,5 % DES QUÉBÉCOIS ONT L'INTENTION DE VOTER LORS DE PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

67,9 % DES PERSONNES NATIVES 52,1 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

30,1 % DES QUÉBÉCOIS ONT PRIS LA PAROLE LORS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE*

28,5 % DES PERSONNES NATIVES 40,9 % DES PERSONNES IMMIGRANTES

7,1 % DES QUÉBÉCOIS ONT PARTICIPÉ À UNE MANIFESTATION*

6,9 % DES PERSONNES NATIVES 8,4 % DES PERSONNES IMMIGRANTES



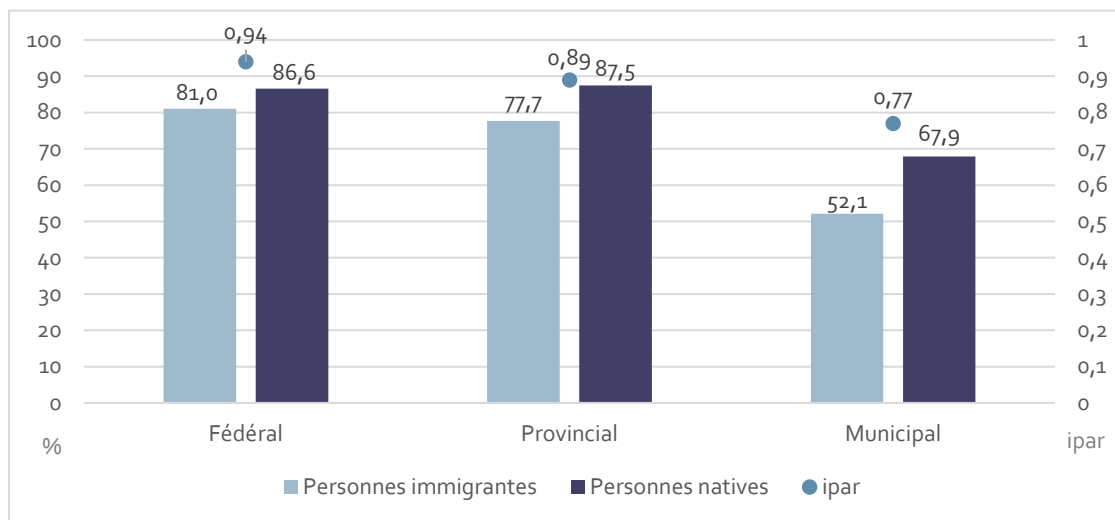
(Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013,

**portant sur les 12 mois précédant l'enquête)*

Le comportement électoral

La participation aux élections est un droit pour toutes les personnes admissibles, à savoir celles qui sont citoyennes canadiennes³⁴. En légère diminution depuis des décennies au Canada, la participation électorale au Québec est une des plus importantes au Canada (Turcotte, 2015a, p. 15). Parmi ces ayants droit du Québec, lorsque questionnés en 2013 sur leurs intentions de participer aux prochaines élections, les personnes immigrantes avaient proportionnellement moins l'intention d'aller voter que les personnes natives.

GRAPHIQUE 33 : PROPORTION DE PERSONNES ADMISSIBLES AYANT L'INTENTION DE VOTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS AUX NIVEAUX FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, 2013, AVEC INDICE DE PARITÉ



Source: Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

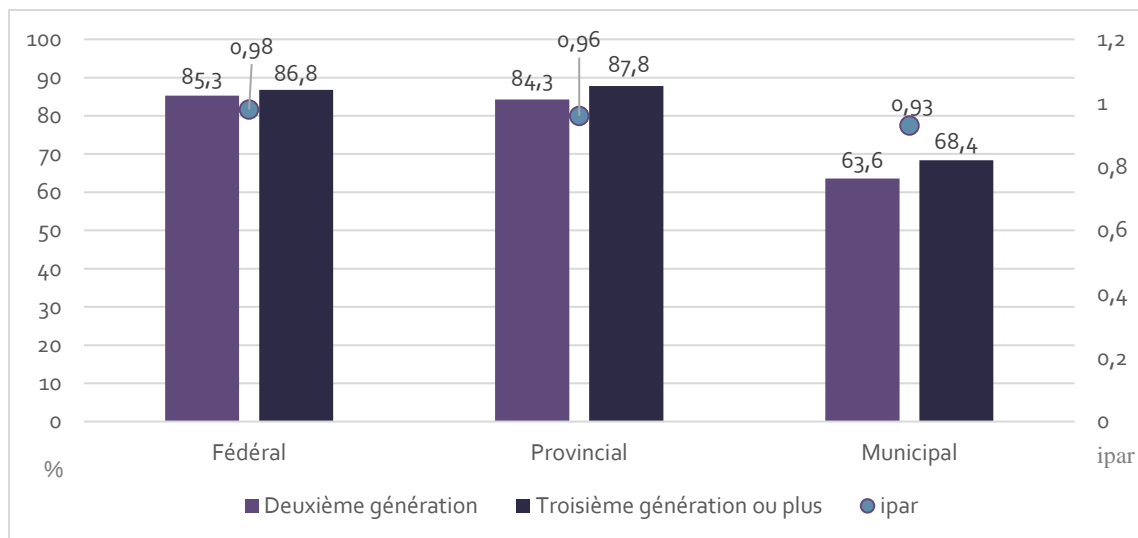
Les personnes natives sont plus assidues dans leurs intentions de vote que les personnes immigrantes, que ce soit à l'échelle fédérale, provinciale ou municipale. Or, plus l'engagement civique est local, plus il est jugé comme étant actif (Milner, 2004). La participation communautaire aurait donc un impact sur la participation électorale au niveau local – un constat qui rejoint celui déjà souligné dans la dimension communautaire : les personnes qui sont actives dans leur communauté le sont de façon très diversifiée (Reed et Selbee, 2000). Or, les personnes immigrantes sont très engagées en matière de nombre d'heures de bénévolat (voir précédemment) – un résultat qui semble de prime abord contredire ce lien entre une participation communautaire forte et une participation élevée au niveau d'élections locales. Toutefois, même si la différence de la participation aux élections municipales entre les personnes immigrantes et les personnes natives est plus grande (15,8 points de pourcentage pour un *ipar* de 0,77), la proportion des personnes natives ayant l'intention de voter aux élections municipales est également plus faible que celle pour les élections fédérales ou provinciales. Ainsi, quoique le plus « local » parmi les niveaux d'élections présentés, le niveau municipal n'est peut-être pas assez « communautaire » ou « local »

pour plusieurs personnes pour faire en sorte de se refléter dans un comportement plus engagé lors d'élections.

Le comportement électoral au niveau municipal varie selon le milieu de vie, notamment pour les personnes immigrantes. Dans des plus grands ensembles citadins, les personnes immigrantes sont plus portées à aller voter au niveau municipal que dans des contextes plus ruraux³⁵. Ainsi, environ une personne immigrante sur deux (52,7 %) avait l'intention de voter au niveau municipal en région urbaine, alors qu'en milieu rural, ce ne sont que trois personnes sur dix qui voulaient en faire autant. Ces taux ne varient que très peu parmi les personnes natives et leurs intentions de vote semblent légèrement plus élevées en milieu rural (67,6 % comparativement à 69,2 % en milieu rural). Il se pourrait donc que l'engagement civique envers les municipalités soit plus facile pour les personnes immigrantes dans des communautés plus grandes.

Quant au comportement électoral de la deuxième génération, il ne diffère pas significativement des autres personnes natives, l'engagement étant toutefois significativement plus fort au niveau municipal comparativement aux personnes immigrantes. Cette participation aux élections semble être stable, malgré une fluctuation remarquable au niveau des sentiments d'appartenance (Gallant, 2008, voir ci-dessous dans la dimension identitaire).

GRAPHIQUE 34 : PROPORTION DE PERSONNES ADMISSIBLES AYANT L'INTENTION DE VOTER AUX PROCHAINES ÉLECTIONS AUX NIVEAUX FÉDÉRAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL SELON LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013, AVEC INDICE DE PARITÉ



Source: Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

La proportion des personnes appartenant à une minorité visible ayant l'intention de voter est généralement faible (79,2 % au niveau fédéral, 72,7 % au niveau provincial et 50,9 % aux instances municipales). Il est possible que le taux de participation électorale des groupes considérés soit lié au taux de représentation de ces groupes parmi les élus. Il s'agirait certainement d'une avenue à

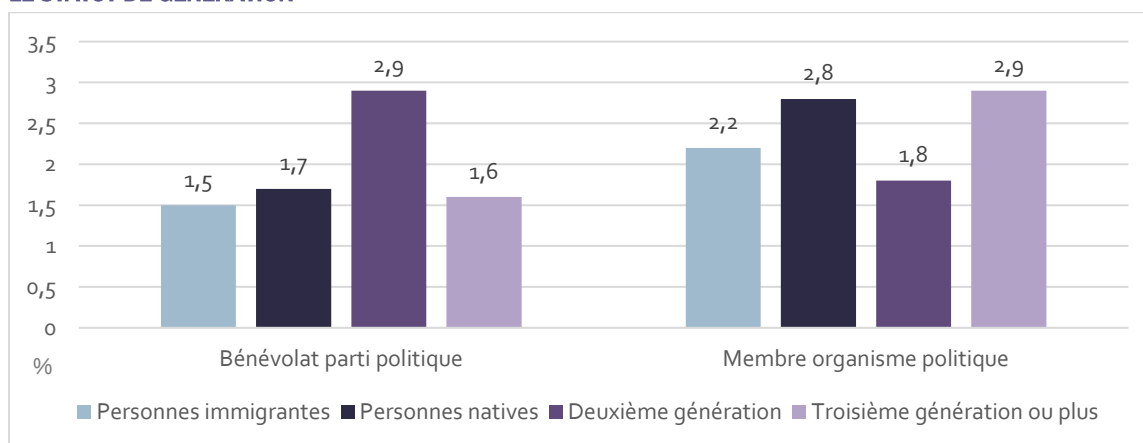
explorer lors des analyses à venir au niveau de la disposition sociétale. Toutefois, il semblerait que le statut d'immigration ou l'appartenance à une minorité visible ne soient pas directement liés au comportement électoral, mais davantage au contexte socioculturel dans lequel vivent ces groupes (Tossutti, 2007, p. 41). D'autres recherches dans le domaine, surtout en ce qui concerne l'hétérogénéité des comportements à l'intérieur des sous-groupes considérés seraient nécessaires pour confirmer et préciser ces constats.

Actions citoyennes

Plusieurs gestes ou activités peuvent être considérés comme étant des actions « citoyennes », notamment lorsqu'ils visent un changement du milieu communautaire, politique, environnemental, etc. Ces actions citoyennes ne sont pas comparables entre elles: l'engagement en termes d'intensité, de temps ou d'énergie peut varier énormément. Dans l'enquête sociale générale, c'est la participation à plusieurs activités collectives citoyennes dans l'année précédant l'enquête qui a été sondée.

Il s'avère que le comportement des personnes immigrantes diffère de celui des personnes natives selon l'action civique considérée. En général, parmi les actions les moins populaires figurent la participation en tant que membre d'un organisme politique ou le bénévolat auprès d'un parti politique, obtenant moins de 3 % d'engagement parmi tous les sous-groupes considérés.

GRAPHIQUE 35 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ EN TANT QUE BÉNÉVOLE* AUPRÈS D'UN PARTI POLITIQUE OU EN TANT QUE MEMBRE D'UN ORGANISME POLITIQUE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION



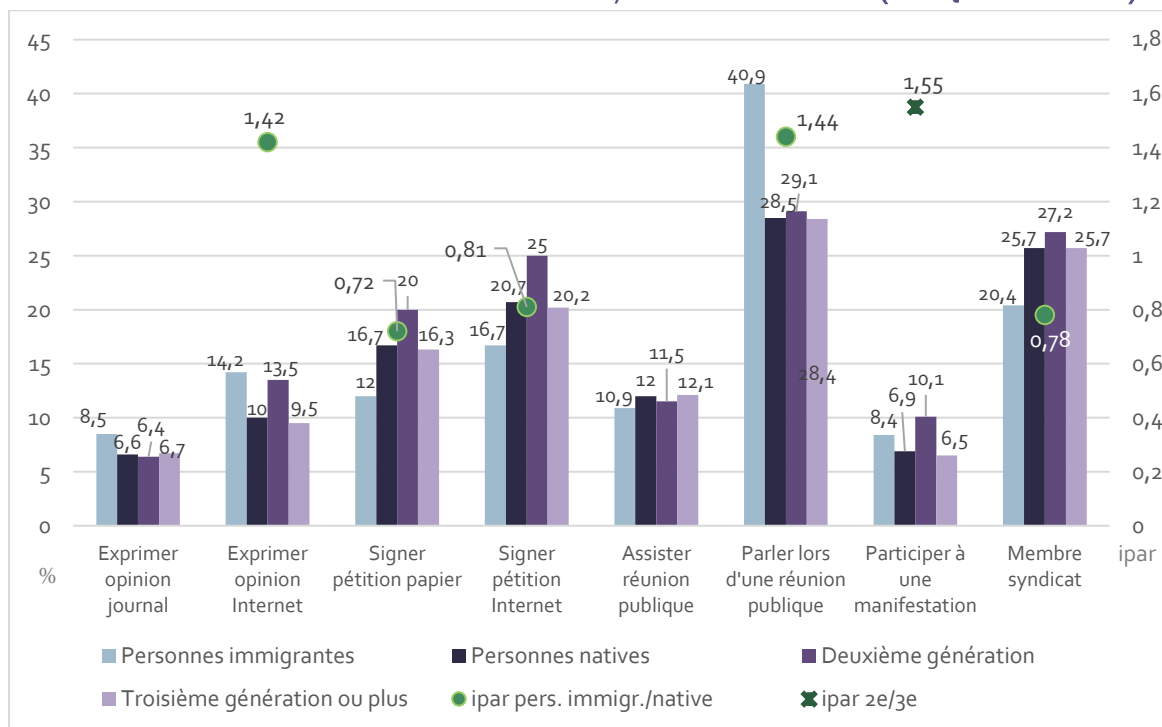
Source: Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

*Au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Mentionnons que la deuxième génération a une légère tendance à se démarquer. Leur bénévolat auprès d'un parti politique semble être plus fort, ce qui ne se vérifie toutefois pas dans leur adhésion au sein de partis politiques.

À l’opposé, les actions civiques qui suscitent le plus de participations dans l’ensemble de la population sont incontestablement la prise de parole lors d’une réunion publique, l’adhésion à un syndicat et la signature d’une pétition (papier ou en ligne). En fait, une très grande part des personnes immigrantes privilégie intervenir lors d’une réunion publique (40,9 %), devançant alors les personnes natives (*ipar* de 1,44), qui partagent tout de même cette préférence (29,1 % pour la deuxième génération et 28,4 % des personnes de troisième génération ou plus, constituant un *ipar* de 1,03). Il semble donc que ce soit sur la place publique que les personnes participent davantage et que ces voies sont autant d’occasions de participation saisies notamment par les personnes immigrantes.

GRAPHIQUE 36 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT PARTICIPÉ* À DIVERSES ACTIVITÉS CITOYENNES SELON LE STATUT D’IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, AVEC INDICE DE PARITÉ (LORSQUE SIGNIFICATIF)



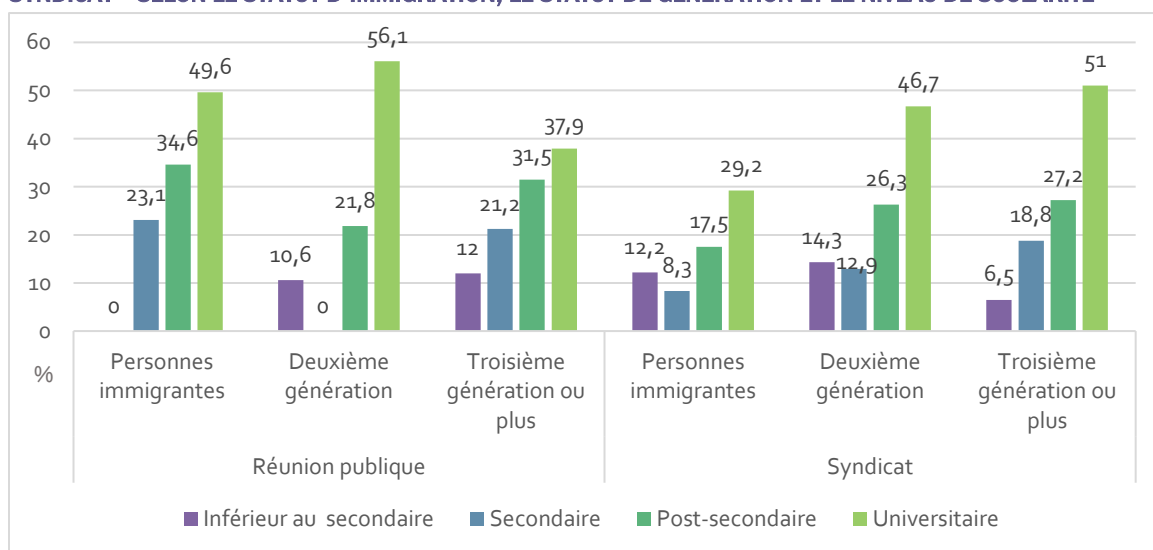
Source: Enquête sociale générale sur l’identité sociale, 2013, fichier de microdonnées
 *Au cours des 12 mois précédant l’enquête.

Les personnes natives sont davantage membres ou participants d’activités syndicales (27,2 % de la deuxième génération et 25,7 % pour les personnes de troisième génération ou plus), que les personnes immigrantes (20,4 % pour un *ipar* de 0,78). Cette participation dépend toutefois du statut de l’emploi occupé: syndiqué ou non syndiqué.

Sinon, c'est la signature de pétitions (version papier ou en ligne) qui est pratiquée par un bon nombre de personnes. La participation à des manifestations attire généralement moins qu'une personne sur dix: les personnes de deuxième génération (10,1 %) ont toutefois proportionnellement plus tendance à manifester que les personnes de la troisième génération ou plus (6,5 %).

Exprimer son opinion en ligne est également plus populaire parmi la population immigrante que parmi les personnes natives. Ce sont davantage les personnes immigrantes entre 15 et 44 ans qui expriment leurs opinions sur Internet. Il se pourrait que le point commun des activités davantage prisées par les personnes immigrantes soit celui d'être en action personnellement : écrire ou prendre la parole publiquement demande éventuellement un engagement plus actif et personnel que le fait de signer une pétition ou d'être membre d'un syndicat.

GRAPHIQUE 37 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT PRIS LA PAROLE EN PUBLIC* OU AYANT PARTICIPÉ AU SYNDICAT* SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE NIVEAU DE SCOLARITÉ



Source: Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

*Au cours des 12 mois précédant l'enquête.

En général, la participation à ces activités augmente avec le niveau de scolarité, ce qui est plus particulièrement le cas dans les deux activités ayant le plus fort taux de participation des personnes immigrantes : la prise de parole en public et la participation syndicale.

Dans l'ensemble, ce lien de la participation civique des personnes avec leur niveau de scolarisation (Turcotte, 2015a) ou, plus généralement, avec le niveau socio-économique ou l'environnement social (Tossutti, 2007), voire la situation familiale (Malatest et coll., 2011) doit être pris en considération dans l'interprétation de ces données, même si un manque de recherches à cet égard ne permet pas d'établir des liens exacts de cause à effet.

Ajoutons également que les données sur toutes ces activités sondées, ainsi que sur le comportement électoral, sont basées sur les 12 mois précédant l'enquête. Plusieurs de ces activités pourraient donc varier selon des événements conjoncturels, tels des manifestations, et pourraient donc fluctuer selon les circonstances.

Les personnes immigrantes (admissibles) ont moins l'intention de voter (aux niveaux fédéral, provincial ou municipal) que les personnes natives en 2013.

S'exprimer en public (lors d'une réunion ou sur Internet) figure parmi les actions citoyennes auxquelles participent davantage les personnes immigrantes, comparativement aux personnes natives.

La dimension identitaire

Selon la pyramide de Maslow (1943), les besoins d'appartenance à un groupe social viendraient directement après les besoins physiologiques de sécurité (alimentation, vêtement, habitat). Même si cette théorie a connu beaucoup de critiques et que certains de ses éléments restent à démontrer, le fait que l'être humain se construit et évolue dans et par ses relations avec les autres est largement reconnu. L'appartenance sociale et identitaire se construit en référence à ces groupes qui évoluent et varient selon les attaches affectives, les valeurs, les normes, mais aussi selon leur territoire. Le sentiment d'appartenance résulte donc d'un triptyque entre l'individu, la collectivité et le territoire (Jamet, 2009).

Comme « la migration entraîne le relâchement ou la rupture de certains liens sociaux affectifs et professionnels et la perte de repères géographiques, sociaux et culturels » (Guilbert, 2005, p. 6), les personnes immigrantes ont besoin de construire de nouveaux liens sociaux, de nouvelles affiliations et de nouveaux réseaux (voir aussi la partie consacrée à la dimension communautaire) dans un nouvel environnement qui est souvent organisé selon des paramètres plus ou moins inconnus. C'est en tissant ces liens que se forme un sentiment d'appartenance social qui devient constitutif d'une identité en mouvement. Cette construction identitaire et d'appartenances se fait à travers la participation active à d'autres dimensions et, inversement, ce processus d'identification peut renforcer l'intensité de ces participations.

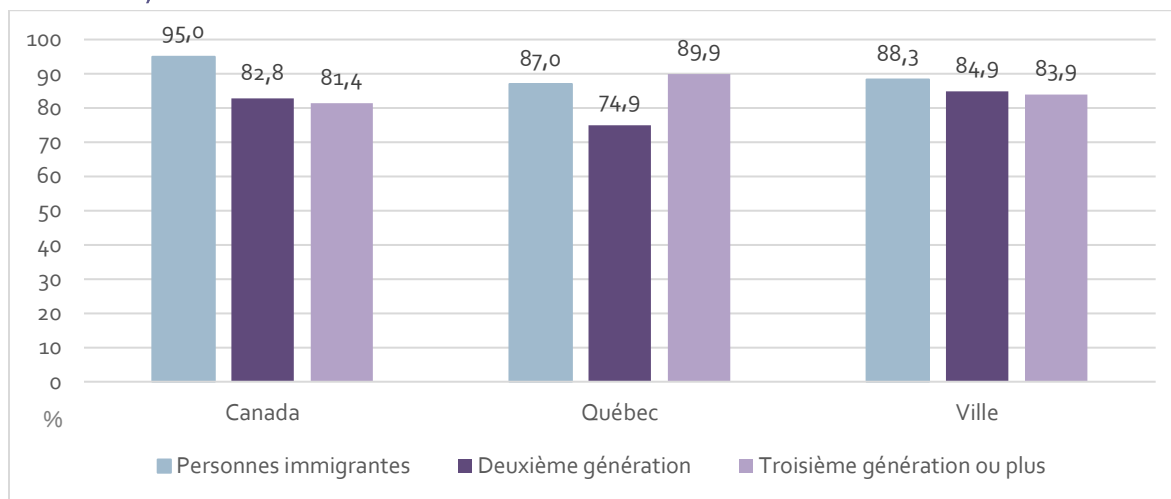
Sentiments d'appartenance

Lors de l'Enquête sociale générale de 2013, il a été demandé aux personnes de 15 ans et plus de décrire leur sentiment d'appartenance au Canada, au Québec, à leur municipalité, à leur pays d'origine, aux personnes de la même origine ou ayant la même langue maternelle³⁶. La très grande majorité des répondants (plus de 90 %) a répondu à cette question en choisissant au moins une des options proposées. Le sentiment d'appartenance à un groupe ou une communauté est généralement assez prononcé; une forte proportion des Québécoises et Québécois déclarent une appartenance (très forte ou plus ou moins forte) au Canada, au Québec, à leur ville, aux personnes de même origine ou de la même langue maternelle ou, dans le cas des personnes immigrantes et de la deuxième génération, à leur pays d'origine (variant de 74,9 % à 95 %). Des hauts taux d'appartenances semblent engendrer plusieurs bienfaits (Mason, 2000) ainsi qu'un plus fort engagement participatif (Statistique Canada, 2015b).

Au Québec, parmi les personnes immigrantes, le sentiment d'appartenance envers le Canada est particulièrement fort (95 %) lorsque comparé à celui des personnes natives (82,8 % pour la deuxième génération et 81,4 % pour la troisième génération ou plus, résultant dans un *ipar* de 1,17). Ce résultat correspond d'une manière générale à ce qui a pu être observé pour l'ensemble du Canada également (Statistique Canada, 2015; Gilkinson et Sauv , 2010). En revanche, le sentiment d'appartenance envers la province est le plus fort au Québec comparativement aux autres provinces du Canada (*ibid.*), et, il est plus fort parmi les personnes natives de troisième génération ou plus (89,9 %). Ce taux est toutefois comparable aux personnes immigrantes (87 % pour un *ipar* non significatif de 0,98), mais significativement diff rent pour la deuxième g n ration (74,9 % pour un

ipar de 0,83). Il est à noter que ce dernier pourcentage représente la plus grande différence (15 points de pourcentage) parmi les sous-groupes considérés: la proportion de personnes de la deuxième génération qui dit se sentir appartenir au Québec est la plus faible (voir le graphique 38). Nous reviendrons aux appartenances déclarées par la deuxième génération ci-dessous.

GRAPHIQUE 38 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FORT SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LE CANADA, LE QUÉBEC OU LA VILLE DE RÉSIDENCE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013



Source : Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

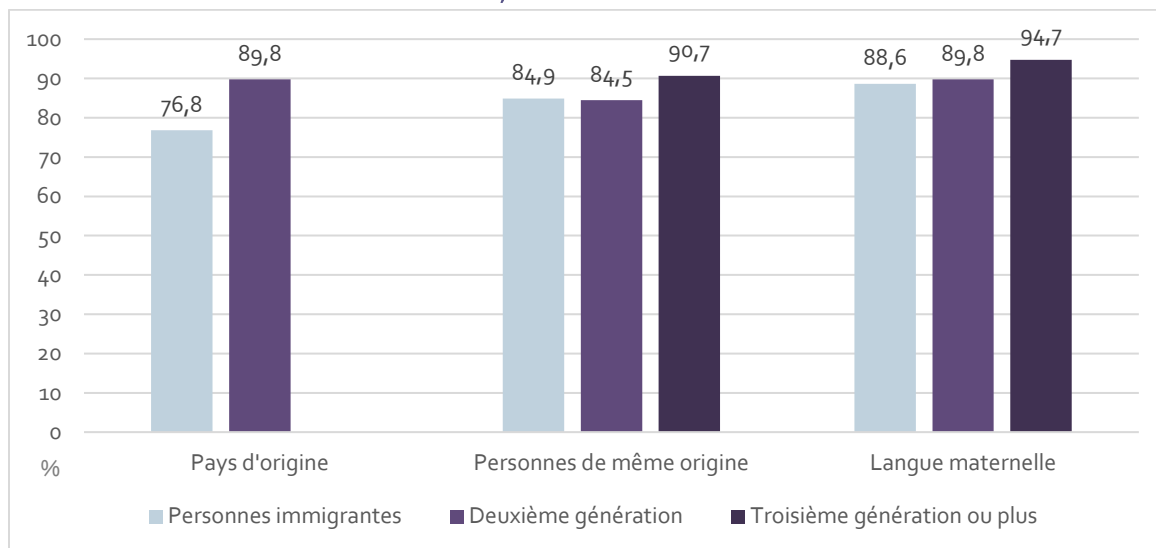
Le sentiment d'appartenance à la ville semble être le plus consensuel parmi les sous-groupes considérés, la plus grande différence étant de quatre points de pourcentage. Ce sentiment d'appartenance à la municipalité diffère un peu plus lorsqu'on ne considère que les régions rurales³⁷ où les personnes immigrantes sont moins portées (76 %) à l'éprouver que les personnes natives (85,9 %, *ipar* de 0,89) à l'inverse des grands centres urbains (88,7 % et 83,4 % respectivement pour un *ipar* de 1,06).

Quant à l'attachement aux personnes du même groupe ethnique ou culturel, ou encore celui envers les personnes ayant la même langue maternelle, ce sont les personnes natives de trois générations ou plus qui ressentent ce lien le plus fort parmi les groupes considérés : plus de neuf personnes sur dix se disent fortement attachées aux personnes de la même origine ou langue maternelle. Ce lien est très présent également chez les personnes immigrantes et les personnes de deuxième génération, quoiqu'à un moindre degré (voir le graphique 39).

Le portrait diffère avec les appartenances ressenties envers le pays d'origine. Étonnamment, ce sentiment est beaucoup plus fort (89,8 %) parmi les personnes de deuxième génération que parmi les personnes immigrantes³⁸. Il est connu que l'appropriation de nouveaux lieux (géographiques, mais également symboliques) « ne dissolvent pas les appartenances communautaires; souvent, elles les intensifient plutôt et les diversifient au fil des lieux traversés » (Guilbert, 2005, p. 6). Cette démultiplication semble renforcer les appartenances et l'intégration : « [...] les immigrants

s'intègrent de façon plus souple lorsqu'ils sont capables de combiner leur identité ethnique avec une nouvelle identité nationale (à l'opposé de devoir choisir entre les deux) »³⁹ (Papademetriou, 2012, p. 7).

GRAPHIQUE 39 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FORT SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LEUR PAYS D'ORIGINE, LES PERSONNES DE LA MÊME ORIGINE ET LEURS LANGUES MATERNELLES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013



Source: Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

Il est connu que les personnes immigrantes peuvent avoir tendance à conserver un sentiment d'attachement fort envers les appartenances d'origine (le pays, la région, les personnes, etc.), alors que la deuxième génération se positionne davantage en trait d'union entre l'origine de leurs parents et leur pays de naissance (Schimmele et Wu, 2015) – résultant dans des identités multiples. Une pluralité d'affiliation en ressort — qui ne semble aucunement exclusive ou restrictive, mais complémentaire, une identité « hybride » (Gallant, 2008). Le processus d'identification semble donc être un processus à long terme, pouvant impliquer plusieurs générations.

Ainsi, les personnes de deuxième génération peuvent avoir développé un sentiment d'appartenance « envers la culture d'un autre pays ou d'une autre région du monde, certains d'entre eux sans jamais y avoir mis les pieds », soit au niveau du pays, d'un sous-ensemble ethnique de cette origine ou d'un ensemble plus large, « panethnique », qui sont « définis simplement par des pratiques et des valeurs culturelles, définition parfois complétée d'une référence plus ou moins explicite à l'hérité ou à des traits physiques perçus comme typiques » (Gallant, 2008, p. 53).

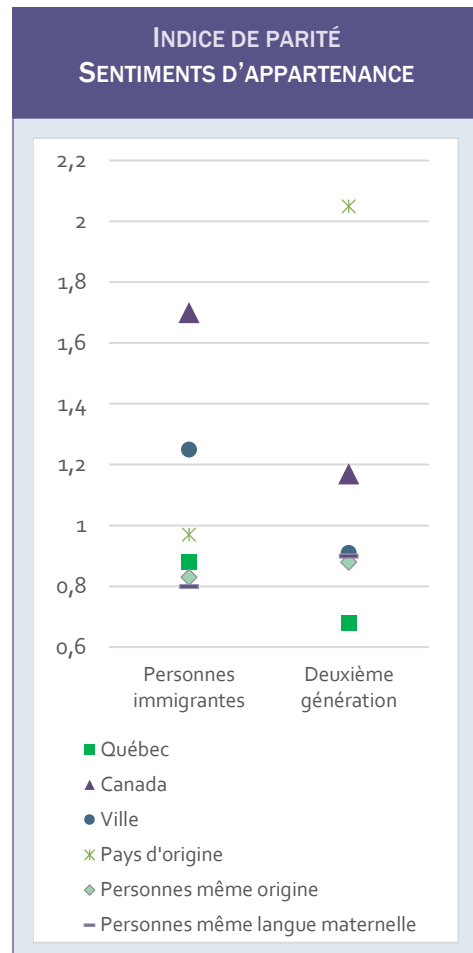
Dans l'ensemble, lorsque comparée aux natifs de troisième génération et plus, la deuxième génération se distingue de la première surtout par cette surreprésentation des appartenances envers un pays d'origine qui n'est pas leur pays de naissance ainsi que par une moins forte appartenance ressentie envers le Canada, le Québec et leur ville, comme souligné plus haut.

Toutefois, loin d'être le fait d'un partage entre les affiliations, la perception serait plutôt celle que l'appartenance envers le Québec est existante, mais conçue comme étant moins « cruciale » (Gallant, 2008, p. 54-55) : « Si très peu de répondants choisissent cette société comme groupe identitaire, ils sont néanmoins nombreux à ressentir une appartenance envers cet ensemble national ou provincial et presque tous y participent civiquement » (*ibid.*). L'appartenance de la deuxième génération semble donc vraiment « entre deux mondes » (Laur, 2012).

Identités québécoises

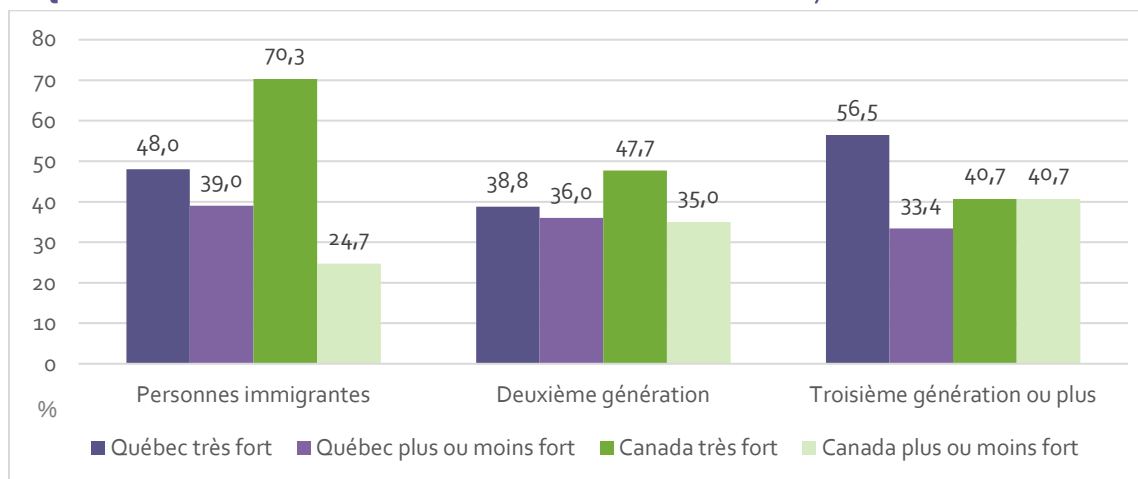
La description du sentiment d'appartenance envers le Québec montre plusieurs spécificités. Parmi les provinces canadiennes, il est l'un des plus forts (Statistique Canada, 2015) et il est le plus fort parmi les personnes de la troisième génération ou plus et le plus faible parmi celles de la deuxième génération.

Considérant les données plus détaillées présentées dans le graphique suivant, les sentiments d'appartenance plus ou moins forts envers le Canada et le Québec semblent évoluer d'une génération à l'autre. Les pourcentages baissent ou augmentent d'une façon linéaire d'une génération à l'autre. On observe, par exemple, que le très fort sentiment d'appartenance envers le Canada baisse de 70,3 % à 47,7 % de la première à la deuxième génération, comparativement à 40,7 % pour la troisième génération ou plus. Toutefois, cette linéarité connaît une exception pour ce qui est du très fort sentiment d'appartenance envers le Québec. C'est presque la moitié des personnes immigrantes qui ressentent une très forte appartenance envers le Québec (48,0 %), comparativement à un peu plus de la moitié dans la population de la troisième génération ou plus (56,5 %), alors que seulement environ quatre personnes sur dix de la deuxième génération (38,8 %) ressentent cette très forte appartenance.



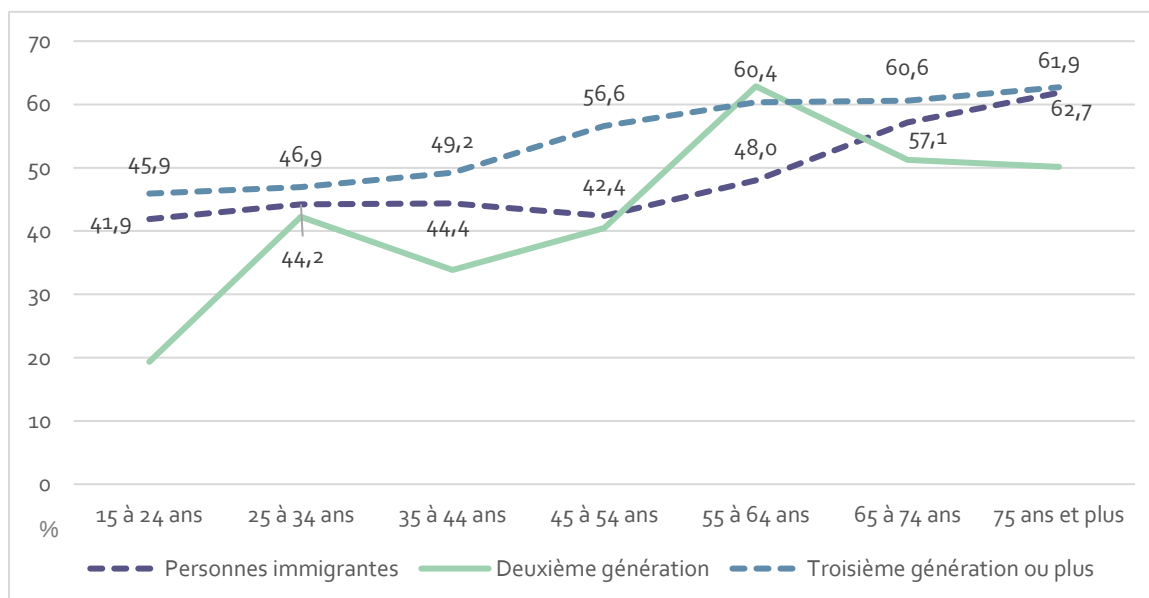
Source : Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

GRAPHIQUE 40 : PROPORTION DE PERSONNES SELON LE DEGRÉ DE SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LE QUÉBEC SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013



Source: Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

GRAPHIQUE 41 : PROPORTION DANS CHAQUE GROUPE D'ÂGE DE PERSONNES DÉCLARANT AVOIR UN SENTIMENT D'APPARTENANCE TRÈS FORT ENVERS LE QUÉBEC SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, 2013*



Source : Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées
 *Les pourcentages manquants dénotent des variations trop importantes. Il s'agit juste de tendances.

La déclaration d'un très fort sentiment d'appartenance envers le Québec varie notamment selon les groupes d'âge. Alors que les personnes de troisième génération ou plus semblent confirmer leur très forte appartenance envers le Québec qui augmente légèrement avec l'âge – tout comme les personnes immigrantes dont la part baisse toutefois légèrement vers le milieu leur cycle de vie – un niveau d'appartenance fort chez les personnes de deuxième génération semble fluctuer de manière plus importante selon leurs groupes d'âge.

Plusieurs recherches peuvent donner des pistes d'explication : la difficulté grandissante de s'identifier face à la diversité d'appartenances et de points de référence possibles (Arsenault, 2000); le chevauchement des attachements entre « l'ambassadeur québécois, le Québécois enrichi, le Québécois comme les autres, le *heimatlos* et le cosmopolite » (Houle, 2010, p. 109); une « résistance à accepter une identité civique canadienne ou québécoise unique; [et] la faiblesse de l'identité québécoise et sa politisation » (Labelle, Field et Icart, 2007, p. 94) ou le conflit des valeurs, créant parfois des tensions intergénérationnelles puisque « l'immigration est souvent le projet de leurs parents » (TCRI, 2011, p. 18). D'autres études devraient approfondir ces pistes ou en explorer d'autres afin de mieux décrire ces fluctuations identitaires de la deuxième génération envers le Québec.

Minorités visibles

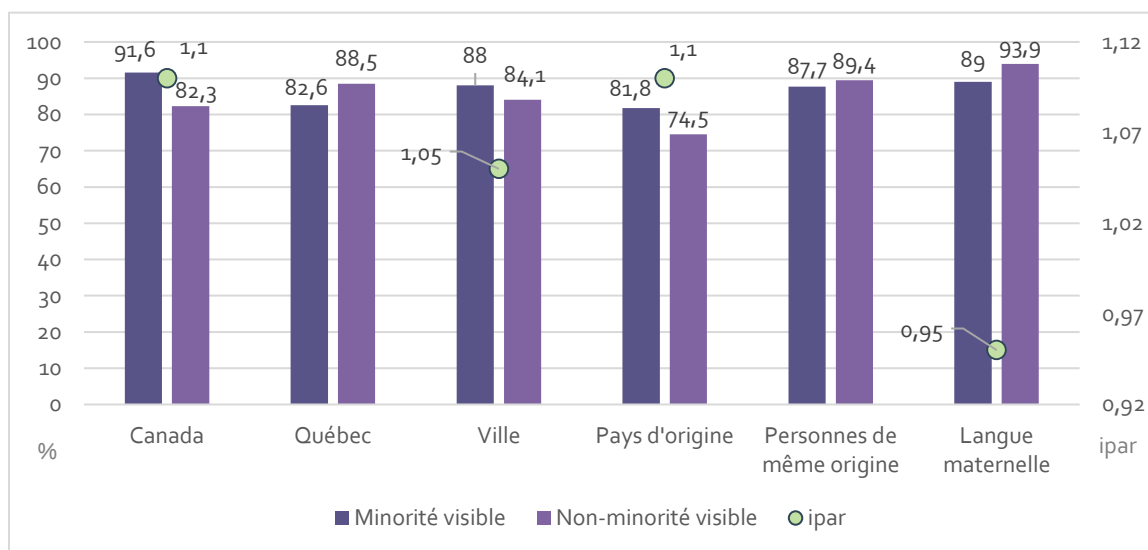
Des recherches ont démontré des différences dans les sentiments d'appartenance selon les groupes de minorités visibles (Gilkinson et Sauvé, 2010), surtout lorsqu'ils sont liés à des expériences de discrimination (Rumbaut, 1994; Schimmele et Wu, 2010). Puisque l'appartenance à un groupe de minorité visible est en même temps « volontaire et obligatoire » (Gilkinson et Sauvé, 2010, p. 19), dans la mesure où l'appartenance à un groupe ethnique relève d'un choix personnel, mais aussi d'une désignation sociale assignée par les autres et basée sur un trait inaltérable.

Dans les données analysées, la différence des sentiments d'appartenance exprimés par les personnes de minorités visibles, comparativement aux sentiments d'appartenance de celles qui n'en font pas partie, se reflète plutôt dans un sentiment d'appartenance légèrement plus fort envers le Canada (91,6 %), la ville (88,3 %) et le pays d'origine (81,8 %), se traduisant par des indices de parité significatifs de 1,1. En ce qui concerne les appartenances au Québec (82,6 %) et aux personnes de la même origine (87,7 %) ou de la même langue maternelle (89 %), les proportions sont légèrement en deçà de celles des personnes n'appartenant à aucune minorité visible, mais les différences ne sont significatives que pour la langue maternelle (*ipar* de 0,95). Ces proportions se situent toutes entre celles indiquées par les personnes immigrantes et de deuxième génération, à l'exception de l'appartenance ressentie envers les personnes de la même origine : les personnes de minorité visible déclarent un plus fort sentiment d'appartenance ethnique que les personnes immigrantes ou celles de deuxième génération.

Toutes ces différences soulignées pour les groupes de minorités visibles ne sont, dans leur ensemble, pas assez significatives pour conclure à une identification singulière de ce groupe – qui, en soi, est hétérogène et pourrait renfermer des variations importantes. Ces résultats ne sont donc pas assez concluants ni pour déduire une spécificité identitaire ni pour affirmer l'absence de

spécificité éventuellement due à un sentiment de bien-être ou une absence de discrimination. Il appartient à d'autres recherches plus fines de confirmer ou d'infirmer cette question.

GRAPHIQUE 42 : PROPORTION DE PERSONNES AYANT UN FORT DEGRÉ DE SENTIMENT D'APPARTENANCE ENVERS LE CANADA, LE QUÉBEC, LA VILLE, LE PAYS D'ORIGINE ET LES PERSONNES DE MÊME ORIGINE OU DE MÊME LANGUE MATERNELLE SELON LE STATUT DE MINORITÉ VISIBLE, 2013 (AVEC INDICE DE PARITÉ LORSQUE SIGNIFICATIF)



Source : Enquête sociale générale sur l'identité sociale, 2013, fichier de microdonnées

Appartenance et acceptation

Pour qu'il y ait sentiment d'appartenance, « il faut que l'individu se reconnaisse et soit reconnu comme un participant, un acteur de ce territoire social et spatial » (Moquay, 1997). La participation est donc encore une fois individuelle, se traduisant par un sentiment d'appartenance identitaire, mais elle est également collective, sociétale, puisque cette appartenance devrait trouver écho dans une acceptation sociale pour se former et s'entretenir. La contrepartie constituante d'une appartenance, son reflet, est l'acceptation et l'inclusion de la part de la collectivité. Comme les identités sont des sentiments construits, multiples, dynamiques et relationnels (inscrits dans l'activité sociale, intersubjective), le sentiment d'appartenance ne peut être construit en dehors de son contexte social (Gilkinson et Sauv , 2010). L'absence de discrimination et de racisme est  galement cruciale pour sa construction (Schimmele et Wu, 2015).

La part de la perception de l'ensemble de la population joue un r le important dans le d veloppement des sentiments d'appartenance : « L'int gration des personnes immigrantes ne peut  tre un succ s que lorsque l'identit  nationale est red finie d'une fa on inclusive, mettant l'accent plut t sur des valeurs partag es et sur des exp riences qui lient les personnes entre elles – le travail inclus – que sur des caract ristiques exclusives, telles des anc tres communs, que les nouveaux

arrivants ne pourraient acquérir. L'articulation d'un récit d'une construction dynamique de la nation – et d'une identité nationale inclusive – incluant les personnes immigrantes est cruciale afin de créer une définition pragmatique du “nous” »⁴⁰ (Papademetriou, 2012, p. 6). C'est notamment le rôle des communautés locales qui semblent avoir un impact essentiel sur ce développement, puisque les personnes immigrantes « qui s'identifient fortement comme membres de leur communauté locale sont considérablement plus susceptibles de s'identifier [...] à la macrocommunauté » (Gilkinson et Sauvé, 2010). Ces identités collectives ont de l'importance principalement parce qu'elles sont liées à la cohésion sociale, conjointement avec les valeurs et les actions communes (Gilkinson et Sauvé, 2010) tout comme elles « sont le reflet de l'intégration des immigrants dans la société et de leur engagement personnel envers leur communauté hôte » (Schimmele et Wu, 2015, p. 6). La disposition sociétale, qui devrait être explorée davantage dans le prochain rapport de la Mesure de la participation, est donc la contrepartie indispensable au bien-être qui permet un attachement à sa communauté locale, sa municipalité et sa nation.

Les personnes immigrantes ont un sentiment d'appartenance plus fort envers le Canada et leur ville que les personnes natives, qui, elles, ont un plus fort sentiment d'appartenance envers le Québec, les personnes de la même origine et de la même langue maternelle.

Conclusion

Mesurer la participation peut être un moyen de décrire l'intégration et l'inclusion considérant que : « l'intégration sera "réussie" lorsque les personnes immigrantes et leurs enfants ont des chances égales de rivaliser pour les mêmes résultats économiques et qu'ils peuvent participer dans la vie sociale et politique sur les mêmes bases que leurs homologues natifs »⁴¹ (Papademetriou, 2012, p. 5). C'est dans cette optique que ce rapport vise à décrire, moyennant certaines mesures, les degrés de parité de la participation des personnes appartenant à des minorités ethnoculturelles avec celles qui n'y appartiennent pas.

Une telle description devra se faire à long terme et sur fond d'apport mutuel et réciproque, individuel et sociétal. Ce rapport ne saurait être qu'une partie d'un tel projet, présentant certaines mesures de participation pour le volet d'engagement individuel.

La participation des personnes immigrantes – tout le moins celle mesurée avec les thèmes abordés dans ce portrait – augmente avec le temps : autant dans les dimensions économique, culturelle, citoyenne, communautaire qu'identitaire. Plus les cohortes sont anciennes, plus le comportement participatif ressemble à ou s'approche de celui des personnes natives. Parmi ces personnes natives, la deuxième génération donne un indice d'une intégration à encore plus long terme puisque ces personnes participent autant, sinon davantage dans plusieurs des mesures abordées.

Cette règle connaît toutefois son exception : la participation linguistique, en français. Ce sont les cohortes les plus récentes qui utilisent le plus le français comparativement aux plus anciennes et à la deuxième génération. Il apparaît ici l'importance de la législation linguistique qui, depuis seulement une à deux générations oblige la scolarisation des enfants en français, alors que les cohortes plus anciennes, ainsi que la deuxième génération ayant grandi avant la Charte de la langue française, ont pu obtenir le droit d'instruction en anglais à travers le temps. C'est ici que la portée de la disposition sociétale (à travers sa législation, mais aussi sa cohésion sociale autour du français) prend tout son sens.

Il faut également garder en tête que plusieurs facteurs peuvent soutenir le degré de participation dans les différentes dimensions : « une partie importante des écarts de situations entre immigrés, descendants d'immigrés et le reste de la population résulte en fait d'une combinaison de facteurs sociodémographiques (dont le sexe, l'âge, le niveau d'éducation, les conditions d'emploi, les catégories socioprofessionnelles, le lieu de résidence, etc.). [...] Il reste qu'un raisonnement "toutes choses égales par ailleurs" montre que les effets défavorables liés à l'origine doivent être minorés, sans pour autant être annulés » (INSEE, 2012, p. 21). Seules des analyses multivariées peuvent donner plus de connaissances sur cette multidimensionnalité de la participation.

La prochaine mesure de la participation se penchera en priorité sur la portée de la disposition sociétale – donc la composante collective de la participation –, et qui permettra de compléter la perspective plutôt individuelle adoptée dans ce rapport. L'espace participatif, tel que conceptualisé dans la *Stratégie de mesure de la participation*, prévoit effectivement la prise en compte de ces deux axes afin de pouvoir évaluer leur articulation.

Références

- ANDRÉ, Pierre avec la collaboration de P. Martin et G. Lanmafankpotin (2012), « Participation citoyenne », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [en ligne], [www.dictionnaire.enap.ca].
- ARSENAULT, Stéphanie (2000), « Un forum de discussion : jeunes et identité québécoise », *Bulletin Vivre ensemble*, vol. 08, n° 29 [en ligne], [<http://cjf.qc.ca/fr/ve/article.php?ida=840&title=un-forum-de-discussion-jeunes-et-identit-qubcoise>].
- BARTLE, Phil (2010), « Les dimensions de la culture », *Sociologie pour les débutants*. Collectif pour le renforcement de la culture, [en ligne], [http://www.didaquest.org/wiki/Culture_et_dimensions_-_csn.org].
- BÉLAND, Paul (1999), *Le français, langue d'usage public en 1997*, Conseil de la langue française, Québec, 123 p.
- BÉLANGER, Alain et Stéphane GILBERT (2003), « La fécondité des immigrantes et de leurs filles nées au Canada », dans : *Rapport sur l'état de la population du Canada 2002*, catalogue de Statistique Canada n° 91-209-XIF, p. 135-162.
- BOULET, Maude (2014), « Travailler à temps plein n'est pas une panacée contre le faible revenu au Québec : encore moins pour les immigrants », *Flash-Info*, Institut de la statistique du Québec, vol. 15, n° 1, p. 7-12.
- BOURDIEU, Pierre (1979), *La Distinction : Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, Paris, 670 p.
- BOURDIEU, Pierre (1980), « L'identité et la représentation. Éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, n°1, p. 63-72.
- BOYD, Monica (2008), « Variations des résultats socioéconomiques chez les jeunes adultes de la deuxième génération », *Diversité canadienne*, vol. 6, n° 2, p. 23-38.
- BRAUDO, Serge « Définition de Salaire », *Dictionnaire du droit privé*, [en ligne], [https://fr.wikipedia.org/wiki/Salaire#cite_note-Braudo-3], consulté le 15 mars 2016.
- CENTRE D'ÉTUDES ETHNIQUES DES UNIVERSITÉS MONTRÉALAISES (CEETUM), (2012), *Le rôle de la religion dans l'intégration*, [en ligne], [<http://www.ceetum.umontreal.ca/documents/capsules/2012/religion-integration-2012.pdf>].
- CHICHA, Marie-Thérèse (2009), *Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal*, Rapport de recherche présenté à la Fondation canadienne des relations raciales, 136p.

CONFERENCEBOARD (2010), *Les immigrants contribuent grandement à l'innovation au Canada*, News Release 11-37F, [en ligne], [http://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/10-10-22/les_immigrants_contribuent_grandement_%C3%A0_1_innovation_au_canada.aspx], consulté le 19 juin 2013.

CORAK, Miles (2008), « Immigration in the Long Run. The Education and Earnings Mobility of Second-Generation Canadians », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 13, 30 p, [en ligne], [<http://irpp.org/wp-content/uploads/assets/research/family-policy/immigration-in-the-long-run/vol14no13.pdf>].

EID, Paul, Johanne MAGLOIRE et Michèle TURENNE (2011), *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés*, Rapport de consultation sur le profilage racial et ses conséquences, [en ligne], [http://www.cdpcj.qc.ca/Publications/Profilage_rapport_FR.pdf].

FORAND, Martine (2016), *Le 3^e lieu : les bibliothèques publiques*, Reportage diffusé à Radio-Canada, [en ligne], [<http://ici.radio-canada.ca/tele/1001-VIES/2015/episodes/362771/bibliotheques-publiques>].

GALLANT, Nicole (2008), « Identité et participation politique des jeunes immigrants de deuxième génération », *Diversité canadienne*, vol. 2, n° 2, p 52-55.

GAUTHIER, Carol-Anne (2013), « Le rôle des réseaux sociaux dans le processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes immigrantes qualifiées au Québec », *Économie et Solidarités*, vol. 43, n°s 1-2, p. 98-110.

GILKINSON, Tara et Geneviève SAUVÉ (2010), *Immigrants récents, immigrants antérieurs et natifs du Canada : association aux identités collectives*, Citoyenneté et Immigration Canada, [en ligne], [<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/2011-collectid/index.asp>].

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2011), *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, [en ligne], [<http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/planification-20122015.pdf>].

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2016), *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, [en ligne], [www.assnat.qc.ca].

GRABB, Edward, Monica HWANG et Robert ANDERSEN (2009), « Bridging and bonding: ethnic background and voluntary association activity in Canada », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 41, n° 1, p.47-76.

GUILBERT, Lucille (2005), « L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance », *Ethnologies*, vol. 27, n° 1, p. 5-32.

HALL, Edward T. (1971), *La Dimension cachée*, Seuil, (*The Hidden Dimension*, 1966), Seuil, Paris, 256 p.

- HALL, Edward T. (1979), *Au-delà de la culture*, (*Beyond Culture*, 1976), Seuil, Paris, 233 p.
- HALL, Edward T. (1984), *Le Langage silencieux*, (*The Silent Language*, 1959), Seuil, Paris, 236 p.
- HELLIWELL, John F. et Robert D. PUTNAM (2004), « The social context of well-being », *Philosophical Transactions of the Royal Society, Series B, Biological Science*, Londres, vol. 359, n° 1449, p. 1435-1446, [en ligne], [<http://econ.arts.ubc.ca/jhelliwell/papers/Helliwell-Putnam-PTRSL2004.pdf>].
- HOFSTAEDT, Geert (1994), *Vivre dans un monde multiculturel, comprendre nos programmations mentales*, Les Éditions d'Organisation, Paris, 351 p.
- HOULE, René, Jean-Pierre CORBEIL et Mathieu CHARRON (2012), *Les langues de travail au Québec en 2006*, Office québécois de la langue française, 190 p.
- HOULE, René et Grant SCHELLENBERG (2010), *Évaluation par les nouveaux arrivants de leur vie au Canada*, Statistique Canada, 36 p., [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2010322-fra.pdf>].
- HOULE, Simon (2010), *Entre ici et là-bas. Construction identitaire des jeunes issus de l'immigration de Québec*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 148 p.
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES, INSEE (2012), *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, 148 p. [en ligne], [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=3703].
- JAMET, Émilie (2009), *Le rôle du sentiment d'appartenance dans les parcours migratoires des jeunes de petites villes et milieux ruraux au Canada*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec en AbitibiTémiscamingue, 65 p.
- LABELLE, Micheline, Ann-Marie FIELD et Jean-Claude ICART (2007), *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*, Document de travail présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC), Québec, Université du Québec à Montréal, 133 p.
- LABELLE, Micheline et Daniel SALÉE, « La citoyenneté en question : l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXI, n° 2, p. 125-144.
- LAUR, Elke (2012), « Entre deux mondes : la deuxième génération québécoise en région », dans M. Vatz-Laaroussi, E. Bernier et L. Guilbert (dir.), *Les collectivités locales au cœur de l'intégration des immigrants*, Presses de l'Université Laval, Québec, p. 169-185.
- LAUR, Elke (2015), *Stratégie de mesure de la participation*, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, 50 p.

MALATEST, R.A. & Associates Ltd. (2011), *Enquête nationale auprès des jeunes*. Rapport préparé pour Élections Canada, 76 p. [en ligne], [<http://www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rec/part/nysr&document=p3&lang=f>].

MASLOW, Abraham (1943), « A Theory of Human Motivation », *Psychological Review*, n° 50, p. 370-396.

MASON, Andrew (2000), *Community, Solidarity and Belonging: Levels of Community and the Normative Significance*, Cambridge, Cambridge University Press, 246 p.

McANDREW, Marie et l'équipe du GRIÉS (2015), *La réussite éducative des élèves issus de l'immigration. Dix ans de recherche et d'intervention au Québec*, Les Presses de l'Université de Montréal, 361 p.

MILNER, Henry (2004), *La compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Les Presses de l'Université Laval, 388 p.

MOSSIÈRE, Géraldine (2012), « Le rôle des groupes religieux dans l'intégration des immigrants », *Vivre ensemble*, Centre justice et foi, vol. 20, n° 67, p. 1-5.

OBSERVATOIRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC, (2013), *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante*, tome 2, Production, financement, diffusion et patrimoine cinématographique, [en ligne], [<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/culture/cinema-audiovisuel/film2013-tome2.pdf>].

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE), (2011), *Regards sur l'éducation 2011. Les indicateurs de l'OCDE*, 533 p, [en ligne], [<http://www.oecd.org/edu/skills-beyond-school/48631602.pdf>].

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE OCDE/Union européenne (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2015 : Trouver ses marques*, éditions OCDE, Paris, 360 p., [en ligne], [<http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF), (2008), *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007*, 8 p., [en ligne], [http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/rapport_complet_2.pdf].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2012), *Bilan de l'évolution de la situation linguistique au Québec. Faits saillants*, 5 p., [en ligne], [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2012/20121126_faits_saillants.pdf].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF) (2015), *Rapport annuel de gestion 2014-2015*, 107 p., [en ligne], [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/rapports/rap20142015/20150929_RAG-2014-2015.pdf].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF), (2016), *Programmation relative au suivi de l'évolution de la situation linguistique au Québec, 2014-2019*, 4 p., [en ligne], [<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2016/programmation-2016.pdf>].

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF), (2016a), *La dynamique des langues en quelques chiffres, 1996-2011*, 34 p., [en ligne], [<http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes2016/brochure-2016.pdf>].

OUELLON, Conrad (2010), « Le défi de l'aménagement linguistique dans une société en mutation : le cas du Québec », Allocution du président du Conseil supérieur de la langue française dans le cadre du colloque international *Langue et territoire*, Université Laurentienne, Sudbury, Ontario.

PAGÉ, Michel, Alain CARPENTIER et Charles-Étienne OLIVIER (2014), *L'Usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques*, Conseil supérieur de la langue française, 52 p., [en ligne], [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf328/f328.pdf>].

PAGÉ, Michel et Charles-Étienne OLIVIER (2012), *Importance et priorité du français pour la population québécoise : une étude exploratoire*, Conseil supérieur de la langue française, 116 p., [en ligne], [<http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf317/pubf317.pdf>].

PALAMETA, Boris (2014), *L'emploi et le revenu en perspective – octobre 2007. L'intégration économique des enfants d'immigrants*, Statistique Canada, [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2007110/article/10372-fra.htm>], consulté le 15 avril 2016.

PAPADEMETRIOU, Demetrios G. (2012), *Rethinking National Identity in the Age of Migration*, Council Statement, Migration Policy Institute, 10 p.

PAPADEMETRIOU, Demetrios G. (2014), *Migration's local dividends. How cities and regions can make the most of immigration*, Council statement, Migration Policy Institute, Washington D.C., 11 p.

PICHÉ, Victor (2015), *Ethnic and Linguistic Categories in Quebec: Counting to Survive* dans SIMON Patrick, Victor PICHÉ et Amélie A. GAGNON (dir.), *Social Statistics and Ethnic Diversity. Cross-National Perspectives in Classifications and Identity Politics*, IMISCOE et Springer Open, p. 89-100.

REED, Paul B. et L. Kevin SELBEE (2000), « Les caractéristiques distinctives des bénévoles actifs au Canada », *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, Sage Publications, vol. 29, n° 4, p. 571-592.

ROSE, Ruth (2013), *Les femmes et le marché du travail au Québec. Portrait statistique*, Comité consultatif femmes en développement de la main d'œuvre, 154 p., [en ligne], [http://www.cc-femmes.qc.ca/ETUDE_CCF_RRose_VF.pdf].

ROUSSEAU, Kevin (2016), *Les familles immigrantes au Québec. Quelques caractéristiques à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011*, Direction des communications du ministère de la Famille, hiver 2016, vol. 4, n° 2, 12 p.

RUMBAUT, Ruben (1994), « The Crucible Within: Ethnic Identity, Self-Esteem, and Segmented Assimilation Among Children of Immigrants », *International Migration Review*, vol. 28, p. 748-794.

PRESNUKHINA, Yulia (2016), *Indicateurs du suivi de la situation linguistique au Québec. Portrait démographique*, Office québécois de la langue française (OQLF), 88 p.

PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES - PVNU, (2013), *Rapport sur la situation du volontariat dans le monde*, 58 p., [en ligne], [http://www.unv.org/fileadmin/docdb/pdf/2014/corporate/UNV-FR_RA2013_web.pdf].

SCHIMMELE, Christophe et Zeng WU (2015), *La nouvelle immigration et l'identité ethnique. Population Change and Lifecourse Strategic Knowledge Cluster Discussion Paper Series/ Un réseau stratégique de connaissances Changements de population et parcours de vie Document de travail*, vol. 3, n° 2, article 4, 40 p., [en ligne], [<http://ir.lib.uwo.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1021&context=pclc>].

SELBEE, Kevin L. et Paul B. REED (2001), « Les modèles de bénévoles durant le cycle de vie », *Tendances sociales canadiennes*, été 2001, n° 11-008 au catalogue de Statistique Canada, 7 p.

SIMON, Patrick, Victor PICHÉ et Amélie A. GAGNON (dir.) (2015), *Social Statistics and Ethnic Diversity. Cross-National Perspectives in Classifications and Identity Politics*, IMISCOE et Springer Open, 244 p.

STATISTIQUE CANADA (2015), *Sentiment d'appartenance au Canada, à la province de résidence et à la communauté locale*, [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015004-fra.htm>].

STATISTIQUE CANADA (2015b), *Appartenance à la communauté*, [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/82-229-x/2009001/envir/cob-fra.htm>].

SWEET, Robert, Paul ANISEF et David WALTERS (2008), *Les investissements des parents immigrants dans les études postsecondaires de leurs enfants*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 39 p., [en ligne], [<http://www.capres.ca/wp-content/uploads/2015/01/Parents-immigrants-nov081.pdf>].

TAJFEL, Henri (1974), « Social Identity and Intergroup Behaviour », *Social Science Information*, vol. 13, p. 65-93.

THOMAS, Derrick (2011), « Réseaux personnels et adaptation des immigrants sur le plan économique », *Tendances sociales canadiennes*, n° 92, [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2011002/article/11592-fra.pdf>].

THOMAS, Derrick (2012), « Le don et le bénévolat chez les immigrants du Canada », *Tendances sociales canadiennes*, été 2012, n° 93, p 58-73.

TURCOTTE, Martin (2015), *Tendances du capital social au Canada*, Statistique Canada, [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015002-fra.pdf>].

TURCOTTE, Martin (2015a), *L'engagement communautaire et la participation politique au Canada*, Statistique Canada, [en ligne], [<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015006-fra.htm>].

TOSSUTTI, Liviana (2003), « A Tradition of Social Capital in Minority Communities », *Diversité canadienne*, vol. 2, n° 1, printemps 2003, p. 23-41.

TURCOTTE, Martin (2015), *Les dons de bienfaisance des particuliers*, Statistique Canada, n° 89-652-X2015008, [en ligne], [http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Strategie_mesure_participation.pdf].

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR), (2013) *Soutenir et développer le bénévolat*, Portail des gestionnaires et des bénévoles, [en ligne], [<https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public>].

Annexes

Annexe 1 : Portrait descriptif de la population québécoise selon certaines caractéristiques

Comme mentionné dans l'introduction, les catégorisations des personnes dans des sous-groupes qui sont présentées dans ce rapport sont tributaires des variables utilisées dans les banques de données disponibles pour les analyses. Afin de permettre au lecteur une mise en contexte de la présence de ces sous-groupes au Québec, de leurs interrelations et de leurs compositions, le portrait suivant décrit la population selon les caractéristiques utilisées et les croise selon d'autres à partir des données l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011. Comme ces données proviennent du fichier des microdonnées à grande diffusion (voir l'annexe 2), certains totaux pourraient légèrement varier comparativement à d'autres extractions. Les définitions des catégories se trouvent dans l'annexe 3. Un document présentant la démographie des personnes immigrantes, intitulé *Immigration et démographie au Québec*, sera par ailleurs publié sur le site Internet du Ministère.

Statut d'immigration et statut de génération

La population québécoise comporte 14 % de personnes immigrantes, 9 % de personnes de deuxième génération et 77 % de personnes de la troisième génération ou plus. Les personnes natives représentent donc 86 % de la population du Québec.

Région de résidence

La grande majorité (87 %) de la population immigrante vit dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal tout comme les personnes de deuxième génération (83 %). La répartition des personnes natives depuis la troisième génération ou plus est plus diluée : 38 % résident dans la RMR de Montréal, 21 % dans les autres RMR du Québec et 41 % dans le reste du Québec.

Sexe

Les hommes et les femmes sont représentés de façon équivalente parmi les personnes immigrantes de deuxième génération et de troisième génération ou plus.

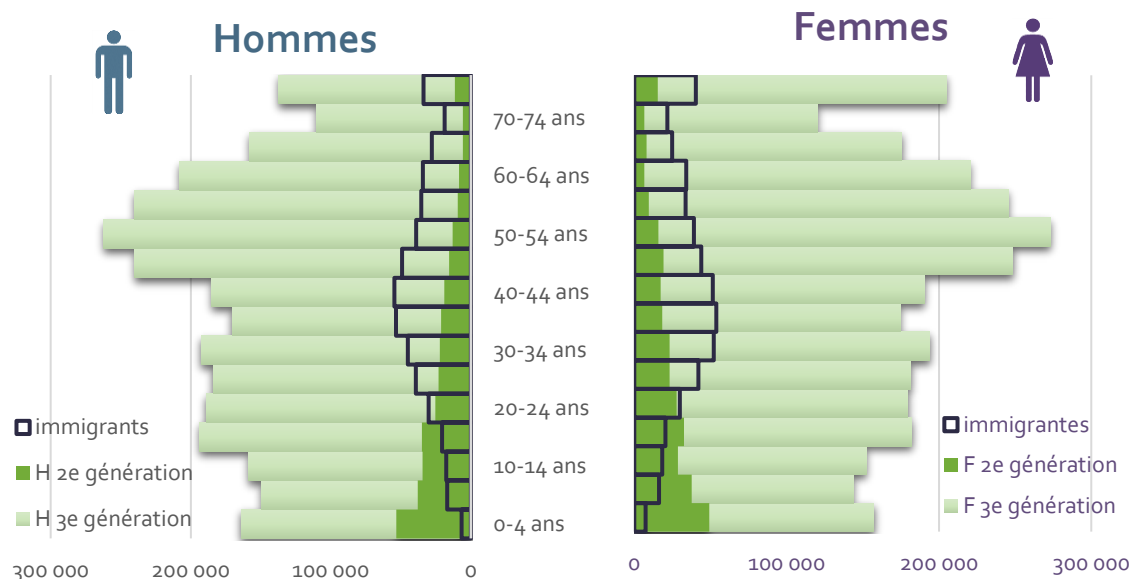
Groupe d'âge

La distribution des personnes selon les groupes d'âge est différente selon le statut d'immigration ou de génération. La majorité des immigrants se trouvent dans les groupes d'âge d'entre 25 et 44 ans (37 %) et d'entre 45 et 64 ans (29 %), alors que les personnes de la deuxième génération sont dans l'ensemble plus jeunes, étant à 35 % dans le groupe des moins de 15 ans et à 18 % dans le groupe des 15 à 24 ans.

Comparativement à cette deuxième génération, les personnes natives de la troisième génération ou plus sont moins représentées parmi les personnes de moins de 15 ans (15 % comparativement à 35 %) et celles d'entre 15 et 24 ans (12 % comparativement à 18 %) et elles sont aussi moins présentes que les personnes immigrantes parmi les 25 à 44 ans (25 % comparativement à 37 %).

Conséquemment, elles sont plus présentes dans le groupe des 45 à 64 ans (32%) que les personnes immigrantes (29%) et les personnes de deuxième génération (14 %).

GRAPHIQUE 43 : PYRAMIDE D'ÂGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, POPULATION DU QUÉBEC, 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

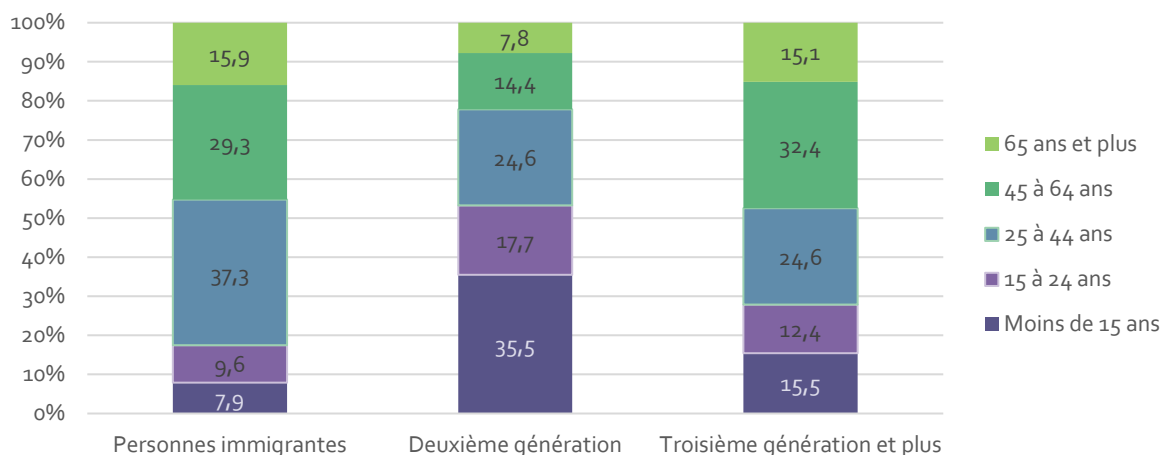
Aucune différence n'est à noter entre les hommes et les femmes pour la distribution de l'âge à l'exception de la catégorie des 65 ans et plus : chez les personnes de la troisième génération ou plus, il y a plus de femmes (16 % comparativement à 14 %).

La durée de résidence

Les personnes qui ont immigré depuis plus de 10 ans sont proportionnellement les plus nombreuses parmi les personnes immigrantes (61,4 %), 15,6 % ayant immigré entre 2001 et 2006 et 23 % entre 2006 et 2011. Ainsi, parmi 10 personnes immigrantes, seulement 2 sont des personnes nouvellement arrivées (depuis 5 ans ou moins).

Parmi les personnes arrivées depuis 10 ans ou moins, le groupe d'âge de 25 à 44 ans est le plus représenté (56 % pour celles arrivées depuis 5 ans ou moins et 53 % pour celles arrivées depuis 5 à 10 ans). Celles dont la durée de résidence dépasse les 10 ans sont proportionnellement les plus représentées dans le groupe des 45 à 64 ans.

GRAPHIQUE 44 : DISTRIBUTION DES GROUPES D'ÂGE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION ET LE STATUT DE GÉNÉRATION, POPULATION DU QUÉBEC, 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

Plus haut diplôme

Les personnes immigrantes possèdent dans 38 % des cas un diplôme universitaire – ce qui est significativement plus élevé que parmi les personnes natives, qu’elles soient membres de la deuxième génération (29 %) ou de la troisième génération ou plus (20 %).

Parmi les personnes immigrantes, les femmes sont plus susceptibles de posséder un diplôme universitaire (41 %) que les hommes (36 %). Par contre, pour la deuxième (27 % comparativement à 30 %) et la troisième génération et plus (18 % comparativement à 22 %), c’est l’inverse, les femmes sont relativement moins diplômées universitaires que les hommes.

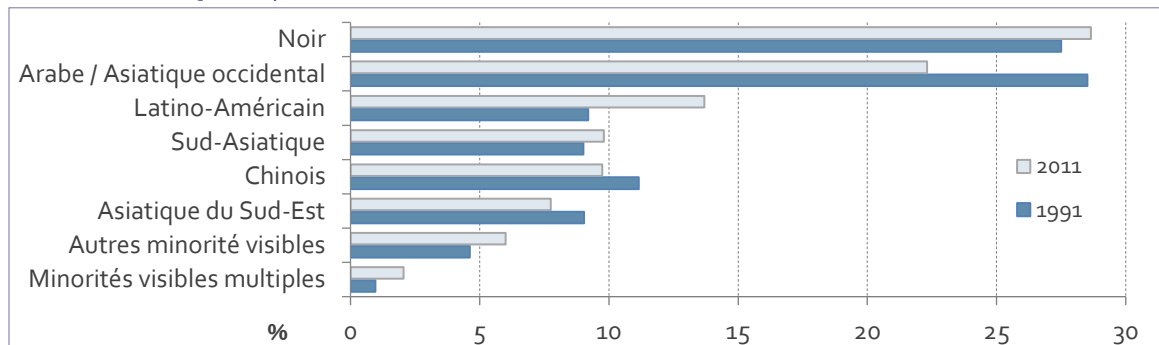
Les personnes immigrantes sont plus nombreuses à être diplômées que la deuxième génération qui, elle, peu importe le groupe d’âge, est proportionnellement plus nombreuse à posséder un diplôme universitaire que les personnes natives de la troisième génération et plus. Ainsi, parmi les 15 à 24 ans, les personnes immigrantes (17 %) ont plus souvent un diplôme universitaire que les personnes de la deuxième génération (8 %) et celles appartenant à la troisième génération ou plus (6 %). Ces différences sont aussi présentes chez les 25 à 44 ans (52 % comparativement à 43 % et à 28 %) et chez les 45 à 64 ans (36 % comparativement à 33 % et 21 %). En ce qui concerne les 65 ans et plus, il n’y a pas de différence significative entre les personnes immigrantes et celles de la deuxième génération, mais avec celles de la troisième génération et plus (23 % comparé à 15 %).

L'appartenance à un groupe de minorité visible

Au Québec, 11 % de la population font partie d'une minorité visible en 2011. Cette donnée est en constante évolution puisque la proportion s'élevait à 5,6 %, au recensement de 1991, et à 7 % à celui de 2001.

Ces personnes de minorité visible sont sous-divisées selon le groupe minoritaire et montrent une croissance différente. C'est notamment le groupe latino-américain et le groupe noir qui présentent une augmentation plus forte, alors que le groupe arabe ou asiatique occidental et le groupe asiatique du Sud-Est ont diminué légèrement.

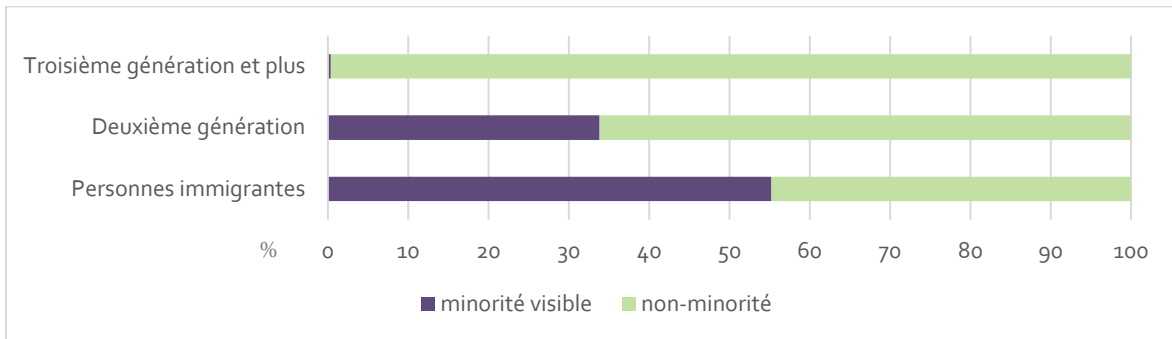
GRAPHIQUE 45 : PROPORTION DE PERSONNES SELON L'APPARTENANCE À UN GROUPE DE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DU QUÉBEC, 1991 ET 2011⁴²



Sources : Recensement de 1991 et Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011

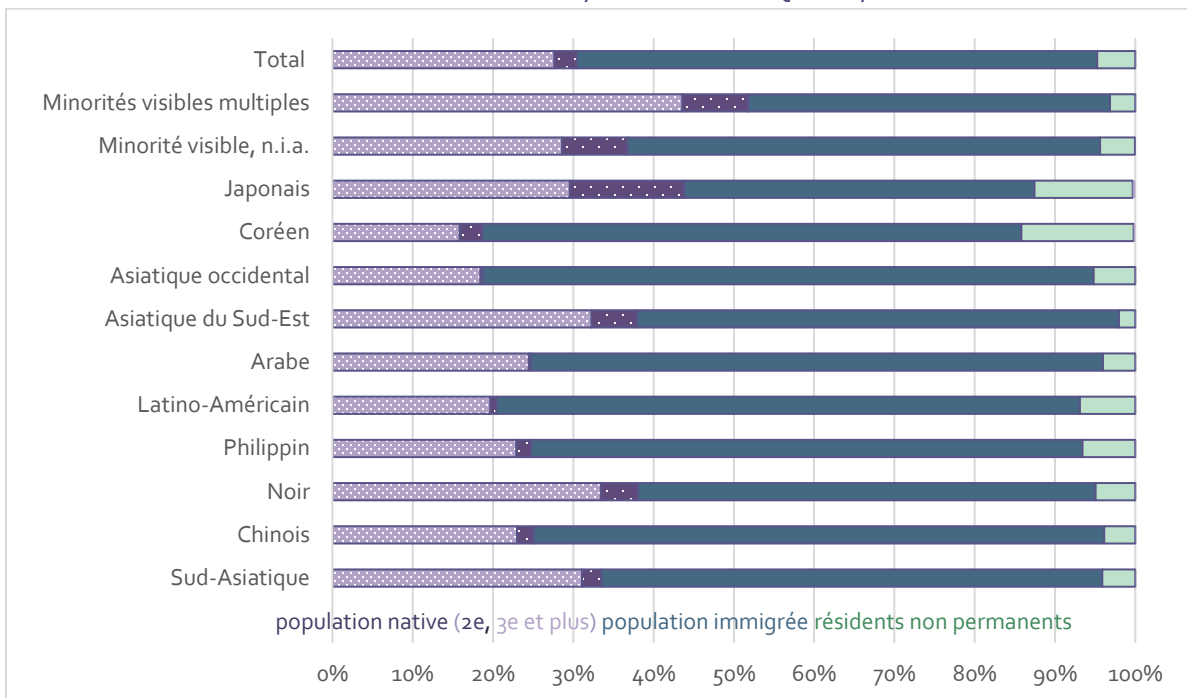
En 2011, un peu plus de la moitié des personnes immigrantes (55 %) appartiennent à un groupe de minorité visible, ainsi qu'un peu plus d'un tiers (34 %) des personnes de la deuxième génération. Parmi les personnes natives de troisième génération et plus, seulement 0,4 % en font partie. Toutefois, c'est parmi les personnes qui déclarent appartenir à des minorités visibles multiples qu'on retrouve la plus grande proportion de la troisième génération ou plus.

GRAPHIQUE 46 : PROPORTION DE PERSONNES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET L'APPARTENANCE À UNE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DU QUÉBEC, 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

GRAPHIQUE 47 : PROPORTION DE PERSONNES SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LE GROUPE D'APPARTENANCE DE MINORITÉ VISIBLE, POPULATION DU QUÉBEC, 2011

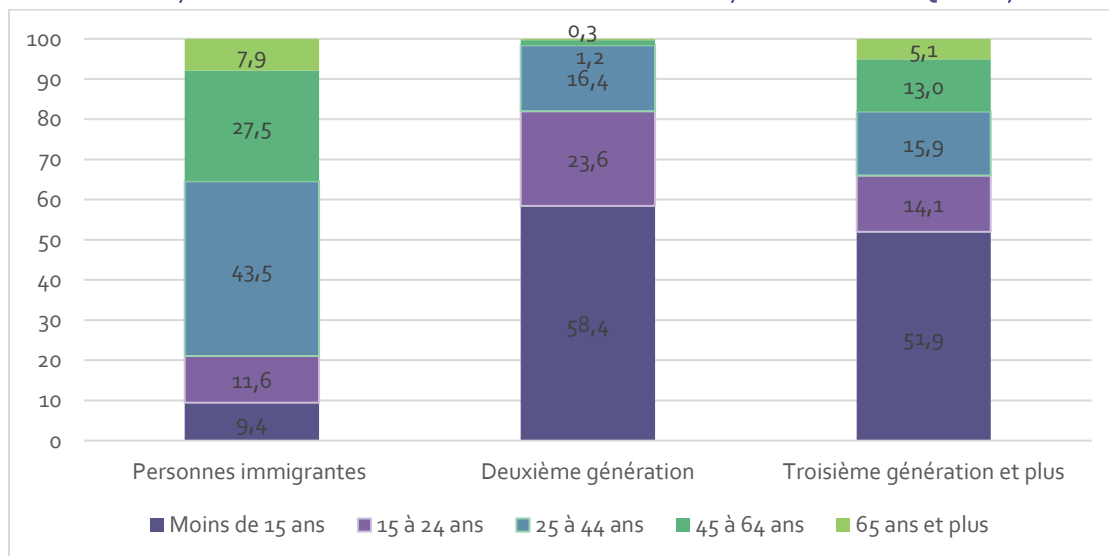


Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011

Groupe d'âge

Les personnes de minorités visibles sont généralement plus jeunes parmi les personnes natives (de deuxième ou de troisième génération ou plus) comparativement aux personnes immigrantes. En effet, parmi les personnes immigrantes, celles appartenant à un groupe de minorité visible sont surtout présentes dans les groupes d'âge 25 à 44 ans (44 %) et 45 à 64 ans (28 %), alors que, parmi les personnes de deuxième génération, plus de la moitié (58 %) qui appartiennent à une minorité visible ont moins de 15 ans et près d'un autre quart (24 %) ont entre 15 et 24 ans. Ce portrait est semblable pour les personnes natives de la troisième génération et plus : la moitié (52 %) a moins de 15 ans et 14 % a entre 15 et 24 ans. En général, la proportion des personnes de minorité visible est donc plus jeune que celle de la population qui n'y appartient pas : 39 % des personnes qui déclarent appartenir à une minorité visible ont moins de 25 ans, alors que, dans le reste de la population, la proportion de celles ayant moins de 25 ans n'est que de 27 %.

GRAPHIQUE 48 : PROPORTION DE PERSONNES APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE SELON LE STATUT D'IMMIGRATION, LE STATUT DE GÉNÉRATION ET LES GROUPES D'ÂGE, POPULATION DU QUÉBEC, 2011



Source : Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011, fichier de microdonnées

Annexe 2 : Notes méthodologiques

L'indice de parité

L'indice de parité (*ipar*) calcule la proportion de la présence d'une caractéristique donnée *i* (car *i*) chez les personnes d'une minorité *j* par rapport à la présence de la même caractéristique *i* dans le reste de la population (population totale moins la minorité *j*).

Cet indice a pour avantage le fait que le dénominateur n'inclut pas le numérateur et que la mesure porte donc sur une proportion de groupes de personnes mutuellement exclusives.

Formule :

$$I_{par} = \left(\frac{n_{car_i \text{ minorité}_j}}{n_{\text{minorité}_j}} \times 100 \right) / \left(\frac{n_{car_i (pop \text{ tot} - \text{minorité}_j)}}{n_{(pop \text{ totale} - \text{minorité}_j)}} \times 100 \right)$$

Plus la valeur de l'indice de parité s'approche de 1, plus la représentation de la minorité ayant la caractéristique mesurée s'apparente à celle du reste de la population ayant cette même caractéristique. Pour pouvoir utiliser cet indice, il est nécessaire que les données pour les deux groupes (population totale et minorité) proviennent de la même source de données.

Le degré de signification statistique de l'indice est évalué à partir des intervalles de confiance des estimations de chaque banque de données. Ces intervalles de confiance permettent d'établir des bornes inférieures ou supérieures et donc l'étendue maximale des intervalles de confiance dans 95 % des cas. L'étendu de signification de l'indice de parité est calculé en divisant les bornes inférieures et supérieures des intervalles de confiance obtenues.

Remarquons tout de même que le seuil de signification de l'indice de parité indique qu'une différence entre les sous-groupes comparés existe. Dans le cas contraire, le comportement est considéré non significativement différent d'un groupe à l'autre.

La méthodologie des sources de données

La grande majorité des résultats présentés proviennent de trois fichiers de données à grande diffusion (FMGD) de Statistique Canada. Ces FMGD comportent un sous-ensemble de variables du fichier analytique puisque certaines variables ont été supprimées, plafonnées, ou encore regroupées afin de permettre la diffusion d'un certain nombre de caractéristiques propres aux répondants ou de leurs ménages sans compromettre la confidentialité. C'est le cas de l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM), de l'Enquête sociale générale 27, volet Identité sociale (ESG27 – IS) et du volet Don, Bénévolat et Participation (ESG27 – DBP) de 2013. L'Enquête sur la population active (EPA), pour sa part, était disponible sous forme de tableaux compilés seulement – ce qui a limité l'évaluation de la fiabilité des analyses. Deux autres bases de données constituées à partir de sondages, un mené par le Conseil supérieur de la langue française, nommée Conscience linguistique et usage du français (CLUF), l'autre par le ministère de la Culture et des Communications, l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec (EPCQ), ont servi de sources pour les analyses présentées.

La fiabilité des proportions présentées à partir des enquêtes utilisées dans ce document (hormis celles constituées à partir de l'EPA) est évaluée avec des intervalles de confiance des estimations de chaque banque de données. Ces intervalles de confiance permettent d'établir des bornes inférieures ou supérieures et donc l'étendue maximale des intervalles de confiance dans 95 % des cas. En règle générale, les proportions ayant des coefficients de variation supérieurs à 17 %, mais inférieurs à 33 % sont accompagnées d'une mise en garde et celles dépassant 33 % n'ont pas été retenues dans le document.

D'autres aspects plus spécifiques de la méthodologie de chacune des sources de données sont importants à retenir pour l'interprétation des résultats présentés. Toute information supplémentaire concernant ces méthodologies peut être consultée sur les sites Internet de leurs producteurs.

Enquête nationale auprès des ménages (ENM)

Population cible : L'ENM vise l'ensemble de la population qui vit habituellement au Canada, tant dans les provinces que les territoires. Sont incluses les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et autres établissements indiens, les résidents permanents, les résidents non permanents tels que les revendicateurs du statut de réfugié, les détenteurs d'un permis de travail ou d'un permis d'études ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux.

L'enquête exclut les personnes vivant dans les logements collectifs institutionnels ou non institutionnels; les citoyens canadiens vivant à l'étranger et les membres à temps plein des Forces armées canadiennes qui sont en poste à l'extérieur du Canada.

Les répondants ont pu utiliser différents modes de collecte : en ligne, par la poste et par entrevue avec agent recenseur. Le taux de réponse à l'ENM est de 68,6.

	Taux global de non-réponse	Population
Canada	26,1	33 476 688
Province de Québec	22,4	7 903 000
RMR de Montréal	19,7	3 824 221
Île de Montréal	20,7	1 886 480

Échantillonnage : Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon. Un échantillon aléatoire de 4,5 millions de logements a été sélectionné pour participer à l'ENM. L'échantillon de l'ENM a été sélectionné à partir de la liste des logements du recensement de la population de 2011. Le FMGD de l'ENM de 2011 comprend 887 021 enregistrements, soit 2,7% de la population canadienne. Ces enregistrements sont un échantillon de l'ensemble des répondants de l'ENM.

Estimation : Chaque personne échantillonnée représente plusieurs personnes non échantillonnées. Le nombre de personnes représentées par une personne échantillonnée représente le poids ou le facteur de pondération de la personne. Les réponses finales sont donc pondérées afin que les données tirées de l'échantillon permettent de représenter la population canadienne cible de l'ENM.

Exactitude des données : Comme le fichier de microdonnées constitue un échantillon parmi les répondants de l'ENM, il n'y a pas de concordance parfaite entre les estimations établies à partir du fichier et les résultats sur l'ensemble des répondants.

Afin d'évaluer l'erreur due à l'échantillonnage, à l'aide de huit poids, huit estimations sont produites. Sur la base de ces huit estimations, le coefficient de variation et l'intervalle de confiance sont calculés.

Enquête sociale générale 27 – volet Identité sociale (IS) et volet Don, Bénévolat et Participation (DBP)

Population cible : La population visée de ces ESG comprend toute personne ne vivant pas en institution âgée de 15 ans et plus, qui réside dans l'une des dix provinces canadiennes. Dans l'ESG, tous les répondants sont joints et interviewés par téléphone.

Le taux global de réponse de l'ESG27 - IS était 48,1 %.

Le taux global de réponse de l'ESG27 - DBP était 46%.

Échantillonnage : Il s'agit d'enquêtes transversales par échantillon probabiliste (aléatoire). La taille de l'échantillon pour l'ESG27 – IS était de 27 695. Tandis que l'échantillon de ESG27 – DBP compte 14 714 enquêtés. Ces échantillons sont représentatifs de tous les ménages du Canada. Ces enquêtes utilisent une nouvelle base de sondage combinant les numéros de téléphone à ligne fixe et cellulaire tirés du recensement et de différents fichiers administratifs avec la nouvelle base de sondage de logement de Statistique Canada.

Estimation : Chaque personne échantillonnée représente plusieurs personnes non échantillonnées. Le nombre de personnes représentées par une personne échantillonnée constitue le poids ou le facteur de pondération de la personne. Un facteur de pondération a été mis à la disposition des analystes afin de permettre l'estimation du nombre de personnes ayant une caractéristique donnée.

Exactitude des données : L'erreur d'échantillonnage est dû aux estimations faites à partir d'échantillons puisqu'elles varieront d'un échantillon à l'autre et qu'elles seront habituellement différentes des résultats qu'aurait produit un recensement complet. L'estimation de la variance fondée sur le plan du sondage est faite par des poids selon la méthode du *bootstrap* qui consiste à sous-échantillonner l'échantillon initial. Ces poids permettent donc de connaître la variabilité des estimations produites.

Conscience linguistique et usage du français (CLUF)

Les données utilisées pour les analyses présentées dans la dimension linguistique de la participation proviennent de la banque de données de l'enquête Conscience linguistique et usage du français (CLUF) qui a été menée par le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) en 2010.

Population cible : L'enquête CLUF a été réalisée auprès de Québécois âgés de 18 ans ou plus et résidant au Canada depuis au moins trois ans. D'autres contraintes ont circonscrit l'échantillonnage, soit la capacité de s'exprimer en français ou en anglais, le fait d'être joignable par un téléphone filaire et de ne pas habiter dans un ménage collectif (hôpital, prison, etc.). Un nombre de 6 702 personnes ont répondu au questionnaire soit par téléphone (4 760 entrevues) ou en ligne (1 942 réponses). Les efforts de relance ont été soutenus en ce qui concerne la collecte par téléphone. Les répondants sur Internet ont été préalablement rejoints par téléphone, avant qu'un hyperlien vers le sondage ne leur soit transmis par courriel.

Méthode	Nombre de pers. sollicitées	Nombre de répondants	Taux de réponse
Questionnaire téléphonique	8 479	4 760	56,1 %
Questionnaire Internet	10 389	1 942	18,1 %

Source : Pagé et Olivier, 2012, p. 90-96

L'échantillonnage : Il a été défini de manière à assurer une représentativité de l'échantillon selon les groupes d'âge (moins de 35 ans et 35 ans et plus), la langue maternelle (français, anglais, autres) et le découpage territorial (RMR de Montréal et le reste du Québec). Les enregistrements ont été pondérés sur la base du recensement de 2006.

Composition de l'échantillon				
Territoire / langue maternelle	Français	Anglais	Autre	Total
RMR de Montréal	1 468	777	2 985	5 230
Île de Montréal	772	583	2 320	3 675
Couronne de Montréal	696	194	665	1 555
Reste du Québec	1 372	61	26	1 459
Total Québec	2 840	838	3 011	6 689

Source : Compilation à partir de Pagé et Olivier, 2012, p.90-96 et Pagé, Carpentier et Olivier, 2014, p. 8

Estimation : Les enregistrements ont été pondérés sur la base du recensement de 2006. La pondération s'est appuyée sur les groupes d'âge, la langue maternelle et le genre. Aussi, la langue parlée à la maison a été intégrée à la pondération des allophones de l'île de Montréal et de la couronne de Montréal. Le statut migratoire a également été considéré dans la pondération des

allophones de l'île de Montréal (mais pas ceux de la couronne, en raison d'un nombre trop faible dans l'échantillonnage).

Après le retrait des questionnaires avec réponses aberrantes, 6689 enregistrements sont exploités dans la banque de données de la CLUF.

Exactitude des données : Les données pondérées de l'enquête sont fidèles aux proportions du recensement en ce qui concerne la langue maternelle, le genre et le groupe d'âge. Par contre, il y a une sous-représentation de 2,6 points de pourcentage des individus qui utilisent le français à la maison et une surreprésentation de 2,8 points de pourcentage de ceux qui utilisent le français et l'anglais à la maison dans l'échantillon pondéré. Les auteurs relèvent également une sous-représentation du pourcentage des individus natifs (-2,3 %).

Enquête de la population active (EPA)

Population cible : L'échantillon de l'EPA est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. Les personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus. Elles vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, sont membres à temps plein des Forces armées canadiennes, pensionnaires d'établissements institutionnels ou vivent dans des ménages situés dans des régions extrêmement éloignées où la densité de population est très faible.

Échantillonnage : Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon aléatoire fondé sur un plan de sondage stratifié à plusieurs degrés. L'EPA utilise un plan de sondage avec renouvellement de panel, suivant lequel les logements sélectionnés restent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois consécutifs. Les renseignements sur la population active sont recueillis pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans et plus.

L'échantillon mensuel de l'EPA compte environ 56 000 ménages, ce qui se traduit par la collecte de données sur le marché du travail visant environ 100 000 personnes.

Estimation : Le dernier stade du traitement des données de l'EPA consiste à attribuer un poids à chacun des enregistrements. L'une des caractéristiques du processus de pondération de l'EPA est que toutes les personnes au sein d'un ménage se voient attribuer le même poids.

Évaluation de la qualité : Périodiquement, certaines données de l'EPA sont comparées à des données similaires tirées de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH, numéro d'enregistrement 2612), à des données d'assurance emploi et à des données du recensement.

Exactitude des données : Le taux de non-réponse à l'EPA s'établit le plus souvent à environ 10 % des ménages admissibles. Les intervieweurs ont pour consigne de faire tous les efforts raisonnables pour mener les interviews de l'EPA avec les membres des ménages admissibles. Pour les ménages non répondants de l'EPA, on applique une formule de pondération pour tenir compte de ceux-ci. L'erreur échantillonnale ne peut être évaluée à partir d'un accès aux tableaux seulement. ***Dans ce document, les résultats produits à partir des données de l'EPA ne sont pas accompagnés de***

mesure de précision. Il n'est donc pas possible de tester de façon statistique leur niveau de significativité.

Enquête sur les pratiques culturelles au Québec

L'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec (EPCQ) est une enquête téléphonique quinquennale effectuée par le ministère de la Culture et des Communications depuis 1979. La dernière collecte remonte à 2014 et porte sur les pratiques culturelles durant les 12 mois précédant l'enquête (sauf indication contraire).

Population cible : L'EPCQ est constituée des personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Québec, à l'exception des personnes vivant dans des ménages collectifs (pensionnats, couvents, hôpitaux, prisons, etc.).

Échantillonnage : En 2014, le plan d'échantillonnage prévoyait des quotas du nombre de répondants en fonction des régions administratives, de la langue (pour la région de Montréal) et de l'ethnicité (pour la région Nord-du-Québec). De plus, il était prévu qu'au moins 5 % des répondants proviennent d'un échantillon de numéros de téléphone cellulaire.

Exactitude des données : La collecte a eu lieu entre le 14 avril et le 6 juillet 2014. Au total, 6 765 personnes ont répondu au sondage. Le taux de réponse pour l'ensemble du Québec est de 32,7 %. Il est toutefois à noter que ce taux varie de façon importante d'une région à l'autre. S'il est au-dessus de 50 % dans la plupart des régions, il n'est que de 16,4 % dans la région de Montréal. Ce faible taux peut donc affecter les données qui concernent les personnes immigrantes puisqu'elles se trouvent en grande majorité dans la région montréalaise. Par conséquent, les résultats présentés doivent être interprétés avec prudence.

Les données ont été pondérées en fonction du sexe, de la région, de l'âge et de la langue parlée à la maison. La marge d'erreur avec effet de plan est de +/- 1,3 %, 19 fois sur 20.

Autres sources de données citées

Chaque source utilisée présente les données d'une façon différente et utilise ses propres méthodologies. Il est conseillé de se référer aux indications méthodologiques émises dans chacune des sources citées.

Annexe 3 : Définitions de certaines variables

La grande majorité des variables et mesures utilisées proviennent de Statistique Canada et leur définition peut être consultée sur leur site à <http://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/index>. Si une définition ne se trouve pas dans cette annexe, il est possible de vérifier directement dans les banques de données utilisées. La description d'un choix de variables ou mesures utilisées dans ce portrait est présentée ci-dessous en ordre alphabétique.

Assurance emploi

Total des prestations d'assurance emploi reçues au cours de l'année civile 2010, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations de chômage, de maladie, de maternité, parentales, d'adoption, de soins prodigués avec compassion, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du régime d'assurance emploi fédéral ou du Régime québécois d'assurance parentale du programme fédéral d'assurance emploi (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop009-fra.cfm>).

Bénévolat encadré

Le bénévolat encadré regroupe les bénévoles qui sont les personnes (15 ans et plus) ayant fourni un service sans rémunération pour le compte d'un groupe ou d'un organisme au moins une fois au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Cette définition comprend toute aide non rémunérée fournie à une école, à un organisme religieux ou à une association communautaire ou sportive (<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-652-x/89-652-x2015001-fra.htm#a6>).

Bénévolat non encadré

Le bénévolat non encadré regroupe les « bénévoles non encadré » ou « fournisseurs d'aide direct » qui sont des répondants de 15 ans et plus qui offrent de l'aide directe non encadrée à des personnes vivant à l'extérieur de leur ménage, comme des personnes apparentées, des amis et des voisins (<http://www.statcan.gc.ca/pub/11-008-x/2012001/article/11638-fra.htm#a2>).

Citoyens canadiens de naissance

Cette catégorie comprend les personnes qui avaient la citoyenneté canadienne à la naissance en vertu des dispositions des lois canadiennes.

Citoyens canadiens par naturalisation

Cette catégorie comprend les personnes qui n'étaient pas des citoyens canadiens de naissance, mais qui ont obtenu la citoyenneté en vertu des dispositions des lois canadiennes. Ces personnes sont des immigrants au Canada qui ont obtenu la citoyenneté canadienne au moyen du processus de présentation d'une demande de citoyenneté.

Deuxième génération

La deuxième génération désigne les personnes qui sont nées au Canada et dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada (https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011003_2-fra.cfm).

Don monétaire

Don en argent fait à un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif. Les dons comme de la nourriture, des vêtements ou des articles et meubles pour la maison sont exclus (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/pIX_f.pl?Function=showStaticArchiveHTML&fl=http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/4430_Q1_V7-fra.htm&Item_Id=143875#a17).

Don non monétaire

Don de nourriture, de vêtements, de jouets ou d'articles et meubles pour la maison à un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/pIX_f.pl?Function=showStaticArchiveHTML&fl=http://www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/4430_Q1_V7-fra.htm&Item_Id=143875#a17).

Film québécois (EPC)

La question suivante relative aux films québécois a été posée lors de l'Enquête sur les pratiques culturelles : *De façon générale, lorsque vous regardez des films, est-ce surtout des films québécois, surtout des films non québécois, autant des films québécois que non québécois ou jamais des films québécois? Il s'agit autant des films vus au cinéma qu'ailleurs.*

Langue maternelle

Il s'agit de la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par la personne au moment où les données sont recueillies. Si la personne ne comprend plus la première langue apprise, la langue maternelle est la deuxième langue apprise. (Source : <http://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/langue01>)

Langue habituelle de travail (CLUF)

Cette variable renvoie dans l'enquête CLUF à la langue utilisée normalement ou habituellement au travail. Cette question avait pour but d'identifier la langue principale utilisée par le répondant dans le cadre de son travail que ce soit pour parler, lire ou écrire. L'intention était d'obtenir une réponse unique, mais il était possible d'inscrire deux langues si le répondant estimait faire un usage égal de plus d'une langue au travail.

Des questions concernant une dizaine d'aspects de la communication au travail (langue utilisée dans différents contextes et fréquence de ces contextes de communication) apparaissaient dans le questionnaire à la suite de cette première question sur la langue habituelle de travail.

Langue utilisée le plus souvent au travail (ENM)

Il s'agit de la langue que la personne utilise le plus souvent au travail. Une personne peut déclarer plus d'une langue comme étant « utilisée le plus souvent au travail » si les langues sont utilisées aussi souvent les unes que les autres (<http://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/langue07>).

Livre québécois (EPC)

Il s'agit de livres d'auteurs québécois. Dans l'Enquête sur les pratiques culturelles, la question à ce sujet a été formulée comme suit : *Depuis les douze derniers mois, environ combien de livres d'auteurs québécois avez-vous lus?*

Minorité visible

Selon la Loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C., 1995, ch. 44), « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Il s'agit principalement des Chinois, des Sud-Asiatiques, des Noirs, des Philippins, des Latino-Américains, des Asiatiques du Sud-Est, des Arabes, des Asiatiques occidentaux, des Coréens et des Japonais.

Personne immigrante

Personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu/résident permanent. Un immigrant reçu/résident permanent est une personne autorisée à vivre au Canada en permanence par les autorités de l'immigration. Les immigrants sont soit citoyens canadiens par naturalisation (le processus d'obtention de la citoyenneté), soit résidents permanents (immigrants reçus) en vertu des dispositions législatives canadiennes. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada (<http://www.statcan.gc.ca/fra/concepts/definitions/immigrant>).

Prestations pour enfants

Prestations reçues dans le cadre du programme de Prestations fiscales canadiennes pour enfants pendant l'année civile 2010, par les parents ayant des enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Les prestations fiscales canadiennes pour enfants comprennent le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) versé aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Le SPNE est la contribution fédérale au programme de Prestation nationale pour enfants (PNE), initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Certaines provinces et certains territoires offrent aussi des prestations pour enfants, des prestations d'invalidité pour enfants et des suppléments incitatifs au travail qui sont aussi inclus dans cette variable. La Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) est aussi incluse (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop015-fra.cfm>).

Revenu d'emploi

Revenu total reçu au cours de l'année civile 2010 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession, ou de revenu net provenant d'un travail autonome agricole (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop027-fra.cfm>).

Revenu de travail autonome

Revenu total reçu au cours de l'année civile 2010 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de revenu agricole net provenant d'un travail autonome ou de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop140-fra.cfm>).

Revenu de placement

Intérêts perçus durant l'année civile 2010 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds commun de placements. Comprend également les autres revenus de placements provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts reçus sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance. Ne comprend pas les gains ou pertes en capital (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop025-fra.cfm>).

Revenu total

Le revenu total désigne des rentrées d'argent de certaines sources, avant impôts sur le revenu et autres retenues, durant l'année civile 2010. Cela comprend les revenus d'emploi tirés des traitements, salaires, pourboires, commissions ainsi que le revenu net provenant d'un travail autonome (activités d'une ferme non constituée en société et activités non agricoles); les revenus provenant de sources gouvernementales, comme l'assistance sociale, la prestation fiscale pour enfants, l'assurance emploi, la pension de la sécurité de la vieillesse, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et les rentes d'invalidité; les revenus provenant d'un régime de pension d'employeur et de fonds de retraite privé, par exemple, les régimes privés de retraite, les rentes et les paiements FERR; les revenus de placements, comme les dividendes et l'intérêt sur les obligations, les comptes, les CPG et les fonds communs de placement; et les autres revenus en espèces réguliers, comme les paiements de soutien d'un enfant, les pensions alimentaires et les bourses d'études. Les rentrées d'argent incluses sont généralement régulières et récurrentes. Sont exclues les rentrées d'argent ponctuelles, comme les gains de loterie, les gains de jeux, les héritages en argent, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les gains en capital et les retraits d'un REER. Les gains en capital sont exclus parce que, de par leur nature, ils ne sont pas réguliers ni récurrents. On suppose aussi qu'ils sont moins susceptibles d'être dépensés entièrement au cours de la période pendant laquelle ils sont versés, contrairement aux revenus réguliers et récurrents. Sont exclues également les cotisations des employeurs aux régimes de

pension agréés, au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, et à l'assurance emploi. Enfin, sont exclus de cette définition du revenu total les transferts volontaires entre ménages, les loyers imputés, les biens et services produits pour le troc et les biens produits pour consommation propre (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop123-fra.cfm>).

Revenu total moyen

Revenu moyen des particuliers. Il s'agit du revenu total moyen pondéré des personnes âgées de 15 ans et plus qui ont déclaré un revenu en 2010. Pour établir le revenu moyen à partir des données non arrondies, il faut diviser le revenu agrégé d'un groupe précis de particuliers (par exemple, les hommes âgés de 45 à 54 ans) par le nombre de personnes qui ont déclaré un revenu dans ce groupe. Les revenus médian et moyen des particuliers sont calculés pour les personnes qui sont âgées d'au moins 15 ans et qui ont un revenu (positif ou négatif).

Salaire horaire

Les salaires ou traitements hebdomadaires ou horaires sont calculés conjointement avec les heures de travail par semaine habituellement payées. Les salaires horaires moyens, les salaires hebdomadaires moyens et la répartition des salaires peuvent donc faire l'objet de croisements avec d'autres variables comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la profession et le statut syndical. Les personnes qui sont rémunérées sur une base horaire sont également identifiées (<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/2011001/part-partie3-fra.htm>).

Sentiment d'appartenance

Le sentiment d'appartenir à un pays, à une région et à une collectivité locale peut influencer le sentiment d'identité des gens et la mesure dans laquelle ils participent à la société. En général, un sentiment d'appartenance fort est lié de façon positive au fait de se déclarer en bonne santé physique et mentale. Un sentiment d'appartenance fort des gens contribue aussi au mieux-être des individus et de leur collectivité (<http://mieux-etre.edsc.gc.ca/misme-iowb/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=71>).

Taux d'emploi

Nombre de personnes en emploi parmi la population totale de 15 ans et plus.

Traitement et salaire

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pension et au programme d'assurance emploi. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications, les prestations de régimes d'assurance salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu, les prestations supplémentaires de chômage d'un employeur ou d'un syndicat ainsi que tous les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 2010. Sont inclus d'autres revenus d'emploi tels que les indemnités imposables, les subventions de recherche et les redevances (<https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/dict/pop128-fra.cfm>).

Troisième génération ou plus

La troisième génération ou plus désigne les personnes nées au Canada et dont les deux parents sont nés au Canada (https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-x2011003_2-fra.cfm).

Notes

¹ Ce projet de recherche a donné lieu à une publication : la *Stratégie de mesure de la participation des Québécoises et Québécois des minorités ethnoculturelles aux différentes sphères de la vie collective*, accessible sur le site Internet du Ministère.

² Voir http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Strategie_mesure_participation.pdf.

³ Initialement, une autre banque de données était prévue pour la description des mesures. Malheureusement, l'accès à l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) prévue pour compléter les mesures de la dimension économique, notamment le panier de consommation, n'était pas possible.

⁴ Voir Bourdieu (1980).

⁵ Il s'agit d'un extrait et d'une traduction libre de : « The case at hand – that of Quebec through the history of its ethnic and linguistic relationships in the Canadian context – illustrates the political and ideological role of ethnicity and language statistics in power relationships and survival strategies » (Piché, 2015, p. 89).

⁶ Voir http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Politique_ImmigrationParticipationInclusion.pdf.

⁷ Voir http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Strategie_mesure_participation.pdf, p. 11-13.

⁸ Voir http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Strategie_mesure_participation.pdf, p. 22-25.

⁹ Un « idéal type » est un concept en sociologie qui désigne une construction intellectuelle qui, par définition, ne correspond à rien d'observable dans la réalité, mais qui fonctionne plutôt comme modèle pour comprendre cette réalité. Voir http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Max_Weber/138958.

¹⁰ Voir <http://nouvelles.bmo.com/press-releases/selon-un-sondage-realise-par-bmo-aupres-de-neo-can-tsx-bmo-201504151001921002>.

¹¹ Il s'agit d'une enquête menée auprès d'un échantillon non aléatoire d'environ 500 personnes immigrantes arrivées depuis 10 ans ou moins. Les pourcentages présentés varient selon les provinces (au Québec, il s'agirait de 46 % qui épargnent en vue de la retraite, allant jusqu'à 59 % en Ontario). Vu la petite taille de l'échantillon, il est conseillé d'interpréter ces résultats avec prudence. Un résumé des résultats de cette enquête est disponible à <https://nouvelles.bmo.com/press-releases/selon-un-sondage-realise-par-bmo-aupres-de-neo-can-tsx-bmo-201504151001921002>, consulté le 30 mars 2016.

¹² Il s'agit de la population de 15 ans et plus.

¹³ Citation d'un échange par courriel (12 juin 2016) avec Mme Géraldine Mossière, professeure adjointe à la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal.

¹⁴ Dans l'échelle utilisée pour déterminer le niveau de stress, le changement d'adresse est évalué à 15 % du seuil qui augmente le risque de maladie considérablement. Voir « Social Readjustment Rating Scale » par Thomas Holmes et Richard Rahe. Cette échelle fut publiée en premier lieu dans le *Journal of Psychosomatic Research*, 1967, vol. II, p. 214.

¹⁵ Il s'agit d'une traduction libre de « social capital is strongly linked to subjective well-being through many independent channels and in several different forms ».

¹⁶ Ce pourcentage est à titre indicatif seulement.

¹⁷ Les réponses incluent la fréquentation au moins une fois dans l'année précédant l'enquête dans un tel lieu.

¹⁸ Voir OQLF, 2015, p. 31.

¹⁹ Ces publications sont disponibles sur le site Internet de l'OQLF (www.oqlf.gouv.qc.ca).

²⁰ Langues autres que le français ou l'anglais.

²¹ En effet, le choix personnel d'utiliser une langue plutôt qu'une autre relève du droit fondamental garanti par la Charte des droits et libertés de la personne. Toutefois, la Charte de la langue française émet clairement l'objectif que le français devrait être « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des

communications et des affaires » et vise ainsi l'utilisation de la langue française dans l'espace public. Voir surtout Béland, 1999, p. 4.

²² Ces données proviennent de tableaux de Statistique Canada et non pas du fichier des microdonnées, fichiers 99-010-X2011033.IVT et 99-012-X2011026.IVT.

²³ Gouvernement du Québec, *Le français langue commune. Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française*, Québec, 1996. Voir surtout <http://www.spl.gouv.qc.ca/documentation/rapportssondagesstatistiques/lefrancaislanguecommune/>

²⁴ Monnier, 1993.

²⁵ Le Chapitre IV de la Charte de la langue française porte sur l'administration. L'alinéa 15 précise que « L'Administration rédige et publie dans la langue officielle ses textes et documents. Le présent article ne s'applique pas aux relations avec l'extérieur du Québec, à la publicité et aux communiqués véhiculés par des organes d'information diffusant dans une langue autre que le français ni à la correspondance de l'Administration avec les personnes physiques lorsque celles-ci s'adressent à elle dans une langue autre que le français ».

²⁶ Plusieurs mesures comptent trop peu de répondants pour pouvoir être considérées.

²⁷ Une comparaison complète de ces réponses s'avère toutefois plus complexe puisque l'ENM a posé deux questions aux répondants, une sur la langue parlée le plus souvent et l'autre sur la langue utilisée régulièrement au travail. Ainsi, il faudrait évaluer les combinaisons différentes des réponses à ces deux questions afin de faire un comparatif avec la langue habituelle déclarée lors de l'enquête CLUF.

²⁸ Il faut être effectivement présent au Canada à titre de résident permanent pendant au moins 1 460 jours au cours des 6 ans qui ont précédé la date de la demande de citoyenneté. Également, il faut avoir été effectivement présent pendant au moins 183 jours par année civile au cours de 4 des années complètement ou partiellement comprises dans les 6 ans qui ont précédé la date de la demande. Ces exigences ne s'appliquent pas aux enfants de moins de 18 ans. Cette clause ne s'applique pas aux personnes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes.

²⁹ <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/decouvrir/index.asp>

³⁰ Les données proviennent des tableaux de Statistique Canada, ENM, 2011.

³¹ Voir http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-010-x/99-010-X2011003_1-fra.cfm.

³² Considérant qu'une démarche de naturalisation présuppose une résidence permanente depuis au moins 4 ans – délai auquel s'ajoutent la demande, le traitement de demande ainsi que l'examen de citoyenneté et les délais pour l'assermentation – il est presque impossible pour les personnes immigrantes arrivées après 2006 d'avoir obtenu la citoyenneté canadienne au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

³³ La double nationalité n'est toujours pas permise (sauf exemption) en Autriche et en Allemagne, alors que l'Italie la permet depuis 2010, la Belgique depuis 2007-2008.

³⁴ S'il s'agit d'une condition nécessaire, elle n'est pas suffisante : il faut avoir 18 ans ou plus ainsi qu'être inscrit sur la liste électorale.

³⁵ Les régions rurales sont définies comme étant toutes les plus petites entités géographiques du recensement situées hors des agglomérations (AR), dont le centre compte au moins 50 000 personnes ou des régions métropolitaines (RMR).

³⁶ La question était la suivante : *Comment décririez-vous votre sentiment d'appartenance à [...] ? Diriez-vous qu'il est... très fort/plus ou moins fort/plus ou moins faible/très faible/aucune opinion*. Dans ce qui suit, un « fort sentiment d'appartenance » regroupe les réponses aux deux premières options de réponse.

³⁷ Les régions rurales sont définies comme étant toutes les plus petites entités géographiques du recensement situées hors des agglomérations (AR), dont le centre compte au moins 50 000 personnes ou des régions métropolitaines (RMR).

³⁸ Seulement deux personnes de troisième génération ou plus sur cinq indiquent se sentir fortement appartenir à leur pays d'origine. À la lumière des résultats obtenus pour ce même groupe pour leur sentiment

d'appartenance envers le Canada ou le Québec, il s'agit là probablement d'une non-compréhension de la question. Nous avons donc éliminé les réponses pour ce groupe.

³⁹ Il s'agit d'une traduction libre de « immigrants integrate most smoothly when they are able to combine their ethnic identity with a new national identity (as opposed to having to choose between them) ».

⁴⁰ Traduction libre de « Immigrant integration cannot succeed unless national identity is redefined in an inclusive way, focusing on shared values and on experiences that bind people together – including work – rather than on exclusive characteristics, like shared ancestry, that newcomers cannot possibly acquire. Articulating a dynamic nation-building narrative – and an inclusive national identity – that incorporates immigrants is critical to creating a pragmatic definition of " we " ».

⁴¹ Traduction libre de « Integration will have "succeeded" when immigrants and their children have equal opportunities to compete for the same economic outcomes and can participate in social and political life on the same basis as their native counterparts ».

⁴² La comparaison des chiffres du questionnaire complet du recensement de 1991 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doit être faite avec prudence. Les deux sources de données représentent en effet des populations différentes. De plus, la participation à l'ENM est volontaire contrairement au recensement, qui est obligatoire, ce qui entraîne une marge d'erreur plus grande dans l'ENM.